

## SOMMAIRE

## PAGES

- 
- Compte rendu de la réunion du 25/04/2001 de l’atelier 1 :  
“ *Patrimoine archéologique* ” - **première séance**  
(Président : Jean-Claude Blanchet – Rapporteur : Jacques Philippon) **1**
- 
- Compte rendu de la réunion du 28/05/2001 de l’atelier 1 :  
“ *Patrimoine archéologique* ” - **seconde séance**  
(Président : Jean-Claude Blanchet – Rapporteur : Jacques Philippon) **7**
- 
- Compte rendu de la réunion du 27/04/2001 de l’atelier 2 :  
“ *Patrimoine mobilier, immobilier et muséographique* ” - **première séance**  
(Présidente : Isabelle Balsamo – Rapporteur : Jean-Marie Jenn) **12**
- 
- Compte rendu de la réunion du 22/05/2001 de l’atelier 2 :  
“ *Patrimoine mobilier, immobilier et muséographique* ” - **seconde séance**  
(Présidente : Isabelle Balsamo – Rapporteur : Jean-Marie Jenn) **18**
- 
- Compte rendu de la réunion du 24/04/2001 de l’atelier 3 :  
“ *Mémoire écrite, documentaire, audiovisuelle et orale* ” - **première séance**  
(Présidente : Marie-France Calas – Rapporteur : Dominique Coq) **23**
- 
- Compte rendu de la réunion du 23/05/2001 de l’atelier 3 :  
“ *Mémoire écrite, documentaire, audiovisuelle et orale* ” - **seconde séance**  
(Présidente : Marie-France Calas – Rapporteur : Dominique Coq) **29**
- 
- Compte rendu de la réunion du 27/04/2001 de l’atelier 4 :  
“ *Dynamiques de l’enseignement supérieur et de la création artistique et culturelle* ” - **première séance**  
(Président : Michel Florenzano – Rapporteur : Jacques Sautereau) **35**
- 
- Compte rendu de la réunion du 28/05/2001 de l’atelier 4 :  
“ *Dynamiques de l’enseignement supérieur, de la création artistique et culturelle* ” - **seconde séance**  
(Président : Michel Florenzano – Rapporteur : Jacques Sautereau) **41**
- 
- Compte rendu de la réunion du 26/04/2001 de l’atelier 5 :  
“ *Rapports entre organisations sociales, pratiques et productions culturelles* ” - **première séance**  
(Président : André Bruston – Rapporteurs : Elisabeth Caillet et Claude Rouot) **47**

– Compte rendu de la réunion du 30/05/2001 de l’atelier 5 : “ <i>Rapports entre organisations sociales, pratiques et productions culturelles</i> ” - seconde séance (Président : André Bruston – Rapporteurs : Elisabeth Caillet et Claude Rouot)	55
<hr/>	
– Compte rendu de la réunion du 31/05/2001 : “ <i>Présentation des travaux des ateliers thématiques aux représentants syndicaux</i> ”	62
<hr/>	
– Compte rendu de la réunion du 22/06/2001 de l’atelier A : “ <i>Finalités de la recherche et priorités scientifiques et technologiques</i> ” (Président : Jean-Michel Lucas)	69
<hr/>	
– Compte rendu de la réunion du 22/06/2001 de l’atelier B : “ <i>Organisation de la recherche et ressources</i> ” (Président : Jean-François Marguerin)	79
<hr/>	
– Compte rendu de la réunion du 21/06/2001 de l’atelier C : “ <i>Réseaux européens et internationaux</i> ” (Président : Patrick Olivier)	87
<hr/>	
– Compte rendu de la réunion du 20/06/2001 de l’atelier D : “ <i>Valorisation, diffusion, numérisation</i> ” (Président : Jacques Charpillon)	94
<hr/>	
– <b>Réflexion sur l’organisation de la recherche au ministère de la culture et de la communication</b> CAP des ingénieurs de recherche (avril-juin 2001)	102
<hr/>	
– <b>Pour une véritable politique de la recherche du ministère de la culture et de la communication (MCC)</b> Contribution du syndicat SUD Culture (juin 2001)	108
<hr/>	
– <b>Contribution de l’UNSA/Syndicat national des services culturels (ex Fen-Culture) au schéma stratégique de la recherche - 2001/2004</b> (juin 2001)	116
<hr/>	
– <b>Schéma stratégique à quatre ans du C2RMF</b>	131
<hr/>	
– <b>Contribution à l’élaboration du schéma stratégique de la recherche Bernard HAUMONT, directeur scientifique du CRESSAC-CRH (UMR L’OUEST) Ecole d’architecture de Paris Val de Seine</b>	123
<hr/>	



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25/04/2001 DE L'ATELIER 1 :**

***“ Patrimoine archéologique ”***

**première séance**

(Président : Jean-Claude Blanchet – Rapporteur : Jacques Philippon)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25/04/2001 DE L'ATELIER 1 :**

***“ Patrimoine archéologique ”***

**(Président : Jean-Claude BLANCHET; Rapporteur : Jacques PHILIPPON)**

**Présents**

DAPA / Inspection Générale de l'archéologie : Jean-Claude BLANCHET  
DAPA / SDA : Jacques PHILIPPON  
DMF / C2RMF : Jean-Claude DRAN  
DAG/MRT , Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU et Arthur B. GILLETTE (vacataire)

**Excusés**

DAPA / SDA : Martine WILLAUME

-----

J.-P. DALBERA prend, en accord avec le Président de l'Atelier, le premier la parole. Il rappelle la préoccupation du Cabinet concernant la préparation du nouveau schéma stratégique d'orientation de la recherche au Ministère de la culture et de la communication (MCC), exprimée le 25 janvier dernier par J. VISTEL, directeur de cabinet, lors de la réunion plénière du Conseil ministériel de la recherche. Le Cabinet a demandé à la MRT d'animer et d'organiser une réflexion autour du nouveau schéma stratégique de la recherche au MCC pour 2001-2004, d'ici au début du mois de juillet 2001. Lors de la réunion des Présidents d'ateliers du 23/04/01, S. CLAVEL, conseillère technique au cabinet de la Ministre, a insisté sur la nécessité de respecter ces échéances. J.-P. DALBERA souligne également que la MRT est assistée par B. KAHANE et J.P. NIOCHE, consultants, pour l'élaboration du nouveau schéma. J.-P. NIOCHE est un spécialiste de l'évaluation des politiques publiques et a collaboré avec le DEP, voici quelques années. B. KAHANE a aidé le CNRS dans l'élaboration d'un nouveau schéma stratégique.

J.-C. BLANCHET fait faire un tour de table avant de repasser la parole à J.-P. DALBERA pour la présentation du cadre de cet atelier, au moyen de transparents (cf. documents distribués aux participants des ateliers). Il rappelle les grandes problématiques qui vont se poser pour l'élaboration du nouveau schéma stratégique : la modernisation de l'Etat, la décentralisation et la déconcentration, l'apparition de nouveaux acteurs - établissements publics récemment créés -, et la prise en compte de la dimension européenne. Pour ce qui concerne la modernisation de l'Etat, J.-P. DALBERA estime que la recherche dans le domaine de l'archéologie aura des difficultés à faire face à des contrats. Il s'interroge sur l'impact des lois de décentralisation passées et futures sur l'archéologie. Quel sera le rôle des services centraux et des services régionaux ?

J.-P. DALBERA rappelle que le schéma 1997-2000 a été élaboré à la suite des Assises de la recherche en 1996. La première partie de l'atelier devra concerner le bilan des actions au regard du schéma 1997-2000, la deuxième partie devant être consacrée à la prospective.

J.-C. BLANCHET entame ensuite le bilan et la prospective simultanément puisque les évènements récents dans le milieu de l'archéologie obligent à penser essentiellement en terme de perspectives à venir. Il mentionne la nouvelle loi sur l'archéologie préventive et la création de l'Etablissement d'archéologie préventive (EPA). Les décrets fondateurs n'ont pas encore été pris officiellement. Il sera difficile de prévoir des axes stratégiques pour le schéma alors que ces dispositions réglementaires ne sont pas encore établies. Néanmoins, il faut se situer dans le schéma par rapport à :

1. la réflexion sur la réforme des services régionaux qui ne devrait être aboutie qu'à partir de novembre 2001 ;

2. l'avenir et le repositionnement des centres nationaux (CNP, CNAU, DRASSM) ;
3. la carte archéologique (recrutement de 35 agents en 2001 et de 35 autres en 2002). Quel outil en faire ? Comment articuler les services de la carte avec ceux des DRAC ?

Puis, J.-C. BLANCHET aborde le suivi des publications. Il y a un retard considérable dans les publications liées aux fouilles. Bien entendu la question des supports numériques a été abordée. Ces derniers constituent un outil stratégique pour limiter les coûts de publication. Un deuxième aspect concerne le rapport BSR / GALLIA . Faut-il une seule cellule d'information ?

La question des pôles de compétence est un enjeu important. Ces pôles liés à la création de l'EPA, censés rassembler des services au niveau interrégional (Université, CNRS, MCC), ne risquent-ils pas de se superposer aux UMR ? Le siège de l'EPA va sans doute être décentralisé.

J.-P. DALBERA propose de faire le bilan avec J. PHILIPPON et J.-C. BLANCHET point par point d'après la liste des actions du document " bilan du schéma stratégique 1997-2000 " proposé par la MRT.

*Point 1.14 : amélioration de la couverture du territoire par les UMR d'archéologie*

L'évaluation est double (CNE et Inspection SDA pour le personnel). Faut-il améliorer la coordination avec l'aide du CNRS ? Pour les ITA, il y a des procédures réglementaires de mise à disposition et de détachement. Il n'y a rien de tel concernant les conservateurs. Il faut vérifier que les conventions soient bien signées. Il faut s'attacher à évaluer les programmes et les personnels.

*Point 1.16 – clarification des prestations d'analyse archéométrique réalisées par les laboratoires publics à la demande de l'AFAN*

Une mission de J.-P. DAUGAS sur les laboratoires est en cours et il devrait rendre un rapport d'ici le mois d'octobre 2001.

*Point 1.17 : analyse de la participation des personnels de l'AFAN et point 2.1.3 - développement d'un réseau de laboratoires inter institutionnels*

Il est difficile de localiser les personnels de l'AFAN. Il faudrait leur faire remplir un questionnaire. J. PHILIPPON rappelle que les personnels de l'EPA, ex-AFAN, représenteront près de la moitié du secteur de l'archéologie préventive en France (soit 1300 personnes). Les relations AFAN/ Laboratoires publics / Laboratoire privés posent des difficultés. Les CIRA semblent défaillants dans leur mission de relais entre les UMR et le CNRA.

*Point 2.1 : archéologie du territoire national*

Un changement radical est en cours avec la création de l'EPA.

*Points 2.1.1 et 2.1.2 : amélioration des liens des équipes d'archéologie préventive (AFAN) avec la recherche publique et les UMR et développement de l'interdisciplinarité*

Ces deux aspects sont actuellement en cours d'être évalués par le CNRA.

*Point 2.1.3 : développement d'un réseau de laboratoires inter institutionnels*

J. PHILIPPON s'interroge sur les modalités de réalisation de la carte archéologique. Faudrait-il créer un GIS ? A ce sujet, J.-P. DALBERA estime qu'il convient de trouver une organisation capable de faire prendre en compte certaines normes. Faut-il diffuser sur les réseaux les résultats de la future carte ? Les bases de données doivent-elles être accessibles au grand public ? Quelles modalités de restriction peut-on imaginer ? Ensuite, comment éviter la mauvaise utilisation ou l'utilisation mercantile des données publiques sur le sous-sol. Les coûts induits par la réalisation de la carte sont plus élevés que prévus (notamment, l'achat du cadastre numérique au MEFI).

*Point 2.1.4 : développement d'opérations d'intérêt national prioritaires*

Un réexamen des opérations d'intérêt national prioritaires est en cours par le CNRA.

*Point 2.1.5 : mesures en vue de combler les retards de publication des résultats des recherches importantes*

Le bilan est fait par le précédent CNRA (2 à 3 MF hors BCRD sur le titre IV). Il manque d'indicateurs. On peut distinguer deux formes de valorisations :

- l'aide à la préparation des publications
- l'aide directe aux publications

Concernant la valorisation des sites de fouilles d'envergure, on peut estimer qu'un effort important a été fourni.

*Point 2.1.6 : renforcement d'un réseau cohérent et stable de publications*

Il faut une politique commune en matière de publications. L'Etat ne peut subventionner sur deux titres budgétaires différents une même revue. Il faut réfléchir à un nouveau dispositif commun d'évaluation (DAPA/SDA, DMF, DAG/MRT) qui se limiterait aux publications scientifiques. A. BRANDT-GRAU insiste sur la nécessité de l'amélioration de la coordination et sur l'utilité d'élaborer collectivement des critères d'évaluation.

Par ailleurs, il faudrait saisir les bilans scientifiques régionaux de l'archéologie (BSR) à la source. A chaque rendu de DSF, on pourrait réclamer des documents de synthèse qui seraient publiables tout de suite.

*Point 2.1.7 : pérennisation des moyens lourds mis à disposition de l'archéologie sous-marine*

Le problème des dépôts de fouilles n'est pas résolu. J.-L. MASSY propose de "désenclaver" le DRASSM par la création d'une UMS et l'ouverture à des équipes européennes (une équipe catalane pour l'instant).

*Point 2.1.8 Etude de la conception d'un nouveau navire de recherche*

Le navire a été remis à neuf. Il n'est donc plus question de concevoir un nouveau navire. Comment couvrir la côte atlantique ? De nombreuses demandes ont été formulées par des collectivités territoriales (La Rochelle, Boulogne, Saint-Malo etc.). Des articulations avec Arc Antique à Nantes et l'université de la Rochelle, ainsi que des collaborations avec les équipes océanographiques du CNRS sont envisageables et souhaitables.

Le vieillissement des équipes de plongée mérite d'être souligné. Faut-il faire appel au privé dans ce domaine (mécénat de la COMEX par exemple ?). Ce problème se pose avec acuité dans le cas du DRASSM d'Annecy.

J.-C. BLANCHET propose à J.-C. DRAN (C2RMF) de faire le bilan et la prospective du laboratoire qu'il représente. J.-C. DRAN indique qu'il représente J.-P. MOHEN, le directeur du C2RMF. L'activité stratégique principale concerne la mise en service du nouveau laboratoire de datation au C14 (accélérateur couplé à la spectrométrie de masse), dont la mise en service est prévue pour la fin de l'année 2002. Le C2RMF espère pouvoir disposer entre 25 et 30 % du temps d'utilisation de cet outil partagé et cofinancé par la MRT, le CEA, le CNRS et l'IRD. Le C2RMF estime la demande d'analyse à environ 1000 échantillons par an dont la moitié pourra être traitée au laboratoire de Jacques EVIN à Lyon (CRDA). Pour faire face à l'augmentation de la demande, la création d'un laboratoire de préparation des échantillons est envisagé au C2RMF. Par ailleurs, le travail sur les grottes préhistoriques continue.

J.-P. DALBERA propose de récapituler les points importants abordés et d'approfondir les pistes de réflexions pour la séance prochaine de l'atelier.

Les axes prioritaires suivants se dégagent :

1. réformes des services régionaux de l'archéologie et du CNRA consécutives à la loi sur l'archéologie préventive
2. réorganisation du réseau des partenaires de l'archéologie et avenir des SCN, amélioration de la couverture du territoire ; politique des dépôts archéologiques, organisation de la production collective de la carte archéologique (*structure de partenariat par ex. GIS*) et modalités de communication au public sur Internet
3. mise au point d'une politique concertée (DAPA, DMF, MRT) en matière de publications archéologiques (*fusion BSR et Gallia*), archéométrie : capacité de réponse du réseau des laboratoires, évaluation des personnels concernés, analyse du

marché, coopération du MCC au fonctionnement du nouvel équipement de datation par C14.

En conclusion J.-P. DALBERA propose, pour organiser le travail de la deuxième séance de l'atelier, de répondre aux questions suivantes concernant cette segmentation :

Pour chaque direction/institution représentée par les participants et pour chaque axe prioritaire identifié, il s'agira de s'interroger sur :

- les objets et actions prioritaires à mener,
- les principaux problèmes posés,
- les principaux acteurs (qui fait quoi ?),
- le calendrier prévu de réalisation des actions (phasage),
- les indicateurs pour le suivi et l'évaluation,
- les missions prévues ou à prévoir en relation avec la dimension régionale d'une part, et européenne (PCRD et relations multilatérales) d'autre part.

Le Président remercie les participants et clôt la séance.



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/05/2001 DE L'ATELIER 1 :**

***“ Patrimoine archéologique ”***

**seconde séance**

(Président : Jean-Claude Blanchet, Rapporteur : Jacques Philippon)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/05/2001 DE L'ATELIER 1 :

### “ Patrimoine archéologique ”

(Président : Jean-Claude BLANCHET, Rapporteur : Jacques PHILIPPON)

#### Présents

DAPA / Inspection Générale de l'archéologie : Jean-Claude BLANCHET  
DAG/MRT : Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU et Arthur B. GILLETTE (vacataire)

#### Excusés

DAPA / SDA : Martine WILLAUME  
DAPA / SDA : Jacques PHILIPPON  
DMF : J.C. DRAN

---

Pour commencer J.-P. DALBERA présente le cadre de cette deuxième rencontre de travail.

J.-P. DALBERA rappelle le calendrier. Cette étape constitue le point de passage qui conduit à une série d'ateliers transversaux plus “ politiques ”. J.-P. DALBERA souligne que cette réunion est importante car il s'agit d'approfondir les thèmes stratégiques définis lors de la première réunion de l'atelier, et en particulier ce qui, dans les actions futures constitue une priorité et conduit à des partenariats. Les autres ateliers se sont très bien déroulés. Ils ont vu une forte participation. Il mentionne ensuite rapidement les thèmes des futurs ateliers transversaux qui se réuniront à la mi-juin.

- Atelier transversal A : Finalités de la recherche et priorités scientifiques et technologiques
- Atelier transversal B : Organisation de la recherche et ressources
- Atelier transversal C : Laboratoires, réseaux européens et internationaux
- Atelier transversal D : Valorisation, diffusion, numérisation

Les Présidents ne sont pas encore désignés. Par ailleurs, le Directeur de l'administration générale souhaite que les Conseils soient consultés et puissent faire des propositions complémentaires en septembre 2001.

J.-P. DALBERA passe la parole à J.-C. BLANCHET

J.-C. BLANCHET indique qu'il représente le “ domaine Archéologie du MCC ”. Il souligne que de nombreux documents sont en cours d'élaboration. Il entend faire ici une première synthèse des diverses contributions.

#### Evolution des SRA et du CNRA

J.-C. BLANCHET indique d'abord que les décrets du futur établissement sont en cours d'élaboration, il sera partie intégrante du paysage institutionnel à partir du 1er janvier 2002.

Des réunions de concertation par inter-région associant les SRA, les CIRA et les collectivités territoriales sont prévues en octobre et novembre 2001. Les inter-régions sont : Centre-Nord, Centre-Ouest, Sud Est, Sud Ouest, Centre-Est, Est.

### Les métiers

J.-P. DALBERA souligne le problème posé par les différents métiers dans le cadre de l'archéologie. Il rappelle les difficultés de recrutement des conservateurs et le rôle des ingénieurs qui bien souvent se confond avec celui des conservateurs quand ils n'occupent pas des emplois de conservateur en détachement.

J.-C. BLANCHET fait part de son inquiétude quant au vivier des conservateurs. Le milieu se tarit. Ce qui rend obligatoires des opérations telles que décrites par J.-P. DALBERA. Ce problème est également lié à l'organisation de l'archéologie en France. Il estime qu'une remise à plat des organigrammes et des métiers des personnels de recherche est nécessaire.

BRANDT rappelle qu'une étude sur les métiers de la recherche de la spécialité " sciences appliquées aux sciences humaines " a été confiée en 2000 par la MRT au cabinet de consultant AED. A ce sujet, elle souligne qu'il est indispensable de travailler en synergie avec le SPAS.

Pour J.-P. DALBERA il apparaît nécessaire d'élaborer une Charte des métiers du patrimoine (filier scientifique : conservation, recherche et technologie, documentation).

Pour J.-C. BLANCHET, il apparaît aujourd'hui possible de mettre en place dans les DRAC un service technique transversal du patrimoine regroupant : photographie, numérisation, systèmes d'information géographique (dont la carte archéologique), relevés et dessins, bibliothèque, documentation et archivage. Ces services devront être suivis au niveau national par les directions centrales. Il existe un réel problème de mise à niveau des personnels.

Pour J.-P. DALBERA on peut envisager de créer une plate-forme technique au niveau national, qui permettrait un réel suivi et des actions mieux coordonnées.

J.-P. DALBERA estime que les personnels des SRA devront rester en contact avec la recherche de terrain et être responsables de fouilles programmées. Ils pourront participer à des UMR comme c'est le cas actuellement.

### Les UMR

J.-C. BLANCHET indique que le problème de la formation des personnels est central. Il ajoute que le réseau des UMR marche bien. Mais il faut trouver des moyens de mieux coordonner et d'augmenter ce réseau.

J.-P. DALBERA estime qu'une réunion annuelle des directeurs d'UMR en archéologie pourrait être organisée avec le CNRS en collaboration avec le CNRA et le SDA.

J.-C. BLANCHET évoque le problème de gestion des fouilles programmées consécutif aux nouvelles modalités d'attribution des crédits inscrits au titre VI (avance limitée à 30%). Dans certaines régions les TPG bloquent les subventions pour ce type de fouilles : l'autorisation étant attribuée à titre personnel, ils refusent de verser les crédits à un établissement public.

J.-P. DALBERA indique que les crédits pourraient être versés globalement au CNRS qui les attribuerait sur avis des SRA et des CIRA aux équipes concernées comme le permet l'accord cadre.

J.-C. BLANCHET rappelle qu'il restera néanmoins à régler le problème des fouilles effectuées par des bénévoles.

### **Les services nationaux (CNP, CNAU) et le DRASSM**

J.-P. DALBERA propose de faire le bilan des services à compétence nationale. Il s'agit de connaître les besoins annuels d'analyse (fouilles préventives et programmées), des financements qui y sont consacrés et d'identifier précisément les personnels spécialisés (AFAN, MCC, autres) pour ajuster l'offre et la demande.

### **Le CNP**

Les interventions et la documentation sur l'art pariétal sont les raisons d'être du CNP, plus que ses capacités d'analyses archéométriques qui pourraient être assurées par d'autres laboratoires.

### **Le CNAU**

Un rapport de Jean-Olivier GUILHOT est en cours sur le CNAU pour discuter de son utilité et de son avenir. Une remise à plat est nécessaire. Des accords avec à la fois le CNRS et les collectivités locales sont à envisager.

### **Le DRASSM**

L'Archéonaute ayant été remis en état, le DRASSM n'a pas besoin d'un nouveau bateau dans les quatre prochaines années; l'antenne atlantique du DRASSM est envisageable avec une implantation prise en charge par une collectivité. Les relations avec les laboratoires de conservation-restauration doivent être examinées au cours des prochains mois (Arc' Antique, Arc Nucleart, CICRP). Un rapport de J.-L MASSY est en cours.

### **Carte archéologique**

Un nouvel ensemble de 45 emplois a été demandé au PLFI 2002 pour terminer les recrutements des personnels affectés à la carte.

La répartition des emplois est en cours.

Concernant le matériel des cellules de la carte, le problème des cadastres numérisés devra être réglé.

Enfin, les modalités de communication au public de la carte restent un enjeu important.

### **Méthodologie**

Le bureau de la méthodologie de la SDA devrait être renforcé afin d'être plus actif (5 à 6 personnes seraient nécessaires). Le travail concerne les prescriptions scientifiques, critères, normes, vocabulaires, etc.

Ce renforcement au niveau central paraît essentiel afin que l'Etat assume son rôle de veille et de normalisation.

### **Publications papier et électronique**

Une seule commission de sélection des aides aux publications scientifiques pourrait être constituée avec des sous-commissions thématiques (publications patrimoniales, musées, archives, publications électroniques etc.). La commission nationale serait chargée d'établir les critères d'évaluation et les normes de subventionnement pour pouvoir comparer les situations des différentes revues. Par ailleurs, il s'agira de connaître les intentions des Editions du patrimoine dont l'intérêt pour les publications scientifiques apparaît limité.

### **Archéométrie**

Un rapport de J.-P. DAUGAS est en cours de réalisation concernant les demandes d'analyses des services et de celles de l'AFAN ainsi que les capacités de financement. La MRT souligne que l'installation d'un nouvel accélérateur couplé à un spectromètre de masse, auquel participe le MCC, impose de maîtriser globalement les besoins et les moyens de ce secteur.

Le Président clôt la séance.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27/04/2001 DE L'ATELIER 2 :**

***“ Patrimoine mobilier, immobilier et muséographique ”***

**première séance**

(Présidente : Isabelle Balsamo – Rapporteur : Jean-Marie Jenn)

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27/04/2001 DE L'ATELIER 2 :**

*“ Patrimoine mobilier, immobilier et muséographique ”*

**(Présidente : Isabelle Balsamo, Rapporteur : Jean-Marie Jenn)**

**Présents**

ENP : Isabelle BALSAMO  
DAPA/MPE : Jean-Marie JENN  
DAP/FNAC : Claude ALLEMAND-COSNEAU  
DAP/BRI : Evelyne PIERRE  
DAPA / SDMH : Judith KAGAN, Elisabeth BALLU  
DMF / C2RMF : Jean-Pierre MOHEN  
DAPA/LRMH : Isabelle PALLOT-FROSSARD  
DAPA / Inventaire Général : Jean-François BELHOSTE  
DAG/MRT : Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT, Claude ROUOT, Arthur B. GILLETTE (vacataire)  
Bernard KAHANE (consultant)

---

Après avoir remercié les participants de s'être déplacés, I. BALSAMO fait faire un rapide tour de table. B. KAHANE, consultant, se présente aux participants de l'atelier.

Après accord du groupe, J.-M. JENN est nommé rapporteur de l'atelier.

I. BALSAMO passe la parole à J.-P. DALBERA.

J.-P. DALBERA rappelle la préoccupation du Cabinet - exprimée le 25 janvier dernier par J. VISTEL, directeur de cabinet, lors de la réunion plénière du Conseil ministériel de la recherche - concernant la préparation du nouveau schéma stratégique d'orientation de la recherche au Ministère de la culture et de la communication (MCC).

J.-P. DALBERA explique que le Cabinet a demandé à la MRT d'animer et d'organiser une réflexion autour du nouveau schéma stratégique de la recherche au MCC pour 2001-2004, d'ici au début du mois de juillet 2001 au plus tard. J.-P. DALBERA souligne également que la MRT est assistée par B. KAHANE et J.P. NIOCHE, consultants, pour l'élaboration du nouveau schéma. J.-P. NIOCHE est un spécialiste de l'évaluation des politiques publiques et a collaboré avec le DEP, voici quelques années. B. KAHANE a aidé le CNRS dans l'élaboration d'un nouveau schéma stratégique.

Puis, J.-P. DALBERA entame, “ à deux voix ” (avec B. KAHANE), une présentation du cadre de cet atelier, au moyen de transparents. Il rappelle les grandes problématiques qui vont se poser pour l'élaboration du nouveau schéma stratégique : la modernisation de l'Etat, la décentralisation et la déconcentration et l'apparition de nouveaux acteurs – futur Musée du quai Branly, délocalisation du musée des ATP à Marseille. J.-P. DALBERA tient à faire remarquer qu'au cours des prochaines années les services du Ministère de la culture et de la communication risquent de connaître des mutations et qu'il importe, pour la recherche et ses fonctionnaires de se placer dans la durée. L'inscription européenne accrue constitue une donnée importante pour cet atelier notamment pour ce qui concerne la normalisation des données.

B. KAHANE intervient pour expliquer la démarche du travail par ateliers. Cela consiste à faire travailler ensemble des personnes qui ne se côtoient pas nécessairement dans leur activités professionnelles alors même que leurs actions se trouvent être insérées dans des logiques d'action semblables.

J.-P. DALBERA revient sur le précédent schéma et rappelle qu'il a été élaboré à la suite des Assises de la recherche en 1996. Il explique que la première partie de l'atelier devra concerner un bilan des actions des participants au regard du schéma 1997-2000.

Pour B. KAHANE il s'agit dans cet atelier d'identifier des actions stratégiques, ou dans un système multi-acteurs, la place que doit revêtir la recherche au MCC. Il commente ensuite le transparent n° 5 et tire la conclusion suivante utile à l'atelier : le nouveau schéma devra prendre en compte les actions émergentes et déterminer les actions qui ne valent pas la peine d'être continuées.

I. BALSAMO propose à C. ALLEMAND-COSNEAU (DAP/FNAC) d'intervenir la première. La DAP doit essentiellement penser en terme de prospective, n'ayant pas de bilan particulier dans les domaines de recherche. Trois sujets sont importants :

- l'avenir de Vidéomuseum en tant que système d'information sur l'art contemporain,
- la numérisation des images (élément du bilan 1997-2000), des films dans le futur.
- la conservation et la restauration de l'art contemporain (besoin de mise en commun des réflexions sur ce sujet par DMF/C2RMF, Ecoles des Beaux-arts de Tours, d'Avignon, CNAC-GP, FNAC, FRAC des Pays-de-la Loire, FIACRE à travers ses soutiens aux restaurateurs,...). Il serait souhaitable de mieux conseiller d'une part les artistes sur le choix des matériaux, d'autre part pour les conservateurs sur les conditions de conservation. (*Le C2RMF agit en ce domaine davantage pour les musées que pour la DAP ou pour la conservation de la commande publique : 1%*).

Après quelques échanges et questions, I. BALSAMO passe la parole à E. BALLU (DAPA/SDMH). En terme de prospective, E. BALLU signale une étude sur les aménagements des espaces contemporains, ainsi qu'une étude pour répertorier les matériaux et procédés contemporains utilisés dans les MH.

La DAPA diffuse aux DRAC, SDAP et aux partenaires des guides techniques de maîtrise d'ouvrage (*Pierre, charpente, vitrail, etc.*) mais il est nécessaire d'améliorer les présentations de ces guides (*il existe aussi des besoins de diffusion et de valorisation en ligne*).

Il serait important de mieux s'organiser collectivement (*DMF, DAPA, DAP*) pour la publication de ces guides ou fiches techniques et de disposer d'un système de diffusion collectif en ligne. La sous-traitance par le privé pourrait être étudiée comme la diffusion pourrait être confiée à un établissement (*ENP/IFROA, par exemple*). Il s'agira également de réfléchir au rôle des sociétés savantes et aux possibilités offertes par l'Europe en matière de financement.

E. KAGAN (DAPA/SDMH) regrette la disparition de thèmes d'études transversales alors qu'il y a des besoins d'études en matière de conservation préventive destinées aux partenaires (*une étude sur le diagnostic et la conservation dans les églises rurales a été montée cette année*).

La capitalisation des connaissances sur les études déjà menées (*base de données en ligne créée par la MRT*) a été engagée, c'est une première réponse à ce besoin d'information collective. Il existe également un projet de base de données sur les produits de restauration (*DAPA/LRMH, IFROA*).

Il serait important d'informer le comité "analyse, conservation, restauration" des études techniques de la DAPA, afin de mieux coordonner les différentes actions.

Il apparaît très important de rendre visible ce type de mission technique de l'administration centrale.

I. BALSAMO propose ensuite à J.-P. MOHEN (DMF/C2RMF) d'intervenir. Celui-ci explique que la loi sur les musées va changer le contexte de travail du C2RMF avec les musées. Elle institue le rôle d'expertise et d'arbitrage du conseil de la DMF. De nouveaux modes de financement vont devoir être organisés, un GDR CNRS "Chimart" a été créé pour améliorer les échanges scientifiques.

Un des nouveaux projets va être la participation du C2RMF (*et de la SDA*) au nouveau laboratoire AMS de datation au C14. Le C2RMF a créé une cellule spécifique sur ce sujet et va mettre à disposition un agent à temps partiel au titre du fonctionnement du laboratoire AMS.

Un autre chantier est celui du marquage des œuvres qui fait partie des priorités et qui doit être mis en relation avec les inventaires.



La conservation préventive fait partie des priorités du C2RMF (*un gros chantier est lancé au Musée du quai Branly qui disposera d'un laboratoire de proximité, etc.*) mais il manque des personnels spécialisés sur ce thème. Le besoin existe d'un ou de deux micro-climaticiens pour travailler sur les volets scientifiques de la conservation préventive et faire l'interface entre les spécialistes extérieurs de climatologie et les services culturels. Il pourrait y avoir un partage des personnels avec la DAPA (LRMH).

Le département de muséologie (*aménagement des espaces, architecture*), le C2RMF et l'Inspection des musées collaborent sur ces thèmes et se partagent les missions. La nécessité apparaît de bien répartir les responsabilités d'expertise et de conseil.

Il serait utile que la DAPA fournisse des cahiers des charges types pour les collectivités locales en matière de climatologie.

La DMF souhaite que des collaborations claires puissent s'établir avec les institutions archéologiques (analyse, dépôts, etc.).

I. PALLOT-FROSSARD (DAPA/LRMH) intervient et sépare le bilan de la prospective. Pour ce qui concerne le bilan, elle souligne que la coordination prévue dans le schéma précédent a été effective au sein du comité de conservation (*et du GDR CHIMART*), mais il manque encore des arbitres extérieurs, car les membres du comité sont "juges et parties". Des personnalités extérieures devraient être associées au comité.

Elle souhaite que le nouveau schéma mette l'accent sur les programmes collectifs de recherche (PCR) et sur les programmes européens puisque les structures de coordination adéquates ont été créées. Toutefois, il est souligné que le 6<sup>ème</sup> PCRD ne va peut-être pas maintenir les thèmes de recherche sur le patrimoine culturel.

Elle propose une meilleure définition sur la répartition des moyens et des missions entre les services centraux et les services déconcentrés. Il est attendu une plus grande visibilité des missions et programmes des services en région car ils bénéficient le plus souvent de moyens prélevés sur les services centraux.

Pour les programmes de recherche, il existe un besoin de compétence sur les matériaux contemporains (*béton, métal, verre*), sur la prospective en matière de pollution des monuments historiques (*quelle sera la durée des restaurations actuelles ?*), sur le développement de méthodes de diagnostic non destructif "in situ", sur l'impact des micro-organismes sur le patrimoine.

Le bilan des analyses dendrochronologiques doit être repris avec la SDA en relation avec le futur établissement d'archéologie préventive (EPA) qui sera également donneur d'ordre.

J.-M. JENN (MPE) explique que les recherches soutenues par la MPE portent peu sur les objets ethnologiques, mais qu'en réalité les relations avec le terrain (musées, archéologues) sont nombreuses. Les ethnopôles (Garae, Salagon, ...) constituent des tentatives d'organisation en région, comme l'expertise des conseillers à l'ethnologie dans les DRAC.

La création du laboratoire d'anthropologie de l'institution culturelle (LAIC) est un changement dans les méthodes de travail de la MPE.

Les recherches ethnologiques sur les techniques anciennes trouvent un nouvel intérêt avec la remise en route du conseil des métiers d'art.

Mais les travaux économiques sur le patrimoine (*notamment sur le tourisme*) sont à développer dans l'avenir car une meilleure connaissance des impacts apporterait des arguments (*loi sur les ensembles mobiliers, etc.*) dans les négociations du MCC avec les propriétaires privés ou les aménageurs.

J.-F. BELHOSTE (SDEDI) souligne la nécessité de maintenir une coordination au niveau central pour garantir une expertise, une cohérence des systèmes d'information, des méthodes d'inventaire.

L'organisation centralisée reste indispensable y compris vis à vis des autres pays européens avec lesquels le MCC collabore.

Le patrimoine industriel fonctionne en réseau, il est mené en cohérence avec les archéologues sur le patrimoine minier par exemple.

La protection de bâtiments industriels a des conséquences difficiles à maîtriser notamment au niveau de la restauration et de la mise en valeur. Dans ce domaine, il y a un gisement touristique considérable qui devrait être mieux exploité.

D'une manière générale, les travaux de l'inventaire et ses publications (cahiers, itinéraires, etc.) sont des atouts de développement touristique. Des efforts devraient être faits par l'inventaire en direction des villes qui sont les lieux les plus visités et aisément valorisables.

Le MCC doit être capable de répondre aux demandes des partenaires publics et privés qui souhaitent exploiter les données publiques de l'inventaire, d'autant plus que les collectivités sont souvent partenaires.

Les conséquences des protocoles de décentralisation portent à terme des risques de démantèlement des services régionaux de l'inventaire et imposent qu'une meilleure visibilité des compétences scientifiques et des rôles des services de l'Etat soit recherchée.

Il en est de même des systèmes d'information en ligne (bases de données et dossiers électroniques) qui doivent rester interopérables.

Les programmes de l'UMR sur le patrimoine français (UMR 22) se sont déplacés vers les matériaux et sont de plus en plus en relation avec ceux du LRMH ou de certains services de la DAPA. Il s'agit de mieux coordonner des sujets de recherche confiés par les responsables de l'UMR aux services de la DAPA.

Enfin, il faut s'interroger sur l'avenir de la revue " Monumental " (*éditions du patrimoine au CMN financée sur les crédits " travaux des MH"*) et sur sa complémentarité avec les autres revues (*Techné, Coré, etc.*)

A cause du manque de temps, I. BALSAMO et B. KAHANE proposent de synthétiser les réflexions de l'atelier hors séance. Suite à leur réflexion, les axes prioritaires ont été résumés dans le transparent joint au présent compte rendu. Pour organiser le travail de la deuxième séance de l'atelier, il est proposé de répondre aux questions suivantes concernant cette segmentation. Pour chaque direction / institution représentée par les participants et pour chaque axe prioritaire identifié, il s'agira de s'interroger sur :

- les objets et actions prioritaires à mener,
- les principaux problèmes posés,
- les principaux acteurs (qui fait quoi ?),
- le calendrier prévu de réalisation des actions (phasage),
- les indicateurs pour le suivi et l'évaluation,
- les missions prévues ou à prévoir en relation avec la dimension régionale d'une part et européenne (PCRD et relations multilatérales) d'autre part.

La Présidente remercie les participants et clôt la séance.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22/05/2001 DE L'ATELIER 2 :**

***“ Patrimoine immobilier et muséographique ”***

**seconde séance**

(Présidente : Isabelle Balsamo – Rapporteur : Jean-Marie Jenn)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22/05/2001 DE L'ATELIER 2 :

### *“ Patrimoine immobilier, mobilier et muséographique ”*

(Présidente : Isabelle Balsamo, Rapporteur : Jean-Marie Jenn)

#### Présents

Isabelle Balsamo (ENP), J.P. Mohen (C2RMF), C. Lahanier (C2RMF), Isabelle Pallot-Frossard (LRMH), J.F. Belhoste (DAPA), J.M. Jenn, J.M. (DAPA) J. Kagan (DAPA), C. Allemand-Cosneau (DAP)

DAG/MRT : A Brandt-Grau, J.P. Dalbéra, Arthur Gillette, M.F. Calas

Consultant : B. Kahane

---

La présidente après avoir accueilli les participants propose d'approfondir les thèmes stratégiques définis lors de la première réunion de l'atelier.

#### **Réseau de conservation en art contemporain**

Un inventaire des matériaux utilisés par les artistes contemporains vivants a été entrepris par le CRRMF, il existe un ensemble de données déjà disponible et des échantillons conservés . Il n'existe pas encore de base de données sur le sujet. Il est souligné l'absence de déontologie dans les services du Ministère sur ces sujets.

Le LRMH peut prendre en compte et inventorier les matériaux utilisés par les architectes contemporains et artistes travaillant dans les bâtiments. Il en est de même du CICRP qui a fait de ce sujet une priorité en raison de l'importance de la demande dans le sud de la France.

La DAP et le FNAC sont demandeurs de ce type d'informations auxquelles ils entendent contribuer et ils attendent du réseau une aide méthodologique et matérielle.

Le programme collectif serait de faire l'inventaire des matériaux concernés (polymères, matériaux composites, matériaux éphémères ou de grande consommation, etc.) et de mener des programmes de recherche sur la conservation des oeuvres contemporaines afin de répondre aux besoins des conservateurs et des restaurateurs.

Le rapporteur sur ce sujet “ art et architecture ” est la DAP (avec la DMF et la DAPA)

#### **Les représentations du patrimoine culturel bâti**

La modélisation du bâti, d'espaces urbains et la cartographie constituent un ensemble d'objectifs prioritaires à mettre en relation avec la documentation existante ou élaborée par les services. Ce thème recouvre les atlas du patrimoine mais ne s'y résume pas. Les outils de représentation du patrimoine sont des moyens d'aménagement du territoire et de relations avec les collectivités locales.

Les relations avec les autres ministères, les grands organismes et les pays étrangers via les crédits européens doivent être recherchées car ce type de programmes est lourd à financer par le seul ministère de la culture et de la communication.

On devra distinguer ce qui relève d'adaptation d'outils opérationnels destinés aux services (SDAP, CRMH, etc.) de recherches plus théoriques menées par les laboratoires des écoles d'architecture.

Le rapporteur sur ce sujet "représentations du patrimoine" est la DAPA (M. Melot et M. Florenzano)

### **Les micro-environnements intérieurs des biens culturels**

Le bilan des programmes européens menés sur les microclimats reste à faire. Il faut davantage se coordonner que lancer de nouveaux programmes. Le but est de définir des seuils et des normes à appliquer dans les institutions culturelles.

Les études menées sont jusqu'à présent un peu trop isolées, il manque une synthèse prenant en compte les micros environnements des œuvres. Il est souhaité une véritable coordination nationale sur ce thème.

Les compétences du laboratoire CERMA de l'école d'architecture de Nantes en matière de modélisation d'ambiances architecturales sont rappelées. Des contacts du CERMA avec le LRMH existent mais ils n'ont pas encore abouti.

Le rapporteur sur ce sujet est la CRRM / LRMH.

### **Les matériaux et technologies des 19<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup> siècles : (fonte-acier, couleurs)**

Il s'agit de mieux collaborer avec l'INHA sur les recherches en histoire de l'architecture mais au-delà les services du ministère ont besoin de travailler avec les industriels pour assurer la conservation des objets du patrimoine industriel (fonte, fer, etc.). La conservation des objets en fer fait partie des besoins de l'inventaire. Il en est de même de la fabrication des couleurs (archives Lefranc, etc.).

Un réseau sur l'histoire des industries de la peinture pourrait être activé. Il est rappelé que les éditions EREC sont prêtes à léguer aux services de la culture leurs fonds d'ouvrages et de revues et qu'il existe une demande de partenariat sur la couleur.

Il est souhaité que la collecte d'archives d'entreprises anciennes soit entreprise et informatisée. Parallèlement, il s'agit de favoriser la caractérisation des matériaux du 19<sup>ème</sup> siècle et de les mettre en relation avec leur mise en œuvre.

En bref, l'exploitation des archives d'entreprises anciennes apparaît prioritaire sur ces thèmes : fonte, acier, couleurs.

Le rapporteur sur ce sujet est le LRMH (avec l'inventaire)

### **La connaissance et la valorisation du patrimoine campanaire**

Le relevé sonore du patrimoine campanaire est insuffisant, le laboratoire de M. Castellengo a fait des enregistrements qui méritent d'être exploités, numérisés et mieux diffusés. Un projet d'itinéraire électronique sur le patrimoine campanaire (5000 cloches classées) a été envisagé avec le bureau du patrimoine mobilier et instrumental de la DAPA (SDMH), en insistant, au-delà de l'aspect sonore, sur l'aspect de la richesse épigraphique

Le rapporteur sur ce sujet est la DAPA (SDMH).

### **Les référentiels du patrimoine culturel**

Il s'agit de publier des référentiels essentiels aux institutions culturelles en favorisant des collaborations entre services du ministère (guides techniques de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, recommandations, outils juridiques, fiches pratiques de conservation préventive ou de constat d'état...)

La DMF propose de mieux diffuser les muséofiches, mais il existe aussi de nombreux guides et fiches à la DAPA qui parfois manquent de visibilité et de diffusion. Les publications électroniques semblent adaptées à ce type de documents.

Les formes prises par les publications actuelles de référentiels sont peu attrayantes, elles sont néanmoins très utiles sur le terrain ou à l'Ecole nationale du patrimoine durant les formations.

Ce domaine apparaît stratégique dans la mesure où il relève du rôle éminent de l'Etat dans ses missions de prescription et de contrôle.

L'édition électronique des principes d'analyse de l'inventaire et du dictionnaire de l'architecture en collaboration avec les écoles d'architecture, serait également souhaitable.

Le rapporteur sur ce sujet est la DAPA (J. Kagan, E. Ballu, avec l'Inventaire et la DMF)

### **Edition, diffusion, numérisation**

L'évolution des bases de données du ministère en matière de conservation et de restauration passe dans le futur par une nouvelle organisation de ces données en dossiers XML. Plusieurs programmes multilingues menés grâce à des projets européens ont permis d'expérimenter sur différents types d'objets les outils informatiques utilisables par les professionnels du patrimoine.

Il est proposé par le CRRMF trois approches complémentaires : la base de données, le dossier électronique, la reconnaissance de formes sur les thèmes de la conservation et de la restauration.

Le but est de parvenir à une outil commun d'information documentaire de tous les services scientifiques et techniques (dossiers d'œuvres restaurées, images, matériaux de la restauration, etc.)

Une harmonisation multilingue des vocabulaires reste à faire dans plusieurs domaines pour parvenir à une unification nationale en logiciels libres.

La question de la gestion des droits des données (images, textes, etc.) devra être étudiée notamment dans le cas où des restaurateurs privés contribuent à la conservation des œuvres.

Il est souligné par le LRMH l'intérêt de travailler à des méthodes descriptives de la documentation sur les œuvres monumentales (verrières, portails, retables, etc.) et à l'élaboration d'ontologies. Dans le cadre de la SFIIC, B. Mottin, alors au service des MH, a animé, avec des restaurateurs, un groupe de travail sur la normalisation des dossiers de restauration de peintures de chevalet (format, fiche type, documents photographiques...). Ces travaux devront être repris et développés.

Le rapporteur sur ce sujet est le CRRMF et c'est la MRT qui rédigera la fiche modèle des dossiers électroniques.

### **L'édition et la publication scientifiques**

L'édition sous forme papier ou électronique est le prolongement naturel des activités scientifiques et techniques. Il est indispensable de réserver des moyens adéquats et de maintenir une organisation capable de préserver les possibilités de publications savantes.

Le rapporteur sur ce sujet est le CRRMF (avec la MRT).

### **L'impact économique des travaux sur le patrimoine**

Le but est de mieux percevoir les retombées économiques des travaux sur le patrimoine. Le DEP a mené des travaux sur ces sujets mais il manque des synthèses capables de donner des éléments d'appréciation macroscopique.

Le rapporteur sur ce sujet est le DEP (avec la SDMH)

### **Laboratoires de recherche et expertises**

La mobilité des personnels est difficile à gérer au sein du ministère en raison du temps nécessaire pour obtenir le remplacement d'agents en mobilité.

Le comité "analyse, conservation et restauration des biens culturels" doit être renforcé et pourrait s'élargir en conviant des personnalités extérieures au réseau. Le comité pourrait organiser une journée annuelle de restitution des travaux qui sont menés. Le GDR "Chimart" a apporté également beaucoup au réseau des laboratoires et la création d'un nouveau groupement ne semble pas nécessaire.

Le rapporteur sur ce sujet est la DAPA (avec la DMF).

La Présidente remercie les participants et clôt la séance.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24/04/2001 DE L'ATELIER 3 :**

***“ Mémoire écrite, documentaire, audiovisuelle et orale ”***

**première séance**

(Présidente : Marie-France Calas – Rapporteur : Dominique Coq)



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24/04/2001 DE L'ATELIER 3 :

*“ Mémoire écrite, documentaire, audiovisuelle et orale ”*

(Présidente : Marie-France CALAS, Rapporteur : Dominique COQ)

### Présents

INA/GRM : Dominique SAINT-MARTIN

BNF/DSR : Thierry CLOAREC

DLL : Dominique COQ

CRCDG : Sibylle MONOD

DAPA/MPE : Jean-Marie JENN

BNF/DCO : Alain CAROU

DAF/ Service Technique : Elsa MARGUIN-HAMON

DAP/FNAC : Claude ALLEMAND-COSNEAU

DAP/BRI : Evelyne PIERRE

CNC/SAFDL : Michelle AUBERT, Christian COMTE

DAG/MRT : Marie-France CALAS, Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU, Arthur B. GILLETTE  
(vacataire)

Bernard KAHANE (consultant).

-----  
Après avoir remercié les participants de s'être déplacés, M.-F. CALAS fait faire un rapide tour de table. A la fin de ce tour, B. KAHANE, consultant, se présente aux participants de l'atelier.

D. COQ est nommé rapporteur de l'atelier.

M.-F. CALAS passe la parole à J.-P. DALBERA. Celui-ci rappelle la préoccupation du Cabinet - exprimée le 25 janvier dernier par M. VISTEL, Directeur de Cabinet lors de la réunion plénière du Conseil ministériel de la recherche- concernant la préparation du nouveau schéma stratégique d'orientation de la recherche au Ministère de la culture et de la communication (MCC). Le Cabinet a demandé à la MRT d'animer et d'organiser une réflexion autour du nouveau Schéma stratégique de la recherche au MCC pour 2001-2004, d'ici au début du mois de juillet 2001. Il souligne la brièveté de l'échéance et l'importance qu'elle revêt pour le Cabinet. Puis, J.-P. DALBERA entame, “ à deux voix ” (avec B. KAHANE), une présentation du cadre de cet atelier, au moyen de transparents. Il rappelle les grandes problématiques qui vont se poser pour l'élaboration du nouveau schéma stratégique : la modernisation de l'Etat, la décentralisation et la déconcentration et l'apparition de nouveaux acteurs - établissements publics récemment créés - etc.

B. KAHANE prend la parole et insiste sur deux points importants qui permettront un bon déroulement de l'atelier. D'abord, il faut considérer des ensembles d'actions (“ paquets ”) dans un nombre réduit de catégories. Puis, à propos de chacun des ensembles, il faut se poser les questions suivantes : Qui fait quoi ? Quel est le type de calendrier à adopter (actions immédiates ou à différer)? Comment évaluer et suivre les actions entamées ? Il rappelle qu'il faudra, dans cet atelier prendre de la hauteur et se tenir parfois loin des objectifs spécifiques de recherche.

M.-F. CALAS tient à faire remarquer que la segmentation des ateliers est arbitraire et formelle et qu'elle ne convient sans doute pas à tous les participants. Elle poursuit en insistant sur l'importance de cette forme de travail par ateliers qui doit favoriser l'émergence des point forts du précédent schéma et la définition des priorités transversales du prochain schéma stratégique.

J.-P. DALBERA revient sur le précédent schéma et rappelle qu'il a été élaboré à la suite des Assises de la recherche en 1996. Il explique que la première partie de l'atelier devra concerner un bilan des actions des participants au regard du schéma 1997-2000. Toujours à l'aide des transparents, B. KAHANE intervient pour expliquer le cadre de cet atelier en rapport avec le nouveau schéma stratégique. Il s'agit d'identifier des

actions stratégiques ou dans un système multi-acteurs, la place que doit occuper la recherche au MCC. Il commente ensuite le transparent n° 5 et tire la conclusion suivante utile à l'atelier : le nouveau schéma devra tenir compte des actions émergentes et des actions qui ne valent pas la peine d'être poursuivies.

M.-F. CALAS reprend la parole après cette présentation et propose aux participants d'intervenir sur le bilan en ne retenant que des points essentiels.

D. COQ, de la DLL intervient en premier. Il souligne l'importance qu'a revêtu durant ces dernières années l'élaboration d'instruments de travail performants et de plus en plus numériques (Catalogues, inventaires, bases de données).

T. CLOAREC de la BNF abonde dans le sens de D. COQ. Il explique que le numérique a modifié et va continuer à modifier profondément le principe d'élaboration des bases de données avec l'apparition de nouveaux contextes, de nouveaux supports et de nouvelles techniques qui se cumulent.

M. AUBERT du CNC, indique que l'inventaire des films a été mené à bien mais que le catalogage informatisé est loin d'être achevé. C'est une tâche immense qui implique le travail suivi de tous les historiens et spécialistes de bonne volonté. Elle parle ensuite de la plate-forme numérique qui consiste pour le CNC à regrouper sous XML l'ensemble des différents catalogues constitués depuis la création du CNC. Elle souligne l'importance des bouleversements induits par l'irruption du numérique dans son secteur. Elle cite en exemple une recherche effectuée par le CRCDG à propos de l'étude du "syndrome du vinaigre", révélateur de la dégradation des supports pelliculaires. Un test normalisé a été mis au point à l'issue de l'étude. Il permet pour tous ceux qui gèrent des collections de films de mesurer le niveau de dégradation de la pellicule.

Elle insiste sur la nécessité d'échanges entre les professionnels de façon à aborder la valorisation d'un point de vue interdisciplinaire. Elle rappelle le succès et l'importance de la tenue à Paris du Joint Technical Symposium qu'elle a organisé en 2000 pour la première fois en France. Cette manifestation a réuni l'ensemble des professionnels du son, de la vidéo, du film, des archives et du monde de l'audiovisuel. Elle a favorisé l'échange tout en permettant de prendre une certaine distance par rapport aux travaux quotidiens.

Elle conclut en rappelant l'existence du Comité Conservation qui réunit régulièrement dans le cadre de la CST des représentants du son et de l'audiovisuel ainsi que de l'INA, la BNF, la BIFI et du CNC.

D. SAINT-MARTIN indique qu'il représente M. BACHIMONT, mais qu'il ne peut parler de façon autorisée que pour le GRM. Il fait part d'un problème constant pour l'INA/GRM : la difficulté à restaurer les archives sonores dans leur globalité. Il explique la nécessité de faire des choix. Il continue son intervention sur la description de différents projets qui créent des outils utiles pour d'autres secteurs de recherche sur la conservation des documents. Il revient sur la nécessité de créer des instruments de navigation performants dans des bases de données immenses créées à la suite d'inventaires. Il se demande comment accéder de façon satisfaisante à ces données (quelles interfaces développer ?). Il prend l'exemple du programme ECRINS mené en coopération avec l'IRCAM qui vise à créer des interfaces de classement de sons par la définition de sphères de navigation. Il se pose les questions suivantes : Comment traiter les documents ? Comment les indexer ? Quels doivent être les formats dans les mises en ligne ? Comment décliner à l'extérieur les activités de recherche ? Une méthode à laquelle est arrivée l'INA est la publication papier avec des renvois vers des adresses Internet pour certaines informations (en particulier le son).

Selon J.-M. JENN, les problématiques de la MPE sont les mêmes qu'ailleurs. Il s'agit : de la numérisation des rapports de recherche et des films de valorisation, des archives. Il signale un problème essentiel : l'absence de règles et de normes de description des contenus. Puis, il pose le problème d'accès aux sources. Il cite le cas des ethnopôles qui font un travail immense de recensement des sources du domaine français. Enfin, J.-M. JENN rappelle le rôle joué par des petits musées et associations sur le terrain et dans les régions. Il estime qu'il faut en faire des interlocuteurs reconnus et encadrés.

A cet égard, M.-F. CALAS cite un exemple qu'elle juge intéressant. La normalisation de la description des documents sonores inédits est le résultat du travail d'associations de collectage (dont certaines sont des pôles associés de la BNF), organisées en réseau au sein de la FAMDT (Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles) avec le concours de musées, et de services départementaux d'archives. La deuxième

édition du “ *Guide d’analyse documentaire du son inédit pour la mise en place de banques de données* ” sera publiée dans le premier semestre de cette année par l’AFAS.

Enrichi par des compétences croisées, ce manuel devrait permettre à chacun de traiter dans une même logique les sources orales. Il représente un bon exemple de relations nouvelles entre le secteur associatif, les collectivités locales et les institutions nationales de conservation. La normalisation s’est faite “ en douceur ” et à l’initiative des associations.

B. KAHANE intervient pour rappeler que le bilan doit servir à entamer une mutualisation des moyens, des problèmes et des types d’actions engagées et il rappelle la nécessité d’articuler les trois niveaux régional, national et européen.

E. MARGUIN-HAMON (DAF) rebondit sur les propos précédents et donne un exemple d’une collaboration avec les associations et les archives départementales dans le cadre de la création souhaitée par la DAF d’un portail généalogique. Elle poursuit sur la problématique de l’encodage des documents, très contraignant, mais indispensable pour l’avenir.

S. MONOD (CRCDG) insiste dans la présentation du bilan pour le nouveau schéma sur la difficile distinction entre recherche fondamentale et appliquée. Il lui semble que le CRCDG effectue à la fois des recherches de la première catégorie et des recherches servant à la mise au point de traitements des documents. Un fait marquant est l’émergence de la conservation préventive. Dans ce cadre, les recherches du CRCDG appliquées aux documents graphiques, pourraient en fait concerner de nombreux autres objets. En témoigne la parenté de certaines recherches entre le CRCDG et le C2RMF.

A. CAROU retient, à partir des recherches de la BNF/DCO, des éléments problématiques concernant d’autres secteurs. D’une part, il souligne l’indispensable établissement de critères de contrôle concernant le suivi de la dégradation des documents. D’autre part, il met en relation la pérennisation des conditions de conservation avec la pérennisation de la consultation des documents. Enfin, la prévision des environnements numériques futurs lui semble essentielle.

B. KAHANE souligne les résonances évidentes d’un bilan à l’autre.

Les deux représentantes de la DAP interviennent pour aborder la question des données juridiques et esthétiques dans la conservation des œuvres d’art contemporain. Ainsi, peut-on se permettre de transformer une installation vidéo d’un artiste comme Nam June Paik lorsque le téléviseur tombe en panne et que le modèle utilisé n’existe plus ?

M.-F. CALAS, voit derrière cet exemple une question importante : il s’agit de promouvoir, selon elle, une vision active de la conservation : peut-on imposer des conditions (comme un cahier des charges) lors de la commande d’une production artistique ? De même, en ce qui concerne les documents électroniques, les conservateurs doivent pouvoir intervenir au moment de la création des documents.

J.-P. DALBERA fait allusion aux deux bases relatives aux manuscrits et enluminures (BNF et DLL/MRT).

La Présidente propose de passer à la **deuxième partie de l’atelier** : l’établissement du cadre pour la réflexion sur le nouveau schéma stratégique. Elle insiste sur la nécessité de croiser les thématiques.

T. CLOAREC tient d’abord à prendre en compte le temps de réactivité pour une grande institution comme la BNF.

D. COQ poursuit en mettant en avant la modestie nécessaire concernant le prochain schéma. La taille réduite des équipes de recherches contraint selon lui les chercheurs à élaborer des thématiques sur 10 ans, et non sur 3 ou 4 ans).

B. KAHANE tout en étant d’accord avec D. COQ, estime cependant qu’il est indispensable pour les chercheurs d’expliquer sur quels types de documents ils comptent entamer des recherches pour les prochaines années.

J.-P. DALBERA explique que l'exercice consiste avant tout à donner des directions claires de recherche pour les prochaines années.

T. CLOAREC soulève le problème de l'inégale description des documents. M. AUBERT fait part des mêmes problèmes au CNC et propose de créer une méthodologie sur la description des documents.

C. COMTE indique que le CNC est en train de monter un projet IST afin de mettre au point un scanner adapté aux films d'archives. Cet instrument spécifique aux films intéresse une communauté réduite et dispersée dans le monde. Il s'agit d'un projet d'étude réalisé avec l'Autriche et l'Allemagne. Il ajoute qu'il travaille en interne sur les méthodes de restauration numérique d'images animées.

M.-F. CALAS résume les débats en estimant que la numérisation a révélé le manque d'indexation des documents de tous ordres et met à jour les problèmes techniques et juridiques liés à leur statut.

Après une courte pause, M.-F. CALAS, B. KAHANE, en accord avec les participants proposent un premier cadre synthétisant les discussions.

Les axes prioritaires suivants se dégagent :

- **Catalogage et Inventaire**
  - Outils et méthodes de recherche
  - Outils de normalisation
  - Choix scientifiques
- **Conservation et accès aux collections**
  - Outils de diffusion
  - Outils d'acquisition
  - Professionnels et autres publics
- **Réseaux**
- **Données publiques**

En conclusion B. KAHANE propose pour organiser le travail de la deuxième séance de l'atelier, de répondre aux questions suivantes concernant cette segmentation.

Pour chaque direction / institution représentée par les participants et pour chaque axe prioritaire identifié, il s'agira de s'interroger sur :

- les objets et actions prioritaires à mener,
- les principaux problèmes posés,
- les principaux acteurs (qui fait quoi ?),
- le calendrier prévu de réalisation des actions (phasage),
- les indicateurs pour le suivi et l'évaluation,
- les missions prévues ou à prévoir en relation avec la dimension régionale d'une part et européenne (PCRD et relations multilatérales) d'autre part.

La Présidente remercie les participants et clôt la séance.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23/05/2001 DE L'ATELIER 3 :**

***“ Patrimoine écrit, documentaire, audiovisuel et oral ”***

**seconde séance**

(Présidente : Marie-France Calas – Rapporteur : Dominique Coq)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23/05/2001 DE L'ATELIER 3 :**

**“ Patrimoine écrit, documentaire, audiovisuel et oral ”**

**(Présidente : Marie-France Calas - Rapporteur : Dominique Coq)**

**Présents**

Claude Allemand-Cosneau (DAP/FNAC), Jean-Marie Jenn et Marie-Barbara Le Gonidec (DAPA), Dominique Coq (DLL), Sylvie Fayet et Alain Carou (BNF), Sibylle Monod (CRCDG), Michelle Aubert (CNC), Rosine Cleyet-Michaud et Elsa Marguin-Hamon (DAF), Astrid Brandt-Grau, Jean-Pierre Dalbéra, Marie-France Calas (DAG/MRT).

-----

La présidente remercie bien vivement les membres de l'atelier pour l'envoi de leurs contributions écrites destinées à nourrir la réflexion sur les enjeux stratégiques de la recherche pour 2001-2004. Elle propose lors de cette deuxième et dernière séance, d'approfondir les thèmes stratégiques définis lors de la première réunion de l'atelier.

**1) Inventorier, cataloguer, donner accès**

- La DAF veut poursuivre les études sur la DTD EAD (normalisation des dossiers archivistiques). Un groupe de travail existe avec la DLL et la BnF.
- La DLL considère comme prioritaire la réalisation de 3 répertoires :
  - le répertoire des manuscrits du 20<sup>ème</sup> siècle (projet collectif dirigé par la DLL : G. Cohen) qui devrait être terminé d'ici à 3 ans,
  - le répertoire des arts du spectacle (projet collectif dirigé par la BNF). L'accès s'effectue déjà sous Mistral mais devrait passer sous SDX avec le soutien de la MRT.
  - l'informatisation du catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France (70 volumes, projet collectif dirigé par la DLL).

Elle soutient la réalisation d'une banque de données d'images des manuscrits médiévaux des bibliothèques municipales de France se fondant sur les campagnes de photographies en cours depuis les années 1980 par l'IRHT (environ 80.000 images actuellement).

- La BNF collabore activement à la réalisation de grands inventaires et de catalogues collectifs. Elle s'efforce de mettre en ligne les catalogues et a besoin de normaliser les données. Les délais de réalisation de ces grands répertoires sont en voie d'être maîtrisés ainsi que leur normalisation pour leur mise en ligne.

- Selon la DAP, les liaisons de Videomuseum avec les autres bases de données du ministère ou avec des initiatives comme les dossiers d'artistes doivent être repensées pour être unifiées. La structure juridique de Videomuseum devra également être repensée à cette occasion pour lui permettre de sortir de son caractère associatif.

La numérisation et l'indexation des œuvres éphémères (land art, œuvre de processus, œuvre d'esthétique relationnelle, etc.) devront trouver des formes qui en rendront compte le mieux possible. Comment conserver les traces de ces travaux et des expositions spécialisées sur ces sujets (expositions manifestes par exemple dont la mise en espace n'est pas perceptible dans le catalogue) ? Un bilan des projets européens de ce type de mise en mémoire pourrait être fait et des travaux pourraient être confiés à des philosophes avant de lancer un programme national.

Le service des archives du film a l'ambition de reprendre l'informatisation de son catalogue (une fiche XML a été élaborée). Les résumés des films seront utilisés de préférence à la réalisation d'un thésaurus beaucoup plus long à faire. Un moteur de recherche servira à retrouver les notices.

MF Calas souhaite que soit prise en compte la réalisation d'un répertoire des fonds sonores (réunissant non seulement les documents sonores existant et en cours de création au MCC mais aussi dans certains secteurs de l'Université et du CNRS).

## **2) Conserver et restaurer**

- La DAF estime que la priorité en matière de recherche porte sur la conservation des documents électroniques et sur leur diffusion sur le long terme. La loi sur la signature électronique accroît très rapidement le volume des archives numériques publiques, ce qui pose des problèmes complexes aux archivistes. Les archivistes pourront-ils conserver les signatures électroniques sur la durée ? Si ce n'est pas possible, comment authentifier les actes ? Un groupe de travail existe, à l'initiative du Ministère de la Justice, avec les notaires car ces derniers sont eux-mêmes intéressés par les signatures électroniques. Ces sujets recoupent les questions posées par le dépôt légal des documents électroniques publiés (BNF).

De plus en plus, les représentants de la DAF doivent être présents dans les administrations pour prendre en compte ce nouveau contexte technique dès la production des documents administratifs.

Les collaborations avec l'INRIA, le CNES (groupe Aristote) et la MTIC et la BnF sont engagées sur ces sujets (C. Dhérent y participe) : sur l'archivage des documents électroniques, sur la conservation, sur l'élaboration de standards pour les documents émanant des services publics. Les Français participent aux débats internationaux mais doivent défendre les spécificités de notre pays. L'ISO y travaille également (groupe 351).

L'évolution des supports standards de la conservation des archives sonores et audiovisuelles est un thème d'étude essentiel. Les archives audiovisuelles conservées proviennent des administrations (*par exemple les archives de procès*). Des problèmes semblables se posent à l'INA et à la BnF mais la DAF ne semble pas procéder à des transferts systématiques sur des supports numériques.

Il manque une cellule technique à la DAF (ingénieurs et techniciens) pour prendre en charge ces problèmes même si la DAF fait largement appel à des sous-traitants.

D'autres recherches ne présentent pas le même caractère d'urgence pour la DAF mais restent néanmoins importantes : les recherches sur la conservation et la restauration des sceaux de cire comme des pelures et des calques (restauration de masse, lisibilité des documents). Le CRCDG et le C2RMF se préoccupent de ces questions mais ne prennent pas toujours en charge les problèmes du traitement de masse.

Les microfilms de l'Etat-Civil des Français nés à l'étranger, notamment en Algérie et conservés à Nantes, sont les seules archives qui restent puisque les originaux ne sont plus accessibles. Or, ils sont en très mauvais état. Il s'agit de trouver des solutions pratiques pour lire et transférer sur un support pérenne, ces microfilms très dégradés et souvent peu lisibles, qui ne sont plus aux normes d'aujourd'hui.

Un rapport sur les métadonnées nécessaires pour gérer la conservation de documents électroniques a été rédigé par la BnF :

<<http://www.kb.nl/coop/nedlib/results/D4.2/D4.2.htm>> dans le cadre du programme européen Nedlib ; sa traduction en français est prévue.

- La conservation des documents audiovisuels à la BnF passe par trois types de travaux :
  - menant à une meilleure connaissance des dégradations des données figurant sur les disques optiques (une cartographie de la conservation sur les supports optiques est en cours grâce à un protocole d'échantillonnage et de mesure),
  - permettant de numériser dans les meilleures conditions les supports anciens sonores et vidéo (lecture optimale de divers formats : disques, cylindres, bandes vidéo et audio). Une collaboration du laboratoire de la BnF avec le LNE est envisagée.
  - garantissant la pérennité aux documents numériques (MPEG 2 pour la vidéo). Quelles sont les métadonnées indispensables à la conservation de ces documents et comment doivent-elles être stockées ?

La BnF traitant le dépôt légal des documents électroniques et multimédias sur support, elle a lancé le programme PCDM (Pérennisation de la Consultation des Documents Multimédias). Il s'agit d'être capables d'émuler les systèmes d'exploitation anciens sur ceux d'aujourd'hui (projet Nedlib). Des liens restent à créer par exemple avec des musées conservant des œuvres d'art numériques qui posent des questions de pérennité. Concernant la perspective d'un dépôt légal des documents en ligne, qui rejoint la problématique générale de l'archivage à long terme des documents numériques, études et réflexions sont en cours à la BnF et à l'INA.

Le PCR sur la conservation des DVD est soutenu par la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) pour regrouper les besoins d'analyse et de connaissance sur le vieillissement et l'évolution de ce type de supports.

- Pour la DAP, la conservation des œuvres d'art électronique est une préoccupation constante mais la numérisation ne peut se faire qu'avec l'accord de l'artiste et peut transformer l'œuvre elle-même. Ce patrimoine artistique pose des problèmes spécifiques trop complexes (techniques et juridiques) à aborder pour une seule direction. L'avenir de Videomuseum doit être discuté car la mise en ligne des données (en intranet, uniquement pour les images) se heurte aux droits d'auteurs. La mission confiée à M. Ory-Lavollée sur les données publiques essentielles, devrait porter également sur ces sujets.



- Pour le CRCDG, il existe 3 actions prioritaires :
  - la caractérisation des matériaux des biens culturels mais aussi des supports de conservation et de restauration, (papier et matériaux celluloseux, parchemins, cuirs, matériaux photographiques, supports optiques, ...)
  - la mise au point des traitements de restauration,
  - l'environnement des collections (étude des effets de la pollution et de la lumière comme des micro-organismes) et les méthodes de contrôle.

Le CRCDG travaille de plus en plus en partenariat avec les autres laboratoires français et étrangers (LIDO : mesure de la quantité de lumière, de la dégradation du parchemin, programmes avec le Getty sous forme d'un PICS).

L'analyse des méthodes non destructives et préventives est au centre des préoccupations du CRCDG. Le CRCDG prépare pour 2002, du 27 au 30 mai, un colloque international sur la Conservation à l'ère du numérique.

- La Mission du patrimoine ethnologique (MPE) souligne le besoin de numériser les rapports de recherche financés depuis plusieurs années, afin d'en faciliter la diffusion à la demande. L'indexation des rapports est sur le point d'être terminée par la MPE mais il reste à organiser le service. La numérisation de l'ensemble des rapports pose des problèmes techniques (multi-supports), juridiques. Une des finalités est la restitution aux régions concernées.
- Le service des archives du film et du dépôt légal du CNC va mettre en place une plate-forme de restauration numérique des films dans son propre laboratoire afin d'intervenir directement sur la correction des images. Cette plate-forme est conçue pour s'appuyer, en amont, sur les services des laboratoires commerciaux, équipés pour numériser les films à traiter. En aval, ces laboratoires commerciaux procéderont aussi au report sur 35mm des documents restaurés. Pour les Archives, l'avantage de cette approche est mieux maîtriser le processus de numérisation et de se porter garant de la déontologie en la matière sans pour autant investir dans un appareillage coûteux. La BNF confirme que ce besoin de traitement en interne est intéressant.

Le service souligne enfin les difficultés juridiques qu'il rencontre dans la manipulation des documents numérisés. Le dépôt légal pose de nombreux problèmes en raison des difficultés relatives à la gestion de biens privés déposés dans le domaine public et sur lesquels les services publics travaillent. La propriété de ces documents n'est pas interprétée de la même manière par tout le monde. De manière urgente, il s'agit de clarifier les droits des partenaires et d'élaborer des protocoles types à donner aux services de conservation.

### **3) Travailler en réseau**

La réalisation du portail généalogique est une des priorités afin de rassembler les sources publiques et privées. Une étude est en cours pour évaluer les méthodes, le coût et l'impact de ce type de portail sur les activités des services. Il faut associer un établissement public comme l'INED, des associations, assurer une veille et un suivi. Il existe néanmoins un problème avec la CNIL pour la mise en ligne de données d'état civil. Le portail généalogique ne donnerait pas accès aux noms des personnes dont les actes ont été dépouillés.

La DAF souhaite réaliser un site sur les archives des architectes mais devra collaborer avec la DAPA. Il faudra récupérer les supports électroniques des architectes. Un réseau devra se mettre en place autour de la Cité de l'architecture et du patrimoine.

La DAF souhaite améliorer la diffusion des archives électroniques lourdes mais il semble que la boucle des contenus permettra de mieux rendre accessibles les données numériques.

La DAF souhaite mettre en place un système de fourniture de documents électroniques et d'outils de recherche en ligne.

Il est souligné l'opportunité de regrouper les publications, papier et électronique, constituant des référentiels dans tous les domaines du patrimoine (DAF, DLL, BNF, CRCDG, etc.). Le site numérisation devrait comprendre également des renseignements sur l'archivage électronique.

La BNF souhaite développer le partenariat avec des universités et accueillir des doctorants pour la réalisation de grands répertoires.

### **Synthèse en séance**

Les documents électroniques posent beaucoup plus de difficultés que les autres, en matière de conservation, de restauration et de diffusion. Ils nécessitent des moyens et des savoirs techniques dont les services culturels disposent rarement. Il s'agira de prendre la mesure de ces nouveaux besoins.

Le rôle de l'Etat dans la normalisation documentaire et la publication de référentiels doit être développé. Les partenaires publics et privés attendent ce type d'apport du ministère. Les services, confrontés au quotidien, ont des difficultés à prendre le temps de rédiger guides et fiches techniques.

Le web est le média le plus adapté à la diffusion de ces travaux et le moins cher. La BnF a misé sur le web mais d'autres services ont plus de difficultés matérielles à développer des produits électroniques aussi sophistiqués. La maintenance de bases de données en ligne et l'accroissement prévisible de leur nombre nécessitent la présence d'un personnel qualifié dédié, ce qui est encore très rarement le cas. Enfin, on regrette de nouveau l'absence d'un moteur de recherche sur le serveur web du ministère, ce qui limite considérablement la consultation des bases de données qui y sont hébergées.

La Présidente remercie les participants et clôt la séance.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27/04/2001 DE L'ATELIER 4 :**

***“ Dynamiques de l’enseignement supérieur,  
de la création artistique et culturelle ”***

**première séance**

(Président : Michel Florenzano – Rapporteur : Jacques Sautereau)

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27/04/2001 DE L' ATELIER 4 :**

***“Dynamiques de l'enseignement supérieur et de la création artistique et culturelle ”***

**(Président : Michel FLORENZANO - Rapporteur : Jacques SAUTEREAU)**

**Présents**

DAP : Pascal MURGIER

IRCAM : Hugues VINET

DAPA / BRAU : Jacques SAUTEREAU

CNRS : Michel FLORENZANO (expert au conseil ministériel de la recherche)

DAG/MRT , Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU, Annick MISPELBOM, Arthur B.

GILLETTE (vacataire)

Bernard KAHANE (Consultant)

-----  
M. FLORENZANO introduit cet atelier. Il trouve les problématiques posées par l'atelier complexes mais estime que les directions et institutions concernées par l'atelier ont vocation à travailler ensemble et qu'il doit exister des points de rencontre entre elles. Après un rapide tour de table, il passe la parole à J.-P. DALBERA et B. KAHANE.

J.-P. DALBERA rappelle la préoccupation du Cabinet concernant la préparation du nouveau schéma stratégique d'orientation de la recherche au Ministère de la culture et de la communication (MCC), exprimée le 25 janvier dernier par J. VISTEL, directeur de cabinet, lors de la réunion plénière du Conseil ministériel de la recherche. Le Cabinet a demandé à la Mission de la recherche et de la technologie (MRT) d'animer et d'organiser une réflexion autour du nouveau schéma stratégique de la recherche au MCC pour 2001-2004, d'ici au début du mois de juillet 2001 au plus tard. J.-P. DALBERA souligne également que la MRT est assistée par B. KAHANE et J.P. NIOCHE, consultants, pour l'élaboration du nouveau schéma.

J.-P. DALBERA entame une présentation du cadre de cet atelier, au moyen de transparents (cf. documents distribués aux participants des ateliers). Il rappelle les grandes problématiques qui vont se poser pour l'élaboration du nouveau schéma stratégique : la modernisation de l'Etat, la décentralisation et la déconcentration, l'apparition de nouveaux acteurs - établissements publics récemment créés -, et la prise en compte de la dimension européenne. Cette dernière dimension est particulièrement importante pour cet atelier. J.-P. DALBERA revient sur le précédent schéma. Il rappelle que le schéma 1997-2000 a été élaboré à la suite des Assises de la recherche en 1996.

B. KAHANE poursuit la présentation des documents projetés. Il explique que la première partie de l'atelier devra concerner un bilan des actions stratégiques des participants au regard du schéma 1997-2000. Commentant la méthodologie, il souligne l'intérêt d'échapper aux logiques institutionnelles en créant des ateliers thématiques. Il explique l'importance que revêt la coordination au sein de chaque institution participante. Il demande à chaque représentant présent de faire remonter le plus d'informations possibles. Cela peut se faire par des consultations des services menées en collaboration avec le Rapporteur et le Président de l'atelier ainsi que la MRT.

M. FLORENZANO encourage les participants à se rendre sur le terrain et propose de structurer les débats de cet atelier autour de quelques questions centrales. Il suggère d'établir le bilan du dernier schéma et les perspectives stratégiques. Dans ces " mises à plat ", il suppose que des récurrences vont voir le jour et tient à les formaliser. Il pense que les débats vont tourner autour des nécessités suivantes :

- clarifier les rapports entre recherche, étude et création notamment avec l'enseignement supérieur
- examiner la pertinence de l'organisation : efficacité du dispositif d'évaluation pour les personnels et les structures, analyse des moyens humains, des statuts des agents, de leurs missions, des moyens matériels mis à disposition des structures de recherche

- s'interroger sur les relations à entretenir avec le monde de la recherche (CNRS et autres EPST, universités).

H. VINET (IRCAM) indique qu'il n'a vocation qu'à représenter l'IRCAM. L'IRCAM s'occupe de recherche orientée vers la création musicale. Ce secteur est très dynamique en France. Il attribue la place de la France dans ce domaine de compétence au soutien dont a bénéficié la recherche musicale (et en particulier l'IRCAM) grâce au MCC depuis des dizaines d'années. L'IRCAM est le plus gros laboratoire public dédié à la recherche musicale dans le monde. H. VINET souligne la difficulté à évaluer la recherche musicale. Celle-ci tient à sa pluridisciplinarité. Les structures y sont très variables :

- certaines sont d'origine culturelle (le GRAME à Lyon, l'INA-GRM, le CeMaMu, le GMEM à Marseille). Elles ont eu au départ pour vocation de promouvoir la musique contemporaine et elles travaillent aujourd'hui sur les outils de la création. Elles font du développement technologique destiné aux artistes. Il faut évaluer leurs activités en fonction des besoins de la création contemporaine et non selon une approche strictement scientifique. Il faut également évaluer le caractère de généralité des outils développés dans ce cadre.
- d'autres sont d'origine scientifique comme les laboratoires d'acoustique : le LAM, le LMA, l'ACROE, le laboratoire du Maine, l'ENST, le CNET.

On y trouve des UMR comme l'IRCAM (*rattaché au SPI en 2000, au STIC en 2001*). L'IRCAM n'a plus de soutien du département SHS bien qu'il continue de gérer le fonds de la bibliothèque (*sans moyens apportés par le SHS*).

L'IRCAM a coordonné le DEA de musicologie du 20<sup>ème</sup> siècle (*avec Paris IV*) appelé ATIAM est destiné à des ingénieurs, il a été créé par J.C. RISSET, il est aujourd'hui dirigé par M. CASTELLENGO (*Université de Paris VI*) et associe plusieurs universités. Le DEA ATIAM produit des étudiants de très haut niveau.

Interrogé par J.-P. DALBERA à propos du conseil scientifique de la recherche musicale et chorégraphique de la DMDTS, H. VINET admet que celui-ci n'a plus été réuni depuis plusieurs années, ce qui est très défavorable à la crédibilité de ce secteur.

H. VINET propose de poursuivre le bilan relatif aux outils produits. Il souligne que les centres qui sont adossés à des besoins artistiques ont de meilleurs bilans d'activités que les centres appuyés exclusivement sur le monde des chercheurs. Une des critiques faites par le MCC au rapport RISSET tenait justement à son insuffisance de prise en compte du monde artistique. H. VINET estime que l'inscription préalable dans le contexte culturel est indispensable pour la création d'outils performants.

Les retombées économiques et commerciales des travaux technologiques de ces centres ne sont pas négligeables même s'il est difficile à ces structures d'être en concurrence avec les entreprises qui commercialisent des logiciels. La diffusion des outils logiciels par les réseaux permet de contourner ces difficultés.

Des besoins de recherche existent en matière de recherche chorégraphique (notation, assistance aux chorégraphes).

L'IRCAM a des contrats avec le monde industriel qui utilisent leurs outils. Les réseaux RIAM, RNRT, RNTL sont très positifs pour l'innovation en France notamment dans le secteur de la musique mais il manque des industriels français intéressés (Digigram, etc.). On doit souligner les difficultés des laboratoires publics à gérer ces aides lorsqu'il n'existe pas d'associations relais.

Sur le plan européen, l'IRCAM a obtenu 5 contrats IST, mais le GRM a obtenu également des contrats de ce type.

En conclusion, la communauté de la recherche musicale française dispose d'atouts pour contribuer à la normalisation MPEG-7. Dans ce domaine, les sujets industriels majeurs sont la description des contenus musicaux et sonores ou la réalisation de grandes bases de données sonores. On peut aussi espérer que la musicologie contemporaine bénéficiera de ces compétences techniques pour mieux décrire les œuvres. Les travaux sur l'esthétique, la cognition, les interfaces peuvent en profiter.

Par ailleurs, H. VINET estime qu'un rapprochement avec les sciences humaines (en particulier la philosophie et l'épistémologie) devrait avoir lieu.

Enfin, les outils de la pédagogie musicale sont réalisables à partir des outils professionnels, telle la boucle des contenus de Renater Ii qui permettra une meilleure diffusion culturelle à travers les outils de la recherche musicale en les adaptant à différents types de publics.

Pour l'instant, l'IRCAM n'a pas de relations avec la maison des sciences de l'homme de Seine Saint Denis et avec la plate forme AST.

M. FLORENZANO donne la parole à P. MURGIER (DAP).

Pour P. MURGIER, la DAP tente de faire rattraper aux écoles d'art le retard qu'elle ont pris par rapport à l'enseignement supérieur. En 2002, une réforme des statuts des enseignants des écoles verra le jour ainsi qu'une réforme des établissements. La recherche y aura sa place. Les 6 écoles nationales d'art (Nice, Limoges-Aubusson, Nancy, Cergy, Bourges, Dijon) et les écoles habilitées dispenseront un diplôme de niveau Mastère (bac+5) reconnu par l'enseignement supérieur. C'était déjà le cas pour les trois écoles nationales supérieures (ENSBA, ENSAD, ENSCI).

P. MURGIER poursuit en expliquant que contrairement à la musique avec sa tradition de musicologie ou à l'architecture, la recherche dans les arts plastiques n'a pas une place clairement définie. Il faut favoriser la différenciation entre la recherche scientifique et la création dans le domaine des arts plastiques, le développement d'outils ne suffisant pas à résoudre cette difficulté.

À la différence de l'enseignement des arts plastiques à l'université, les enseignements dans les écoles forment des praticiens. Des passerelles existent comme vont se mettre en place des 3<sup>èmes</sup> cycles communs aux deux filières. Un accord DAP/DESUP situe le diplôme national supérieur d'expression plastique (bac + 5) dans le système des niveaux européens. Ce diplôme confère (dès maintenant) le grade de mastère. L'appartenance à l'enseignement supérieur est indissociable de cette dimension européenne, aussi bien pour les parcours des étudiants (voir le système qui se met en place pour les ECTS) que pour la reconnaissance de la valeur des diplômes pour la vie professionnelle et l'enseignement.

Un nouveau conseil scientifique de la DAP a été réuni. Il a été l'occasion de faire le point sur tous les rapports financés ces dernières années, il a lancé une politique d'appel d'offres ouvert sur les thématiques intéressant la DAP, mais impliquant des projets mixtes associant école d'art et université afin de structurer à terme un milieu de recherche.

La dimension économique est présente essentiellement dans le secteur du design et de la communication notamment en ligne mais il ne s'agit pas réellement de recherche scientifique.

Il s'agira également de ne pas oublier de s'intéresser aux questions techniques qui se posent dans d'autres centres sous tutelle de la DAP (CIRVA, CICV, Villa Arson, Mobilier national, Gobelins, Académie de France à Rome, etc.)

En raison du manque de temps et de l'absence d'E. LENGEREAU, M. FLORENZANO propose de traiter la recherche architecturale ultérieurement.

Après une courte pause, B. KAHANE et M. FLORENZANO reprennent, en accord avec les participants les axes de travail dégagés pour l'élaboration du nouveau Schéma stratégique.

Les axes prioritaires suivants se dégagent :

### **1. Distinguer recherche scientifique et recherche artistique**

Cette distinction peut être opérée à travers l'identification des différentes communautés, des objets produits ou des pratiques professionnelles (et des terminologies). Clarifier les termes "recherche", "étude" et "expérimentation" en examinant les processus d'élaboration qui sont le plus souvent rétroactifs et les

conséquences sur les modes de relations avec la communauté scientifique extérieure. S'interroger sur la place de la pluridisciplinarité, le besoin d'élargissement, la densification des liens qui unissent les équipes en traitant les relations entre l'amont et l'aval (monde industriel).

## **2. Evaluation des travaux**

Cette évaluation peut se faire en prenant en compte la nature des recherches comme celle de la diffusion des productions, ce qui impose de s'interroger sur le rôle des conseils scientifiques et de définir des indicateurs, aborder les problèmes de la valorisation industrielle et de la concurrence.

## **3. Développement et vie d'outils technologiques**

Ces outils sont destinés à la création, à la profession, au public avec un regard sur les usages, et sur les modes de diffusion des outils (via les réseaux).

## **4. Relations entre enseignement, recherche, et création**

Il s'agit de préciser la place des DEA, le rôle des statuts des établissements et des personnels. Il est nécessaire de prévoir des passerelles entre filières, de favoriser le fonctionnement de réseaux de collaboration en agissant au niveau national et régional (interrogation sur le regroupement d'équipes pour atteindre une taille critique).

## **5. Définition de thématiques émergentes**

Dans la définition des thématiques émergentes (danse, théâtre, etc.), il faut focaliser l'attention sur le rôle joué par les incitations européennes.

En conclusion B. KAHANE, propose, pour organiser le travail du deuxième atelier, de répondre aux questions suivantes concernant cette segmentation :

Pour chaque direction/institution représentée par les participants et pour chaque axe prioritaire identifié, il s'agira de s'interroger sur :

- les objets et actions prioritaires à mener,
- les principaux problèmes posés,
- les principaux acteurs (qui fait quoi ?),
- le calendrier prévu de réalisation des actions (phasage),
- les indicateurs pour le suivi et l'évaluation,
- les missions prévues ou à prévoir en relation avec la dimension régionale d'une part et européenne (PCRD et relations multilatérales) d'autre part.

Le président remercie les participants et clôt la séance.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/05/2001 DE L'ATELIER 4 :**

***“ Dynamiques de l’enseignement supérieur,  
de la création artistique et culturelle ”***

**seconde séance**

(Président : Michel Florenzano – Rapporteur : Jacques Sautereau)



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/05/01 DE L'ATELIER 4 :

*“ Dynamiques de l'enseignement supérieur et de la création artistique et culturelle ”*

**(Président : Michel FLORENZANO - Rapporteur : Jacques SAUTEREAU)**

### Présents

DAP : Evelyne PIERRE

DMDTS : Hugues GENEVOIS

DAPA / BRAU : Jacques SAUTEREAU

CNRS : Michel FLORENZANO (expert au conseil ministériel de la recherche)

DAG / MRT : Astrid BRANDT-GRAU, Marie-France CALAS

### Excusés

DAG/MRT : Jean-Pierre DALBERA

IRCAM : Hugues VINET

DAPA/BRAU : Eric LENGEREAU (représenté par Jacques SAUTEROT)

-----

A. BRANDT-GRAU présente les excuses de J.-P. DALBERA et d'H. VINET (IRCAM) dans l'impossibilité l'un et l'autre d'assister à cette séance.

M. FLORENZANO introduit la 2<sup>ème</sup> réunion de l'atelier 4 en rappelant que la première séance a été essentiellement consacrée à la musique et aux arts plastiques et qu'il est prévu aujourd'hui de mettre l'accent sur l'architecture. Il précise que deux contributions (IRCAM et DAP) ont été reçues. A cela s'ajoute le texte élaboré par un collectif d'architectes réuni le matin même à son initiative. Ce texte encore manuscrit rend compte du point de vue de la base. La recherche au sein des 22 écoles d'architecture existant en France (établissements publics à caractère administratif) est institutionnalisée par un label créé par le Ministère de l'équipement il y a 25 ou 30 ans et qui perdure depuis. A travers ce label, 30 équipes sont habilitées à mener des recherches ainsi que 4 UMR CNRS créées au sein des écoles. En réalité le CNRS met surtout à disposition des moyens humains mais peu d'argent. Le Comité consultatif de la recherche architecturale liée à l'enseignement a été créé par Paul Quilès en 1982. Il agit selon un mode d'évaluation et un mode prospectif.

A. BRANDT-GRAU situe cette dernière séance de l'atelier 4 dans le cadre général de la définition du schéma stratégique pour la recherche 2001-2004 du Ministère de la Culture et de la Communication. Le calendrier est tenu. Les comptes rendus seront adressés dans les délais prévus afin de solliciter une validation finale pour le 15 juin. Ensuite débutera la 2<sup>ème</sup> série d'ateliers transversaux. Elle cite les quatre thèmes retenus et annonce le noms des présidents pressentis mais dont la nomination n'est pas encore validée par le cabinet. Il s'agit de :

- “ Priorités scientifiques et techniques des ateliers ”
- “ Organisation et ressources ”
- “ Réseau et international ”
- “ Valorisation, Diffusion, Numérisation ”

Ces ateliers se réuniront dans la semaine du 18 juin et devront faire émerger les priorités et modalités d'organisation pour les années à venir.

M. FLORENZANO s'interroge sur le bien fondé de mettre la numérisation dans l'atelier 4. On retrouve la numérisation dans tous les ateliers.

A. BRANDT-GRAU rappelle les axes prioritaires définis à la fin de la précédente séance et annexés au compte rendu de la première séance.

H.GENEVOIS (DMDTS) à la demande du président, est invité à prendre la parole et à rappeler les missions de sa direction. Il rappelle la fusion intervenue en 1998 entre la DMD, (Direction de la Musique et de la danse), et la DTS, (Direction du Théâtre et des spectacles). Au terme de cette remise à plat de l'organigramme, la place de la musique a diminué au bénéfice de celle du théâtre. H. GENEVOIS est aujourd'hui responsable du " Bureau des écritures et de la Recherche ". Il s'occupe aussi bien des marionnettes, que du cirque, de la recherche musicale et chorégraphique, que du théâtre, ou de la musique.

Le Conseil Musique et Danse de la Recherche a été créé en 1995. Il a la capacité d'évaluer les résultats des projets subventionnés. Mais aujourd'hui il n'est plus possible de le réunir car une fois prélevées les sommes " attribuées " chaque année à certains laboratoires (IRCAM, LAM, ACROE, le Centre d'études de la Renaissance à Tours, le laboratoire de recherche sur le patrimoine musical français, le Centre de Musique baroque de Versailles) il ne reste plus que 60 000 F à répartir.

Au sein de la DMDTS, la réflexion en cours va permettre au terme d'une étude, de faire redémarrer un Conseil de la recherche élargi. Il est clair que l'éparpillement des projets s'est fait au détriment de la recherche.

Les recherches en danse mais également dans le domaine du théâtre vont bénéficier d'études préalables pour faire un état des lieux. H. GENEVOIS cite comme exemple la classe d'écriture du mouvement du CNSMDP dont les travaux ressortissent à tous les domaines : physiologie, esthétique, histoire de l'art... De même en musique les approches sont totalement pluridisciplinaires : traitement du signal, histoire de la musique, organologie, chimie des matériaux.

La DMDTS doit apporter son soutien au patrimoine (par exemple : soutenir les professions de la lutherie dans le cadre des recherches entreprises par le Laboratoire d'acoustique musicale (LAM) de Paris VI-Jussieu, mais aussi à l'Enseignement et à la création dont elle est très proche. La directrice, Sylvie HUBAC souhaite reconstituer un pôle Recherche avec des critères d'élection qui ne sont pas nécessairement ceux du CNRS ou de l'Université.

La discussion s'engage alors sur la différence entre :

- Etude et Recherche sans déboucher sur des définitions incontestables.
- Ainsi que sur les critères et les modalités d'évaluation de la recherche.

Pour M. FLORENZANO, il est tout à fait normal que le Comité national du CNRS soit habilité à évaluer les chercheurs. C'est son rôle. Pour l'Université, il n'y a pas de problèmes car elle compte des représentants au sein du Comité. Il n'en va pas de même pour le Ministère qui n'est pas représenté dans cette instance. L'existence de crédits du BCRD au ministère de la culture et de la communication trouve sa légitimité dans l'insertion de ses programmes au sein de la communauté scientifique.

La discussion se poursuit autour du rapport Recherche / Création. H.GENEVOIS prend l'exemple de J.-C. RISSET en insistant sur le fait qu'en dépit d'une double carrière emblématique, il n'a pas toujours été facile pour J-C RISSET de piloter son laboratoire tout en menant une activité de compositeur.

M. FLORENZANO répond que les objectifs entre Recherche et Création ne sont pas de même nature. Il prend l'exemple de la différence entre activité et action, citant Jean NOUVEL dans une double démarche de créateur d'une œuvre et chercheur lorsqu'il collabore à un projet dans lequel il apporte un réel accroissement des connaissances.

E.PIERRE insiste sur le rôle que peut avoir l'artiste dans l'évolution de la recherche et dans la mise au point de nouveaux procédés.

La discussion se recentre sur le rôle spécifique du Ministère de la Culture en matière de dynamique de la recherche.

En résumé, l'évaluation est essentielle mais pour la réaliser il n'y a que deux solutions : ou le Ministère est représenté dans l'instance spécifique du CNRS ou il maintient ses Comités d'évaluation et surtout les fait fonctionner (en élaborant des critères adaptés à ses spécificités). M. FLORENZANO persiste à penser que seule l'évaluation par les pairs est satisfaisante.

E. PIERRE aborde la question des crédits de recherche par appels d'offre, hors BCRD. Leur montant est faible mais ils permettent d'ouvrir très largement les programmes.

Or, pour l'architecture par exemple, il faut pouvoir entreprendre des recherches interministérielles (exemple : l'ethnologie urbaine). D'un point de vue pratique, ce type de transversalité est difficile à gérer. Elle exige une structure pérenne mais suffisamment indépendante pour être efficace.

M. FLORENZANO dit qu'on ne peut pas participer à des programmes si on ne dispose pas de moyens récurrents. Il convient d'alterner de façon équilibrée une politique de programmes incitatifs et de programmes récurrents pour conforter les recherches en cours. Dans les années 70, les actions incitatives ont été privilégiées, tous les deux ans. Ensuite les équipes ont été stabilisées et elles ont alors réclamé la reconduction des crédits.

M. FLORENZANO insiste à plusieurs reprises sur la nécessité de faire évaluer les chercheurs par leurs pairs et non pas par des experts. A ses yeux, la recherche ne peut être que nationale voire internationale. C'est l'avis général du groupe. Mais il reconnaît que la réalité sur le terrain est bien différente. Chaque institution politique entend contribuer à la recherche et en maîtriser les résultats pour bénéficier des retombées éventuelles sur le public. Aujourd'hui tout le monde fait de la recherche, les municipalités, les collectivités territoriales, régionales, la commission européenne investissent dans ce domaine en souhaitant maîtriser les résultats de leurs financements. Le financeur veut être l'évaluateur.

Au niveau national, un projet de recherche pourra être refusé et trouver un soutien financier en région. Le CNRS avait proposé que son Comité national évalue la recherche en région. Les responsables régionaux ont refusé.

La décentralisation de la recherche ne peut avoir que des résultats catastrophiques. Cette situation est dommageable pour la recherche et aboutit quelques fois à un gâchis des crédits (la rivalité entre plusieurs équipes sur un même sujet peut entraîner l'achat d'un matériel onéreux en double exemplaire comme à Marseille aujourd'hui équipée de deux séquenceurs de génomes).

Le groupe constate la difficulté à définir précisément: recherche et étude, ainsi que les méthodes à mettre en place pour l'évaluation surtout dans le contexte de l'Europe des Régions. La présence de financements régionaux très importants bouleverse aujourd'hui la donne. M. FLORENZANO insiste sur la nécessité de n'avoir aucune séparation entre l'opérateur et le décideur.

### **Les thématiques**

J. SAUTEREAU (DAPA) évoque les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) en architecture qui deviennent transversales. Il est important d'étudier la transformation qu'elles induisent sur le processus de décision et de création.

Pour M. FLORENZANO, il ne faut pas que les STIC absorbent tous les crédits au détriment d'enseignements plus durables comme l'histoire de l'architecture. Il est difficile de poser des thématiques, toutefois sont évoquées :

- Les métiers : les dynamiques urbaines en architecture, la ville à travers sa morphologie (rapprochement avec des plasticiens). Cette approche est distincte de celle des urbanistes ou des géographes.
- Anthropologie de l'espace et architecture
- Art et architecture (projet soutenu par la DAP)

M. FLORENZANO précise que l'architecture veut être partie prenante du patrimoine (Bureau des espaces protégés, Monuments Historiques) et qu'il s'agit d'englober architecture et ville.

M.-F. CALAS pose la question des paysages sonores des villes et des bâtiments. Ceux qui les réalisent constituent une véritable cartographie sonore qu'il convient de conserver et de valoriser.

Pour H. GENEVOIS le patrimoine musical est bien identifié et constitue des gisements pour la recherche et pour le public. Aujourd'hui la DMDTS souhaite mettre l'accent sur la recherche dans le domaine du théâtre et dans celui de la danse. L'irruption des nouvelles technologies bouleverse les concepts. Lorsque l'acteur s'approprie l'ordinateur, qu'en résulte-t-il ?

La discussion s'engage sur le thème Art / Science / Technologie.

E. PIERRE souligne que c'est un discours ancien et rebattu et qu'il serait très important d'en reformuler l'argumentation. Elle cite quelques exemples de centres qui mettent des artistes en collaboration avec des scientifiques.

M. FLORENZANO conclut en mentionnant le projet de Maison des sciences de l'Homme en Seine-Saint-Denis dont la réalisation devait bénéficier de crédits du Ministère de la Recherche et d'autres organismes.

Il s'interroge sur l'état d'avancement de ce projet dont la MRT n'a eu connaissance au début de l'année 2001 que par le rapport de faisabilité et il clôt la séance.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26/04/2001 DE L'ATELIER 5 :**

***“ Rapports entre organisations sociales, pratiques  
et productions culturelles ”***

**première séance**

(Président : André Bruston – Rapporteurs : Elisabeth Caillet et Claude Rouot)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26/04/2001 DE L'ATELIER 5 :

*“ Rapports entre organisations sociales, pratiques et productions culturelles ”*

**(Président André Bruston, Rapporteurs : Elisabeth Caillet / Claude Rouot)**

### Présents

André BRUSTON (expert au conseil ministériel de la recherche)

DEP/DAG: Paul TOLILA

DAPA/MPE: Alain MOREL, Jean-Marie JENN

DRAC IdF / Ethnologie : François FARAUT

DDAT : Michèle BOUCHEZ

BPI/DLL: Christophe EVANS

DAPA/BRAU: Eric LENGERAU, Jacques SAUTEREAU

DAP : Elisabeth CAILLET

DAG/MRT , Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU, Claude ROUOT, Annick MISPELBOM, Arthur B. GILLETTE (vacataire).

-----

En accord avec le Président de l'atelier, Jean-Pierre DALBERA prend le premier la parole. Il rappelle la préoccupation du Cabinet - exprimée le 25 janvier dernier par J. VISTEL, directeur de cabinet, lors de la réunion plénière du Conseil ministériel de la recherche - concernant la préparation du nouveau schéma stratégique d'orientation de la recherche au MCC.

Il explique que le Cabinet a demandé à la MRT d'animer et d'organiser une réflexion autour du nouveau schéma stratégique de la recherche au MCC pour 2001-2004, d'ici au début du mois de juillet 2001.

J.-P. DALBERA souligne également que la MRT est assistée par B. KAHANE et J.P. NIOCHE, consultants, pour l'élaboration du nouveau schéma. J.-P. NIOCHE est un spécialiste de l'évaluation des politiques publiques et a collaboré avec le DEP, voici quelques années. B. KAHANE a aidé le CNRS dans l'élaboration d'un nouveau schéma stratégique. Puis il passe la parole à André Bruston président de cet atelier.

André BRUSTON fait faire un tour de table avant de redonner la parole à J.-P. DALBERA. Ce dernier entame une présentation du cadre de cet atelier, au moyen de transparents. Il rappelle les grandes problématiques qui vont se poser pour l'élaboration du nouveau schéma stratégique : la modernisation de l'Etat, la décentralisation (il cite le rapport Mauroy concernant la probable décentralisation de l'Inventaire) et la déconcentration, l'apparition de nouveaux acteurs - établissements publics récemment créés -, et la prise en compte de la dimension européenne.

J.-P. DALBERA revient sur le précédent schéma 1997-2000 élaboré à la suite des Assises de la recherche en 1996, pour expliquer que la première partie de l'atelier devra concerner un bilan des actions des participants au regard du schéma 1997-2000. Puis, il commente la structuration de cette élaboration (ateliers de la phase 1, puis groupes transversaux) et le calendrier.

E. CAILLET, assistée de C. ROUOT, est désignée pour être rapporteur des travaux de l'atelier. A. BRUSTON rappelle à l'instar de J.-P. DALBERA que les délais sont brefs, le nombre de réunions limité et qu'il conviendra de travailler en dehors des ateliers.

A. BRUSTON fait part de la méthode qu'il souhaite suivre pour la conduite de l'atelier. Il propose de considérer les thématiques de recherche du ministère sous deux aspects :

- à partir des besoins culturels de la société civile ou des pouvoirs publics locaux;
- à partir des besoins que le MCC connaît pour remplir ses missions et pour évaluer ses possibilités stratégiques d'action.

Concernant le **bilan**, A. BRUSTON souhaite que les participants répondent aux problèmes suivants en identifiant et en distinguant ce qui est de l'ordre :

- de la production interne (capacités propres du MCC) ;
- de la commande passée à l'extérieur ou de l'appel à projet? (capacité d'ordonnement du MCC par rapports aux laboratoires aux Etablissements publics).

Il s'agit selon A. BRUSTON de savoir ce qu'on est capable de faire en interne et, pour les commandes extérieures, d'avoir une fine connaissance des ressources humaines concernant la préparation de ces commandes. Il faut intégrer au bilan thématique ces différenciations.

Il s'agit également de faire apparaître les conséquences des évolutions politiques dans les déplacements disciplinaires et les équilibres entre disciplines au cours de la période.

A. BRUSTON propose ainsi d'établir une carte des tendances disciplinaires (notamment par l'indicateur que constitue la politique de recrutements dans les laboratoires de recherche).

Concernant la prospective, A. BRUSTON souligne que l'atelier n° 5 est lié aux champs socio-politiques et aux enjeux du MCC et demande aux participants de mettre l'accent sur les points qui les concernent le plus :

1. Quelle est la légitimité du MCC dans les champs de recherche traités vis à vis du Ministère de la recherche ? A. BRUSTON estime nécessaire la construction d'argumentaires.
2. Peut-on définir une approche du mode de passage de chacun des services entre le questionnement politique et administratif et les questions de recherche ?
3. Quels sont les moyens de connaissance dont les services disposent concernant le fonctionnement du ministère (l'administration, le politique) et des différents niveaux administratifs pour que cette démarche ait un sens ?
4. Quels sont les moyens de suivi des services du MCC des évolutions des tendances scientifiques dans les champs de la recherche traités, au sein du MCC comme à l'extérieur, au CNRS ou dans les universités ?
5. Comment relayer les propositions du schéma et faciliter leur application dans les services ?

Jean-Pierre DALBERA explique à Alain MOREL qui s'interroge sur la difficulté pour chacun des secteurs de recherche de se faire le relais du schéma stratégique, que c'est à la MRT de mettre en œuvre des orientations du schéma stratégique, chaque service peut aller au-delà des orientations en développant des programmes au contenus partagés avec les autres services.

E. LENGEREAU présente le BRAU en précisant que ce bureau doit coordonner 43 formations de recherche dont les spécialités scientifiques sont très diversifiées dans 20 écoles, qui sont des EPA, ce qui exige de la DAPA une forte capacité de mobilisation.

Concernant le bilan, E. LENGEREAU souligne que le BRAU ne lance pas d'actions incitatives (les crédits de recherche sont pour de la recherche institutionnelle et du soutien de programmes). Le BRAU a des compétences limitées et a connu un problème de direction ces dernières années. Comment la recherche peut-elle être identifiée correctement à la DAPA et être soutenue normalement ? Le lancement de l'appel d'offres sur les échelles de projet a rencontré en 2000 des difficultés.

Concernant la prospective, E. LENGEREAU estime qu'il est nécessaire de renforcer la légitimité de la recherche en architecture. Il faut dynamiser le secteur des écoles et lancer des appels d'offres correctement ciblés. La légitimité de la DAPA est recherchée dans les trois lois : Chevènement, Voynet, Gayssot votées récemment. En effet, la transformation territoriale, conséquence à long terme de ces lois, appelle de nouvelles recherches en architecture et en aménagement culturel du territoire. Le projet de GIP Culture des grands ateliers de l'Isle d'Abeau est presque achevé (techniques constructives avec notamment le Ministère de l'Équipement). Les relations entre art, architecture et paysage font l'objet d'une collaboration de recherche



avec la DAP. Et les interrogations sur la manière dont les architectes conçoivent leurs projets en relation avec la production de l'art que mènent les plasticiens contemporains sont à poursuivre. Des interactions entre logiques et formations des architectes et des plasticiens sont à mettre en valeur.

A. BRUSTON souligne que le MCC a la pleine légitimité de ses interventions dans le secteur architectural, mais qu'il a encore du mal à se définir (le CODA était au MCC). Il lui faut convaincre le Ministère de la recherche et les milieux scientifiques concernés qu'il n'y a pas d'autres commanditaires que lui.

Pour E. LENGEREAU l'installation de l'architecture au sein de la DAPA ne va pas de soi, lorsqu'il lui faut aborder des questions de politiques urbaines qui sont également traitées par d'autres commanditaires.

J.-P. DALBERA souligne que sur les 4 UMR créées avec les écoles d'architecture, 2 UMR d'Ile de France ont posé problème et sont passées en FRE. (Formation de recherche en évolution).

Pour P. TOLILA (DEP) : la recherche au MCC nécessite une structuration forte. Pour le bilan, P. TOLILA explique que le DEP produit en interne de la statistique (au niveau national et international) et de la connaissance socio-économique sur la culture, qu'elle gère en sous-traitance. Le secteur de l'économie culturelle qui devrait pouvoir se redynamiser ne le peut guère sans nouvelles créations d'emploi et sans moyens adéquats.

Face à la demande politique, la migration disciplinaire a dû intégrer de nouvelles disciplines : droit, histoire, sciences politiques, géographie. Cette intégration ne va pas de soi.

En matière de prospective, Paul TOLILA constate que la légitimité du MCC en matière de recherche va de pair avec sa légitimité politique. Les politiques publiques au MCC ont besoin de connaissances opérationnelles. Or ce besoin est toujours formalisé dans une perspective d'utilité immédiate. Il revient à la recherche de montrer aux décideurs que les outils se construisent dans le temps et nécessitent des moyens pour fonder la continuité de l'action du MCC. La recherche doit être capable de faire remonter aux décideurs les problèmes sous-jacents que ces derniers ne voient pas forcément. P. TOLILA mentionne le travail sur les arts de la rue, lancé par le DEP avant que ceux-ci soient à la mode. Ainsi, il faut préserver la fonction critique de la recherche, sa capacité à construire des objets pour le présent comme pour le futur.

P. TOLILA poursuit en estimant que les capacités économiques sur la culture sont insuffisantes. Les moyens sont à accroître et il convient de décroïsonner les partenariats habituels (avec la FNSP par exemple). Le MCC n'a pas été capable de renouveler sa vision de l'économie culturelle.

Le MCC est trop fermé à l'ouverture internationale, les structures manquent. La question des comparabilités juridiques internationales apparaît essentielle dans le futur schéma. Cela permettrait à la France de mettre en perspective les argumentaires fondés sur le comparatisme juridique avec ses positions politiques en matière d'exception culturelle.

E. CAILLET (DAP) juge que la comparaison juridique (plus exactement a contrario la non-harmonisation juridique) est un enjeu considérable pour l'émergence de recherches sur les droits d'auteurs en Europe.

Pour P. TOLILA, l'émergence d'acteurs nouveaux dans le cadre de la décentralisation en créant de nouvelles interdépendances impose la mise en place cohérente de systèmes d'information dans tous les domaines culturels (normalisation et adaptabilité des éléments d'information). Ces systèmes d'information sont des outils essentiels pour les travaux des chercheurs.

A. BRUSTON propose d'inscrire la question de la cohérence des systèmes d'information du perfectionnement ainsi que le perfectionnement des instruments juridiques de la culture qui doit les accompagner comme thèmes centraux de cet atelier. Après ces précisions, il propose à A. MOREL de présenter le bilan et les axes stratégiques de la MPE.

A. MOREL (DAPA/MPE) dresse le bilan stratégique de la MPE. Celle-ci a agi jusqu'à présent de manière incitative, elle va se doter d'une unité qui va lui permettre d'avoir des moyens associés. Il admet qu'il y a parfois des problèmes de compétences des personnels en ce qui concerne les recherches incitatives. C'est ainsi que des recherches sur le tourisme qui devaient être développées n'ont pu l'être faute de chargé de

mission spécialisée sur le sujet. Comme la MPE va se doter d'une UMR, intitulé le LAIC, cette unité devrait lui permettre de s'adjoindre les moyens intellectuels et humains nécessaires.

Par ailleurs, une évolution en matière d'appel à de nouvelles disciplines a été ressentie. Ainsi d'autres disciplines que l'ethnologie ont des choses à dire sur le patrimoine ethnologique. L'ouverture à d'autres secteurs est délicate, en raison de la forte structuration des collectivités scientifiques.

Dans le domaine de la prospective, A. MOREL estime, à la différence de P. TOLILA, que la légitimité de la recherche au MCC devrait être liée à l'action publique propre au MCC. La MPE devrait se rapprocher des perspectives qui intéressent les politiques publiques. Elle pourrait se saisir de la territorialité et des rapports sociaux (inscription territoriale des populations). Un autre secteur soutenu par le MCC concerne la qualité architecturale qui est néanmoins difficile à définir, celle-ci s'inscrit dans la qualité urbaine et paysagère. Il s'agit d'en faire un objet de recherche qui prenne en compte la ville (comment se situent les citoyens face à la qualité architecturale ?).

A. MOREL se demande quels relais il pourrait être possible d'activer pour mieux connaître les besoins, sinon ceux dont disposent les DRAC ? Les moyens de connaissance de la centrale sont peu nombreux.

Pour lui, le MCC a besoin de synthèses scientifiques, d'instruments tels que des bibliographies commentées. Le secteur de recherche devrait être capable de faire réaliser de tels travaux. Il s'agit de savoir quels moyens mettre en place pour que le MCC soit capable d'améliorer les priorités des programmes à mener.

A. BRUSTON propose de retenir un thème supplémentaire pour cet atelier, à mettre dans le schéma stratégique : l'aller-retour de "ré-information" entre la communauté administrative et la communauté scientifique et les moyens pour parvenir à l'efficacité dans la détermination des priorités des programmes.

Pour J. M. JENN (MPE), les champs de la MPE sont fragmentés, la redéfinition des priorités de recherche dans ce secteur doit se faire en relation avec les besoins de la DAPA. Il se demande également comment prendre en compte les dimensions régionales et soutenir les DRAC dans leurs actions. Le véritable enjeu de la MPE réside dans sa capacité à prendre le tournant en s'ouvrant à d'autres disciplines et à l'action décentralisée.

F. FARAUT (DRAC IdF) se pose la question concernant les DRAC : comment intégrer les travaux des chercheurs, travailler à l'élaboration de programmes pluridisciplinaires en relation avec les politiques culturelles et à leur mise en valeur dans des actions culturelles ? Du fait de la différence des temporalités entre recherche et action culturelle, quel peut être l'impact de l'intervention du chercheur dans l'action culturelle, au niveau régional ?

A. BRUSTON ajoute que la démarche de recherche en DRAC n'est pas seulement l'occasion d'un travail d'observation et d'évaluation des activités culturelles mais qu'elle offre un apport de réflexivité qui transforme l'action culturelle elle-même.

Pour J.-M. JENN les conseillers à l'ethnologie sont utiles dans de multiples secteurs abordés dans les DRAC. Même si dans certaines DRAC on ne voit pas l'intérêt de la recherche, celle-ci est utilisée sans que les acteurs en aient une claire conscience. Une réflexion interdisciplinaire apparaît indispensable pour rappeler l'importance des apports de la recherche dans les DRAC.

C. EVANS (chargé d'étude à la BPI/DLL) indique qu'il représente J.-F. HERSANT (DLL) mais qu'il ne peut parler de façon autorisée que pour ses activités propres. Pour ce qui est du bilan, il souligne que la BPI et la DLL pilotent des enquêtes réalisées par des équipes de recherche et demandées par la DLL (le service des études de la BPI comprend 3 personnes). La priorité est de mieux comprendre les nouveaux usages et les représentations des TIC (nouvelles pratiques de lecture). Ces recherches sont plus qualitatives qu'au DEP. L'anthropologie cognitive comme la sémiotique ou la sociologie des techniques sont interrogées dans ces travaux. Un des buts actuels est de mettre en commun des résultats d'analyses et d'études des publics des grands établissements parisiens. Par ailleurs, des séminaires inter-institutionnels sont l'occasion de capitaliser les informations recueillies par diverses organisations (Bureaux d'études, Universités, Laboratoires).

Concernant la prospective, C. EVANS explique que les demandes institutionnelles sont formulées par la DLL. Le livre numérique et les nouvelles constructions de l'écrit sont des objets d'étude à approfondir.

Pour A. BRUSTON, les travaux généraux sur les TIC (qui ne cessent pas d'évoluer) ne sont pas à la portée du MCC. Pour ce qui est de la DLL il lui revient de resserrer les analyses qualitatives sur la construction de l'écrit. Dans la perspective du schéma stratégique, il estime qu'il faut réfléchir en étant précis et sélectif, sur la particularité de la recherche au MCC sur les TIC.

M. BOUCHEZ précise que si la DDAT passe commande de peu de travaux de recherche, elle s'alimente des travaux menés sur les sujets qui la concernent. Elle réalise des séminaires avec des chercheurs sur des thèmes qu'elle choisit et participe au programme " Cultures, villes et dynamiques sociales ".

Les évolutions liées aux nouvelles lois portant sur le territoire ont des conséquences encore mal perçues en matière sociale et culturelle notamment dans le cadre de la recomposition du territoire. Elle juge que les protocoles de décentralisation posent de nombreuses questions qui appellent des recherches. La question des méthodes de l'évaluation lui semble centrale.

A. BRUSTON rappelle que l'évaluation des politiques territoriales doit être faite indépendamment du BCRD dont ce n'est pas la mission. L'évaluation des politiques publiques dont le MCC est maître d'ouvrage nécessite des crédits de montage et d'ingénierie qui devraient être propres au MCC. Le BCRD est à réserver aux travaux nécessaires à l'évaluation proprement dite.

Pour E. CAILLET Le BCRD pourrait même servir à des travaux d'analyse prenant les pratiques et les modes d'évaluation au sein du MCC comme objet de recherche.

J.-P. DALBERA envisage une recherche associant l'IGA, qui pourrait être proposée pour s'interroger sur l'existant. Il souligne le rôle des indicateurs dans l'évaluation qui pourrait être approfondi.

Pour A. MISPELBLOM, l'évaluation est au contraire d'une tout autre nature que l'inspection administrative.

J.-P. DALBERA juge inévitable la participation des grands corps d'inspection.

A. BRANDT-GRAU rappelle la mise en place par le MEFI de l'obligation pour les services de produire des indicateurs sur leurs activités.

A. BRUSTON constate que le ministère des finances exige des indicateurs " physico-financiers " dont il se réserve l'interprétation qualitative, alors que l'intérêt pour le ministère est de pouvoir produire sa propre interprétation.

E. CAILLET rappelle d'abord que les moyens de recherche sont limités à la DAP. Le véritable problème est celui de l'interprétation qui est donnée à la recherche (celle-ci est perçue comme étant de la recherche artistique) par les acteurs et notamment les artistes eux-mêmes. Des travaux liés aux TIC et à la ville sont néanmoins menés avec d'autres partenaires, qui devraient monter en puissance. Les sciences cognitives, psycho-pédagogiques devraient être davantage mises à contribution pour éclairer les enseignements artistiques. Comment mettre en culture la recherche dans le secteur des arts plastiques et expliquer les différences ? Le nouveau statut des enseignants des écoles d'arts plastiques va intégrer la recherche aux côtés de l'enseignement, ce qui permettra de développer la formation par la recherche et éventuellement de créer des programmes de recherche scientifique.

J. SAUTEREAU (DAPA/BRAU) abonde dans le sens de l'intervention précédente et souligne que la question se pose pour les écoles d'architecture comme pour les écoles d'art.

Pour A. BRUSTON, il s'agit là d'un aspect stratégique général pour les champs artistiques (architecture, musique, arts visuels) à mettre en évidence dans le futur schéma.

M. BOUCHEZ propose d'organiser un séminaire sur la recherche pour les DRAC afin de faire l'état des besoins et des retombées de la recherche pour les politiques culturelles. Cette proposition est accueillie favorablement.

A.BRUSTON estime que plus la décentralisation s'approfondit, plus la compétence passe par la construction de nouveaux outils de connaissance et le renforcement des compétences des relais de la recherche. C'est dans cette perspective que le renforcement des systèmes d'information en région comme en centrale s'avère indispensable. Il clôt la réunion.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30/05/2001 DE L'ATELIER 5 :**

***“ Rapports entre organisations sociales, pratiques  
et productions culturelles ”***

**seconde séance**

(Président : André Bruston – Rapporteurs : Elisabeth Caillet et Claude Rouot)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30/05/2001 DE L'ATELIER 5 :

### *“ Rapports entre organisations sociales, pratiques et productions culturelles ”*

(Président André BRUSTON, Rapporteur : Elisabeth CAILLET, Claude ROUOT)

#### Présents

André BRUSTON (expert au conseil ministériel de la recherche)

DAP : Elisabeth CAILLET

DAPA/MPE: Alain MOREL,

DAPA/BRAU: Jacques SAUTEREAU

DDAT : Michèle BOUCHEZ

DRAC IdF / Ethnologie : François FARAUT

DLL / Mission des études: Jean-François HERSENT

DAG/MRT , Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU, Claude ROUOT, Arthur B. GILLETTE (vacataire).

#### Excusé

DAG / DEP : Paul TOLILA

-----

Le président A. BRUSTON rappelle le cadre de cette deuxième rencontre de travail. Cette étape constitue le point de passage qui conduit à une série d'ateliers transversaux plus " politiques ". L'objet de la deuxième séance est de produire des recommandations prioritaires qui font sens pour tous les participants et sont liées aux sujets des groupes transversaux. A cette fin, le président invite J.-P. DALBERA à rappeler les axes des quatre ateliers transversaux.

Tout d'abord, J.-P. DALBERA résume les points forts dégagés lors des réunions des autres ateliers thématiques. L'idée principale étant que le rôle de l'Etat doit être redéfini dans un contexte de décentralisation, et que cela suppose qu'une forme cohérente, plus unifiée et visible de la recherche au MCC reste à construire collectivement par les services du ministère.

J.-P. DALBERA énumère ensuite rapidement les thèmes des futurs groupes transversaux qui se réuniront à la mi-juin, et souligne que le calendrier a été respecté.

- Atelier transversal A : Finalités de la recherche et priorités scientifiques et technologiques
- Atelier transversal B: Organisation de la recherche et ressources
- Atelier transversal C: Laboratoires, réseaux européens et internationaux
- Atelier transversal D: Valorisation, diffusion, numérisation

Il précise que les Présidents sont en cours d'être choisis par la MRT. Le dispositif mis en place sera validé par le Cabinet et par le directeur de la DAG qui souhaite que les Conseils scientifiques soient consultés sur les premières synthèses et puissent faire des propositions complémentaires dès septembre 2001.

#### **Le déplacement des champs de recherches vers l'enseignement supérieur**

En préambule, A. BRUSTON indique que l'enseignement supérieur, au-delà des écoles sous tutelle du ministère, peut être un lieu privilégié de diffusion des travaux soutenus par les services du ministère et qu'une stratégie devrait être élaborée dans cette direction.

La DAP s'efforce de soutenir financièrement des thésards qui travaillent sur des thèmes intéressant la délégation mais elle ne dispose que de peu de moyens pour le faire. Une convention est en cours d'élaboration

pour parvenir à créer un DESS sur l'exposition en art contemporain associant l'université de Nanterre, deux écoles d'art (Cergy, Nice) et le CNACGP.

De son côté la DAPA distribue des bourses à des jeunes étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle, mais il est souligné que le MCC pourrait davantage participer à ces modes de formations.

M. FLORENZANO souligne la convergence de ces remarques avec celles de l'atelier 4.

A. BRUSTON signale qu'il existe au ministère de la Recherche 630 allocations de recherche par an dans le secteur des SHS et suggère que le MCC s'efforce d'obtenir par convention le fléchage d'un certain nombre d'allocations notamment pour les sciences sociales appliquées au monde culturel, car il est difficile d'obtenir des conventions CIFRE ou des BDI dans ce secteur.

F.FARAUT trouve qu'il serait souhaitable que dans la commission d'habilitation des DESS siège un représentant du ministère.

Il semble, d'après M. BOUCHEZ que la DDAT ne joue plus à ce niveau le rôle de coordination qu'elle jouait autrefois, ce qui est regrettable. Toutefois précise E. CAILLET, les directions sont actuellement consultées par le ministère de l'Education nationale sur les projets de DESS.

Elle remarque de plus qu'à côté du soutien individualisé que sont les allocations de recherche, il pourrait y avoir une stratégie de soutien par la ministère à de jeunes équipes qui progressivement deviendraient des équipes mieux reconnues et prises en charge.

Le président explique que si la recherche était considérée comme relevant des compétences nationales, l'enseignement supérieur serait un des enjeux de la décentralisation, c'est pourquoi il apparaît important que le MCC intègre dans sa stratégie le renforcement de ses relations avec les universités. Lors de la reprise des débats sur la décentralisation qui reposera la question de la répartition des responsabilités entre l'Etat et les collectivités, les universités pourraient alors constituer d'utiles points de contact territorialisés.

### **Structures de concertation et structuration de la recherche en SHS**

La deuxième remarque du président porte sur le manque évident d'un lieu de convergence des travaux en sciences sociales intéressant le MCC. On pourrait penser par exemple à une structure du type GIP d'incitation comme celle mise en place par le ministère de la Justice il y a quelques années et dont le but avait été de rassembler les actions de recherche et de leur donner une plus grande souplesse de gestion.

J.-P. DALBERA se demande si la constitution du LAIC ne pourrait pas constituer une forme analogue à un éventuel GIP ? Mais à la différence d'un GIP, souligne A. MOREL le LAIC nécessiterait un calage entre les thématiques des chercheurs et les propositions de la DAPA. Tandis que F. FARAUT estime qu'un GIP permettrait de prendre en compte des partenaires plus variés que ne le ferait un laboratoire comme le LAIC.

A BRANDT aborde la question des crédits incitatifs dans un cadre interministériel. Le problème réside dans le fait que chaque ministère attend un retour immédiat des sommes engagées, comme le soulignaient déjà les participants de l'atelier 4, qui ont remarqué que les crédits incitatifs ont un effet structurant. Une fois structuré, un champ de recherche exige des financements de soutien de base, qui entrent en concurrence avec les crédits incitatifs.

A. BRUSTON constate qu'en certaines circonstances, comme pour le programme interministériel " Cultures, villes et dynamiques sociales " une culture de partenariat peut être développée et permettre un travail à plus long terme. Sur un autre cas concret qui concerne le rôle de coordination au sein du ministère que pourrait jouer le DEP dans son domaine, il constate qu'un certain flou demeure entre les programmes de recherche à moyen terme et les études commandées par les directions - qui ne peuvent d'ailleurs pas être toutes satisfaites. Par ailleurs, alors que le DEP entretient des relations contractuelles avec des équipes, des chercheurs du CNRS ou de l'université, il ne dispose pas pour autant d'une structure permanente de partenariat avec l'extérieur.

Dans d'autres services, les crédits incitatifs se travaillent au " coup par coup ". En fait, il y a un manque réel de concertation entre services et directions.

En matière d'évaluation des politiques et des études, le Président suggère qu'en l'absence du DEP à la réunion, ce point ne soit pas évoqué. En matière d'évaluation scientifique, il est souligné que les divers conseils scientifiques et thématiques du ministère doivent être activés car l'évaluation fait partie de leurs missions. Pour les UMR auxquelles participe le Ministère, c'est le comité national du CNRS qui assure l'évaluation des laboratoires qui dépendent de lui.

E. CAILLET fait remarquer que souvent les objectifs de la recherche au ministère ne sont pas toujours clairs. Pour ce qui concerne les missions, il est parfois difficile de s'engager sur des pistes bien définies. Par ailleurs, à côté des travaux des comités d'évaluation, une auto-évaluation pourtant indispensable n'est presque jamais réalisable.

Constatant des similitudes d'analyse avec l'atelier 4, A. BRANDT reprend la distinction opérée entre l'évaluation par les pairs et l'évaluation par les financeurs, qui se font à partir de critères fort différents. M. BOUCHEZ estime que cette question se pose d'autant plus dans un contexte de décentralisation.

Dans le cadre du schéma stratégique il s'agit également de bien établir une distinction entre évaluation scientifique et évaluation des politiques publiques qui relève d'une autre logique financière. Toutefois les chercheurs travaillant dans les domaines des SHS avec le soutien du ministère pourraient être mieux répertoriés et connus, ce qui permettrait aux responsables des évaluations des politiques publiques de faire appel à eux en tant qu'experts.

Pour F. FARAUT, il faut associer les collectivités locales à ces problèmes.

En conclusion du préambule, A. BRUSTON insiste sur la pertinence au ministère de la culture, de créer un espace constitutif d'un lieu de débat en sciences humaines et sociales. Il propose ensuite de passer en revue les axes prioritaires.

### **Quelques axes prioritaires**

Pour A. MOREL les axes prioritaires de la MPE concernent les territoires et les nouveaux objets du patrimoine. A partir de là les principaux problèmes qui se posent à la MPE sont: la disponibilité des compétences pour monter certains programmes et la bonne circulation des informations.

Pour la DDAT, son axe prioritaire serait de renforcer ses capacités d'acquisition de connaissances, d'observations et d'évaluations des effets des lois d'aménagement et de redistribution des compétences culturelles (lois Chevènement, Voynet, Gayssot). Ce qui ne préjuge pas des problématiques scientifiques à partir desquelles poser ces objectifs.

E. CAILLET remarque, qu'au niveau territorial, les données statistiques ne sont pas toujours fiables sur le monde culturel dans les arts plastiques notamment où la professionnalisation n'est pas généralisée.

Selon le président, il faudra mener les recherches qui permettront en particulier de mieux identifier les acteurs et les structures sur le territoire, leurs interactions et les actions menées. Ces recherches finalisées devront être complétées sur certains terrains, par des recherches impliquées menées avec les acteurs eux-mêmes.

F. FARAUT se demande dans quelles conditions les travaux de recherche pourraient être pensés voire construits avec les acteurs et non pas uniquement avec les autres chercheurs. C'est une demande fréquente dans les DRAC et les ethnologues y sont particulièrement confrontés.

J. SAUTERAU rappelle que dans les écoles d'architecture, la recherche a d'abord été liée à l'enseignement, elle tend aujourd'hui à dépasser ce cadre limité pour s'ouvrir à la connaissance comme en attestent les relations des laboratoires des écoles avec la communauté universitaire.



Concernant l'usage des travaux de recherche au sein des secteurs du ministère, A. BRANDT soulève la question du décalage entre le temps de la recherche et le temps de la décision politique.

Pour C. ROUOT les pratiques et les usages de la recherche, ainsi que ses liens avec la décision publique sont multiples. Si certaines directions comme les directions patrimoniales peuvent faire appel très largement à des travaux scientifiques, d'autres directions artistiques y sont moins attachées. Il apparaît ainsi nécessaire de s'efforcer de diffuser les résultats sous diverses formes pour s'adapter à la diversité des attentes et aux besoins des services.

J.-F. HERSENT cite l'exemple de travaux d'étude et de publications professionnelles de son service qui ont pu donner lieu à de multiples interventions de niveau international.

La culture de l'écrit de la DLL, celle de l'image d'autres directions n'induisent-elles pas des pratiques différentes de la recherche ?

Pour A. BRUSTON, il faut ajouter que certains chercheurs sont plus capables que d'autres d'écrire des synthèses, d'agir en tant que "passeur" ou de reformuler les résultats. Les responsables politiques gagneraient à être plus souvent au contact des chercheurs, de façon formelle et informelle, afin de percevoir la diversité des opinions et de mesurer la complexité des sujets.

Pour C. ROUOT, les ingénieurs du ministère ont ce rôle d'orientation et de suivi des travaux, mais aussi de capitalisation, de formulation et de synthèse des connaissances. Ils ont à favoriser la diffusion des nouvelles problématiques auprès de la communauté scientifique, auprès du public et, en les ajustant à leurs besoins d'agir, aux responsables administratifs et politiques.

A. MOREL constate qu'il existe donc un besoin de moyens de fonctionnement spécifiques pour la restitution des travaux sous forme de séminaires, rencontres, formations, etc. Il faudra inscrire cet objectif dans les programmes de recherche dès le début car il n'est pas toujours facile de trouver des crédits adéquats disponibles (de type vacation ou fonctionnement).

Pour cela on devrait pouvoir faire davantage appel aux crédits de formation pour favoriser la restitution des résultats de recherche.

Reprenant un des sujets énoncés lors de la précédente réunion de l'atelier 5, le président distingue deux approches possibles des TIC.

- Les TIC interviennent aujourd'hui dans la production des SHS, dans la diffusion des résultats et dans l'accessibilité des rapports. On devra se préoccuper des moyens mis à disposition des services scientifiques du ministère pour utiliser ces outils.
- Parallèlement, la recherche devra s'interroger sur le rôle et la place des TIC comme instruments des métiers, des relations sociales et des pratiques culturelles et artistiques. Il sera fait appel aux sciences cognitives pour comprendre ces évolutions dans les modes de production de connaissances. Les TIC modifient l'écologie de la relation sociale et de la recherche.

Il conviendrait également de s'intéresser aux effets des TIC sur les professions. F. FARAUT cite ainsi en exemple, le cas des archivistes municipaux qui ont vu leur rapport au public changer de façon spectaculaire ; tandis qu'E. CAILLET remarque les effets de brisure des hiérarchies produits par l'usage des TIC.

J.-F. HERSENT rappelle à ce propos l'existence d'une série d'études réalisées et en cours, effectuées par le DEP sur l'évolution des emplois culturels, qu'il faudrait prendre en compte.

Touchant à la question des réseaux européens et internationaux, le président insiste sur la nécessité d'adopter une posture européenne qui pourrait s'appuyer sur les réseaux de l'enseignement supérieur. Il serait possible pour le nouveau schéma de trouver une opérationnalité grâce aux universités et à un GIP par exemple qui pourrait recevoir des financements européens, contrairement au MCC.

E. CAILLET estime qu'il convient effectivement de mieux utiliser les appels d'offres européens, tandis que J.-F. HERSENT indique qu'une perspective à prendre en compte serait de considérer la recherche comme un réservoir d'expertise opérationnelle potentielle.

Le Président remercie les participants et clôt la séance.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31/05/2001 :**

***“ PRESENTATION DES TRAVAUX DES ATELIERS THEMATIQUES AUX  
REPRESENTANTS SYNDICAUX ”***

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31/05/2001 AVEC LES REPRESENTANTS SYNDICAUX

### Présents

#### Représentants syndicaux au CMR (+ SUD-Culture)

CGT : Vincent BLOUET

CFDT : Bernard CALLEDE

SUD-Culture : Jean-François HERSENT, Karen HANSEN

UNSA : Jean-Luc SARROLA

FSU : Philippe SEVESTRE

#### Les présidents des ateliers de travail :

Jean-Claude BLANCHET (Président de l'atelier 1)

Isabelle BALSAMO (Présidente de l'atelier 2)

Michel FLORENZANO (Président de l'atelier 4)

DAG / MRT : Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU, Claude ROUOT (rapporteur de l'atelier 5),  
Alain MAULNY, Arthur B. GILLETTE (vacataire)

Bernard KAHANE (consultant)

### Excusés

André BRUSTON (Président de l'atelier 1)

Marie-France CALAS (Présidente de l'atelier 3)

-----

J.-P. DALBERA entame la réunion en remerciant les syndicats et les présidents des ateliers de s'être déplacés. Il explique que le Cabinet a demandé à la MRT d'animer et d'organiser une réflexion autour du nouveau schéma stratégique de la recherche au MCC pour 2001-2004, d'ici au début du mois de juillet 2001 au plus tard. J.-P. DALBERA souligne également que la MRT est assistée pour les questions méthodologiques par B. KAHANE, J.-P. NIOCHE (consultants) et A. GILLETTE (vacataire) pour l'élaboration du nouveau schéma.

Après un tour de table, J.-P. DALBERA entame une présentation du cadre de l'élaboration du nouveau schéma stratégique. Il rappelle les grandes problématiques qui doivent être prises en compte : la future globalisation des crédits et des personnels, l'évolution de la décentralisation et de la déconcentration et l'apparition de nouveaux acteurs (Musée du quai Branly, délocalisation du musée des ATP à Marseille, INHA/INRAP, Cité de l'architecture et du patrimoine, etc.). J.-P. DALBERA tient à faire remarquer qu'au cours des prochaines années le MCC va connaître de profonds changements et qu'il importe, pour la recherche et ses fonctionnaires de se placer dans le moyen terme. L'inscription européenne de la recherche française constitue également une donnée très importante.

L'objectif de ce schéma est de rappeler qu'il existe une communauté scientifique au ministère et qu'elle est indispensable à son fonctionnement. Le nouveau schéma doit faire émerger les axes prioritaires relevant de la responsabilité de l'Etat face à des collectivités territoriales qui vont prendre en charge de plus en plus de secteurs d'activités dans le domaine culturel. La méthodologie retenue avec les consultants a été de travailler par ateliers. L'avantage de ce choix est de faire réfléchir des agents qui ne se côtoient pas nécessairement dans leurs activités professionnelles alors même que leurs actions se trouvent être insérées dans des logiques communes.

J.-P. DALBERA souligne que la participation des syndicats est essentielle au bon déroulement de ce processus et invite les différentes organisations présentes à s'exprimer et à contribuer à la préparation de ce nouveau schéma stratégique.

Selon V. BLOUET (CGT), avec le rattachement des écoles d'architecture, la création de l'INHA et la reconnaissance du niveau "enseignement supérieur" des écoles le MCC va devenir un ministère de recherche et d'enseignement supérieur. En effet, un quart des personnels est lié à la recherche et à l'enseignement supérieur. Paradoxalement, la recherche est mal perçue au sein du MCC. Il y manque une volonté de dégager une véritable politique de la recherche, en dépit des efforts de la MRT.

Par ailleurs, il existe des tensions entre directions au niveau du BCRD, il faudrait un département de la recherche et de l'enseignement pour porter de manière transversale ces sujets. Il faut que le MCC soit beaucoup plus volontariste. V. Blouet souhaite que les contributions des organisations syndicales soient publiées en annexe du schéma stratégique.

J.-P. DALBERA indique que cette demande sera soumise à l'approbation du cabinet.

B. CALLEDE (CFDT) rappelle que les élus des Ingénieurs de recherche à la CAP sont en train de préparer un document. Il y a un éparpillement des moyens et une insuffisance de gestion des ressources humaines. La division du personnel de recherche en plusieurs corps est préjudiciable et entraîne une mauvaise lecture de leur hiérarchisation. L'avenir des personnels en DRAC est problématique. Il faudrait une direction de la recherche au MCC pour mieux structurer, mettre en valeur et assurer la survie de ce domaine. Il faut poursuivre le travail sur le nouveau schéma, mais il faut aller au-delà de l'année 2002. Le problème est qu'on ne perçoit pas ce que sera le ministère après les élections de l'année prochaine.

Selon P. SEVESTRE (FSU) il faut s'appuyer sur les personnels qui vont mettre en œuvre cette politique. En ce qui concerne les personnels de conservation, de recherche mais aussi de documentation (ces derniers sont devenus des personnes-clés avec l'arrivée des nouvelles technologies) on observe un tarissement des recrutements ou même une absence de recrutement dans certains domaines (ethnologie en particulier).

Les emplois des personnels de recherche de la carte archéologique ont été initialement financés hors BCRD dans lequel ils ont été intégrés par la suite. Il faut s'interroger sur cette évolution qui marque une rupture. Pour les documentalistes, comme pour les conservateurs, il existe des insuffisances de recrutement sur certains profils non pris en charge par l'Ecole nationale du patrimoine (ENP). Les formations des universités ne correspondent pas toujours aux attentes et besoins du MCC.

La question principale concerne l'autonomie de la recherche au MCC au sein d'une administration centrale. Il est nécessaire de préserver une indépendance des chercheurs, une reconnaissance et une liberté d'actions.

Au sujet de la décentralisation, P. SEVESTRE rappelle qu'en 82, on a transféré des services complets en préservant l'existence d'emplois d'Etat au sein des collectivités territoriales. Les SRI n'ont rien de comparable, ils n'ont pas de mission régaliennne et sont fragiles, les moyens manquent et on perçoit mal la logique de ce type de décentralisation. Sur le principe la FSU n'est pas opposée à la décentralisation de services en bon état de marche, capables de répondre aux besoins régionaux, mais il ne faut rien précipiter au risque de tout détruire.

J.-L. SARROLA (UNSA / FEN) constate que le MCC n'a jamais vraiment eu les moyens de sa politique de recherche. Les transferts de compétence vont sacrifier des pans entiers de

l'inventaire, des MH, de l'ethnologie, et même de l'archéologie. Il faut instaurer un contrôle scientifique pour éviter les dérives.

Pour J.-F. HERSENT (SUD), on ne peut que partager les analyses des autres syndicats dans les grandes lignes. La tactique mise en place par le Conseil ministériel de la recherche avec l'élaboration d'un nouveau schéma stratégique est-elle suffisante face aux évolutions et au démantèlement qui s'annonce ? La place du MCC reste incertaine au sein de l'Etat, même si on constate qu'il dispose d'un nombre important d'emplois de recherche et d'engagements budgétaires conséquents. Quelle tactique employer ? Faire valider l'existant et mener bataille avec la MRT ou imaginer d'autres types de ripostes si l'écoute des propositions paraît insuffisante. J.-F. HERSENT propose que les organisations syndicales puissent participer aux ateliers transversaux et accueille le principe de joindre en annexe du schéma stratégique des documents produits par les syndicats.

Pour P. SEVESTRE, un département de la recherche et de l'enseignement au sein du MCC est nécessaire pour rendre plus visible les différents niveaux d'activité et éviter l'éparpillement de l'effort de recherche.

V. BLOUET demande de regrouper les moyens et de créer une direction de la recherche et de l'enseignement supérieur, car les problèmes sont transversaux et ne concernent pas qu'une seule direction au MCC. Les autres organisations approuvent cette analyse.

Sur la base patrimoniale, une concertation plus forte mériterait d'être mise en place. Par exemple, sur la ville comment séparer plus longtemps les programmes depuis l'archéologie jusqu'à l'architecture ?

J.-P. DALBERA remercie les organisations syndicales pour ces contributions et propose de passer la parole aux présidents des ateliers afin qu'ils présentent le contenu des débats qui ont eu lieu dans leurs ateliers. En l'absence de représentants de l'atelier 3 ( *Mémoire écrite, documentaire, audiovisuelle et orale*, Présidente : M.-F. CALAS ), ce dernier ne sera pas approfondi.

#### **Atelier 4 : Dynamiques de l'enseignement supérieur et de la création artistique et culturelle**

M. FLORENZANO se dit d'abord désireux de recevoir les propositions des organisations syndicales et présente brièvement les sujets qui ont été abordés.

Dans les écoles d'architecture ou d'arts plastiques, il estime qu'il sera nécessaire avec le rapprochement de l'enseignement supérieur qui s'annonce d'évoluer vers la co-tutelle des écoles par le MCC et le MEN.

Le Ministère de l'équipement même avec une direction de la recherche ne se préoccupe guère de la recherche en architecture; le retour au MCC pourvu d'une MRT a été salutaire même si elle manque d'autorité politique.

Pour K. HANSEN (SUD), les écoles d'arts plastiques attendent beaucoup d'une ouverture sur la recherche.

M. FLORENZANO souligne qu'il s'agit de distinguer recherche, création et étude.

B. KAHANE rappelle que les ateliers ont travaillé sur les contenus mais que les prochains aborderont les questions de structure. En réponse à la demande des syndicats de participer aux nouveaux ateliers, il évoque la possibilité pour eux d'envoyer un seul représentant. Comme ce mode de représentation n'apparaît pas acceptable aux syndicats représentés, il fait observer qu'il est difficile de bien travailler dans les groupes dont les participants sont trop nombreux. Il propose aux syndicats d'envoyer leurs contributions à la MRT avant les réunions des groupes transversaux.

## **Atelier 2 : Patrimoine mobilier, immobilier et muséographique**

Après avoir remercié les organisations syndicales présentes pour leurs futures contributions, I. BALSAMO explique qu'il y a un grand décalage entre les réflexions sur les contenus menées dans les ateliers et les propositions beaucoup plus ambitieuses des syndicats. Elle évoque à l'ENP ses difficultés à faire prendre en compte par les universitaires la manière dont les recherches sont réalisées par les conservateurs, cet aspect est au cœur de leurs métiers. Les exemples abondent sur les difficultés rencontrées dans tous les domaines d'activités des conservateurs. La qualification scientifique des conservateurs n'est pas toujours lisible, comment associer culture patrimoniale et scientifique ?

L'atelier a dégagé trois orientations principales :

Priorités scientifiques :

- Matériaux et technologies des 19 et 20ème siècles,
- Matériaux de l'art contemporain
- Micro-environnement, modélisation des opérations de diagnostic, travail de prescription et de normes
- Représentation du patrimoine bâti (relations avec l'atelier 4 et les écoles d'architecture)

Edition, diffusion, numérisation

- Gestion des droits des données
- Politique concertée en matière de publications scientifiques, de guides techniques, fiches pratiques, guides à la maîtrise d'ouvrage (papier et électronique)
- Valorisation du patrimoine campanaire
- Harmonisation des dossiers patrimoniaux

Réseaux et coordination

- Développement de nouveaux réseaux thématiques
- Elargissement du comité " analyse, conservation et restauration " à des experts externes
- Amélioration de la mobilité des agents

Valorisation économique du patrimoine (retombées directes et indirectes)

## **Atelier 1 : Patrimoine archéologique**

J.-C. BLANCHET souligne que la réflexion de son atelier tient compte des travaux des groupes qui se réunissent pour mettre en place la réforme de l'archéologie consécutive à la loi. Les axes principaux à envisager sont les suivants :

- Des assises interrégionales des SRA seront organisées à l'automne 2001 pour étudier l'évolution de leur rôle face à l'EPAP
- L'évolution des centres nationaux (CNP, CNAU, DRASSM) est à envisager, actuellement des rapports ont été confiés à des inspecteurs avant de décider de restructurations
- La réorganisation du réseau des partenaires de l'archéologie (charte des métiers, plates formes technologiques dans les DRAC, formation des agents, MAD dans les UMR, inscription des crédits des fouilles programmées)
- Politique des dépôts de fouille, normes d'archivage,
- Articulation interministérielle entre CNRA et CIRA
- La carte archéologique pourrait se développer dans un cadre partenarial (GIS), comment la diffuser ? comment améliorer le thesaurus et les critères de zonage ?
- Comment améliorer les méthodes de prospection
- Renforcement de la méthodologie archéologique (prescriptions scientifiques, modalités de suivi, de contrôle et d'évaluation, diagnostics, rapports avec la programmation scientifique nationale ou régionale, réflexion sur l'évolution des DFS, l'archivage des données et l'amélioration des vocabulaires, l'archéologie du bâti, sub-aquatique, anthropologie, détecteurs )
- Politique concertée des publications au sein du MCC à mettre en place
- Partenariat à développer (rapprochement des BSR et de Gallia)
- Les outils archéométriques (coordination des investissements humains et matériels au sein des laboratoires, choix des méthodes d'analyse en fonction des problématiques, datation AMS)

## **Atelier 5 : Rapports entre organisations sociales, pratiques et productions culturelles**

En l'absence d'A. BRUSTON, pour raisons médicales, la parole est donnée à C. ROUOT qui est le rapporteur de l'atelier 5 et fait part des recommandations dégagées par cet atelier.

- Les recherches en sciences sociales doivent bénéficier au sein du MCC d'une structure de coordination plus active et efficace qu'actuellement (GIP, autre structure).
- Le manque de visibilité des sciences sociales est plus important que dans d'autres domaines. Comment faire passer dans l'enseignement supérieur les problématiques et résultats scientifiques des champs ouverts dans le domaine culturel, grâce en partie au MCC ? Comment bénéficier d'allocations de recherche fléchées sur les besoins du MCC ?
- Les travaux sur les territoires ne passent pas que par des observatoires, il s'agit d'articuler les travaux de partenaires nationaux et locaux.
- Comment renforcer la pluridisciplinarité ? Il existe un besoin de travailler sur les TIC comme outils de production, de connaissance, de changement social.



- Il faut distinguer entre ce qui relève de l'évaluation des politiques publiques et des politiques de recherche.

En conclusion, il est demandé aux organisations syndicales de s'exprimer sur les contenus, les structures et leur mise en œuvre, d'ici à la fin du mois de juin. J.P. DALBERA remercie les participants et clôt la séance.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20/06/2001 DE L'ATELIER A :**

***“ Finalités de la recherche et priorités scientifiques et technologiques ”***

(Président : Jean-Michel Lucas)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20/06/2001 DE L'ATELIER A :**  
**“ Finalités de la recherche et priorités scientifiques et technologiques ”**

**Président : Jean-Michel Lucas**

**Présents**

Président : : Jean-Michel LUCAS (Ancien DRAC d'Aquitaine)

DMF / C2RMF : Michel MENU

DMF / LRMH : Isabelle PALLOT-FROSSARD

DAPA / MPE : Alain MOREL

DAPA / BRAU : Eric LENGEREAU , Jacques SAUTEREAU

Présidents des ateliers thématiques :

Atelier 1 (Patrimoine archéologique) :

Jean-Claude BLANCHET (DAPA / SDA, Inspecteur général de l'administration) :

Atelier 2 (Patrimoine mobilier, immobilier et muséographique) :

Isabelle BALSAMO (ENP)

Atelier 3 (Mémoire écrite, documentaire, audiovisuelle et orale) :

Marie-France CALAS (DAG / MRT)

Atelier 4 (Dynamiques de l'enseignement supérieur et de la création artistique et culturelle) :

Michel FLORENZANO (expert au conseil ministériel de la recherche)

Atelier 5 (Rapports entre organisations sociales, pratiques et productions culturelles) :

André BRUSTON (expert au conseil ministériel de la recherche)

DAP / ENSAD : Elisabeth FLEURY

DAP : Pascal MURGIER

DAG/MRT , Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU, Claude ROUOT, Jean-Pierre NIOCHE (Consultant) et Arthur B. GILLETTE (vacataire)

-----

Après un tour de table de présentation des participants, J.-M. LUCAS décrit le cadre de cet atelier. Il s'agit de débattre des finalités de la recherche, d'anticiper les changements, de doser les actions récurrentes ou ponctuelles, de déterminer les acteurs et les partenaires (en particulier ceux des niveaux local et international). Certains questionnements des ateliers thématiques sont liés à des contenus tandis que d'autres relèvent des dispositifs.

La responsabilité du ministère doit être clarifiée en matière de recherche, ce qui conduit à s'interroger sur ses missions, sur les spécificités scientifiques et technologiques et sur les programmes à mener. Le président prend l'exemple de l'histoire culturelle des villes. Les villes ont-elles la responsabilité de connaître leur histoire ? Quelle place peuvent occuper l'université et le MCC dans cette démarche?

J.-P. DALBERA estime que la question de la responsabilité des différents niveaux d'action est essentielle pour les réflexions de tous les ateliers, et constituera pour le MCC une question sensible à l'issue des prochaines échéances électorales.

I. BALSAMO (présidente de l'atelier 2) rappelle que les thèmes prioritaires de recherche dégagés dans son atelier concernent la conservation et la restauration de l'art et de l'architecture contemporains, les matériaux et technologies des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle, et les représentations (modélisation, cartographie) du patrimoine culturel bâti.

I. BALSAMO indique que les recherches sur les matériaux et technologies des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles doivent être conçues en relation avec les programmes de l'UMR sur le patrimoine français (UMR 22, dirigée par Claude MIGNOT), avec les programmes de l'INHA et avec ceux des laboratoires du MCC.

A propos des activités de l'UMR 22, I. PALLOT-FROSSARD (DMF/LRMH) regrette l'absence de lien institutionnel avec le LRMH.

#### **Les niveaux de responsabilité et les priorités d'actions**

J.-M. LUCAS souligne que ces recherches concernent des objets du patrimoine dont une partie ne se trouve pas placée sous la responsabilité de l'Etat ou ne lui appartient pas. Dans l'amendement proposé à la loi sur la démocratie de proximité, il est question que les collectivités prennent en charge l'inventaire et certaines procédures concernant les monuments mais il n'est pas évoqué de contrôle scientifique de l'Etat. Dès lors, comment justifier ses interventions ?

I. PALLOT-FROSSARD rappelle la responsabilité de l'Etat sur les Monuments historiques.

Pour A. BRUSTON (président de l'atelier 5), le contrôle scientifique de l'Etat est "impensable" du point de vue de la communauté scientifique car elle ne reconnaît que l'évaluation par les pairs. Néanmoins, il faut faire comprendre le rôle de connaissance et de contrôle scientifique de l'administration centrale car il ne s'agit pas de limiter son apport aux seuls outils méthodologiques.

En raison de la volonté d'autonomie de la puissance publique territoriale, il apparaît indispensable de mettre en place une expertise scientifique nationale qui ne serait pas limitée à celle des services de l'Etat. L'amendement du Gouvernement traduit le besoin de cette expertise qu'il faudra ouvrir à des universitaires et à des chercheurs.

J.-M. LUCAS estime qu'il est indispensable d'organiser les responsabilités et d'explicitier cette organisation. Comment définir les priorités et les traduire ? Comment identifier les besoins du terrain ?

Pour faire remonter les besoins, il serait possible, selon I. PALLOT-FROSSARD, d'utiliser des instances, comme les Commissions Régionales du Patrimoine et des Sites (CRPS).

J.-M. LUCAS trouve que les CRPS, qui sont des instances consensuelles servant de référence pour traiter de nombreux problèmes, pourraient jouer ce rôle. Il conviendrait néanmoins de distinguer les programmes scientifiques nécessaires à l'application des lois et règlements que le MCC a la charge de faire appliquer.

J.-C. BLANCHET (président de l'atelier 1) estime que le modèle d'encadrement scientifique de la recherche archéologique pourrait être appliqué en créant des conseils à différents niveaux (national et interregional).

A. MOREL (DAPA / MPE) rappelle que cette solution a déjà été rejetée par la DAPA, qui a préféré une coordination par un secrétaire général.

J.-M. LUCAS se demande comment le MCC peut légitimer son action en matière de recherche et de technologie. Cela passe par une plus grande visibilité. L'Etat doit permettre de faire des économies d'échelle et le schéma est l'occasion de réorganiser la production de connaissances en associant niveau national et niveau local.

Pour A. BRUSTON, les élus attendent que les lieux de production de connaissance soient objectivés et se situent hors du champ de la pure intervention étatique. Comment le MCC peut-il poursuivre ses travaux de connaissance en impliquant davantage les échelons locaux ?

J.-M. LUCAS souligne que l'idée du contrôle est acceptée à partir du moment où la production de connaissances est objectivée. L'Etat n'est pas propriétaire des connaissances, mais les élus des collectivités locales attendent de lui qu'il les organise.

I. PALLOT-FROSSARD indique que, dans le domaine de la conservation du patrimoine certaines régions (la région Centre, par exemple) sont très actives et financent des bourses et des travaux de recherche. Il n'existe cependant pas de relations institutionnelles avec les services du MCC. Cette situation pose un problème de cohérence et conduit à multiplier les doublons. Il s'agit d'inventer un lieu de concertation et de ressources dans lequel les partenaires publics pourraient collaborer (ministères, universités, CNRS, collectivités locales) à la production de connaissances.

Pour J.-M. LUCAS, les priorités de l'Etat et des collectivités sont souvent différentes. Dans cet environnement, l'Etat se réapproprie la compétence du contrôle scientifique. La distinction Etat / Nation doit être soulignée.

J.-P. DALBERA souligne que le modèle français d'un ministère de la culture dont les services effectuent eux-mêmes des travaux de recherche est exceptionnel en Europe. Ainsi en Italie, toute la recherche culturelle passe par le CNR qui est l'équivalent du CNRS français. Néanmoins, les moyens du MCC ne sont pas suffisants pour faire face à l'ensemble des besoins, c'est pourquoi il lui semble indispensable de concevoir un dispositif interministériel pour parvenir à créer le lieu de concertation et de ressources évoqué par I. PALLOT-FROSSARD.

M. FLORENZANO (président de l'atelier 4), le dispositif des UMR permet de reconnaître et de rendre visibles les tutelles multiples (Culture, CNRS, collectivités, Universités). Il s'agit d'être imaginatifs dans ce domaine. Comment harmoniser la production de connaissances indépendamment des besoins d'études et de recherches en rapport avec les prises de décision ? On ne peut, au MCC, rester isolés face à la production de connaissances. Le réseau des UMR peut être une réponse si on étend les UMR aux partenaires locaux intéressés. Il faut un dispositif d'évaluation scientifique national et un dispositif spécifique d'évaluation des travaux de recherche qui accompagnent les politiques du MCC.

J.-M. LUCAS souligne que la recherche doit renforcer le dispositif de légitimation. Elle doit permettre de donner du sens aux décisions locales. Elle doit suivre une logique de production coordonnée et constituer un lieu d'animation.

Il faut trouver un moyen d'associer les collectivités locales à la définition des programmes. La possibilité de faire remonter une réflexion scientifique des CRPS pour mieux revoir les moyens est à examiner plus en détail.

A. BRUSTON rappelle la nécessaire distinction entre expertise et évaluation et l'intérêt de les dissocier des instances de décision. L'évaluation est nécessairement, dans le domaine de la recherche, une évaluation scientifique opérée par les pairs. Il aborde ensuite la question de la responsabilité de l'Etat.

Quelle responsabilité doit assurer l'Etat sur les personnels de recherche ? Il souligne que l'Etat paye les chercheurs; mais que de plus en plus ; les crédits viennent d'autres acteurs. Les collectivités ne tiennent pas à prendre en charge les emplois des chercheurs (hormis peut-être pour certains archéologues). En conséquence, le MCC doit continuer à évaluer les agents. Le MCC ne devrait-il pas revendiquer la co-évaluation des secteurs qui sont sous sa responsabilité ? Il s'agit pour lui d'être conquérant. Cela passe, par exemple, par la participation aux commissions d'habilitation de troisièmes cycles.

J.-P. DALBERA indique qu'au MCC la logique d'évaluation des personnels de recherche (ingénieurs d'étude et de recherche, assistants ingénieurs, techniciens) est hiérarchique. Il existe de nombreux métiers au MCC ce qui rend l'évaluation complexe. Les conseils scientifiques ne fonctionnent pas tous parfaitement et le comité d'évaluation des politiques culturelles est en sommeil faute de moyens de fonctionnement.

Pour J.-M. LUCAS, il se pose une question de légitimité de la recherche face à d'autres interlocuteurs. Comment mieux associer les collectivités pour définir les priorités de la recherche ? Comment mieux associer les partenaires du MCC ? Comment mieux évaluer les travaux réalisés au MCC ?

M. MENU (DMF / C2RMF) rappelle que la loi " musées " fournit un cadre intéressant et exploitable puisqu'elle attribuera un label " Musée de France " en fonction d'une charte. Les inspections auront un rôle de certification. Toutefois, la doctrine n'est pas encore définitivement arrêtée.

Selon J.- NIOCHE (consultant), les questions qui se posent, sont de nature conceptuelle, plus que de méthode. L'exposé des motifs du schéma doit pouvoir identifier des cas représentatifs en distinguant l'autorité de l'Etat de celle des collectivités. Les frontières se déplacent entre les activités de garant et de gérant. L'Etat sera plus garant que gérant, mais il restera à inventer des modes d'action. L'accréditation ou l'évaluation vont devenir des modalités d'actions. Les systèmes de gouvernance vont changer.

Pour I. BALSAMO, l'atelier 2 a bien cerné l'idée selon laquelle les thèmes : " édition, référentiels, produits, ressources " peuvent répondre aux nouvelles attentes. Par contre, les sujets de recherche plus spécifiques (micro-environnements , etc) sont difficiles à classer.

I. PALLOT-FROSSARD souligne la difficulté d'établir des priorités pour les sujets de recherche traités au MCC, en raison des urgences, de la diversité des demandes et de l'importance des besoins.

P. MURGIER (DAP) estime qu'il s'agit de distinguer les activités de type agence, de celles de type réglementaire. L'enjeu du schéma stratégique est de préciser les frontières car le MCC a joué le flou pendant de nombreuses années. Cette situation n'est plus possible aujourd'hui.

J.-P. NIOCHE imagine, au vu des débats, qu'une des recommandations pourrait être de mettre en place des formes d'organisation et de procédures qui permettront de distinguer les deux rôles : de gestionnaire-producteur et de certificateur (rôle de garant national).

Pour J.-M. LUCAS, la MRT doit être confortée dans son rôle d'analyse des évolutions qui se mettent en place et qui font évoluer les responsabilités et la nature des dispositifs.

Selon A. BRUSTON, le schéma de la recherche doit être organisateur de la transition. Il doit tenter d'anticiper l'avenir dans les quatre ans. On ne doit rien attendre du ministère de la recherche qui n'est pas confronté aux mêmes contraintes politiques.

J.-M. LUCAS se demande où doivent se jouer les transitions. Il estime que les institutions de formation supérieure seront au centre des enjeux liés à cette question.

### *Les enseignements supérieurs et la recherche*

M. FLORENZANO rappelle que l'enseignement en architecture est étroitement lié à la recherche. Le dispositif de labélisation des équipes existe (43 équipes sont reconnues par le conseil consultatif de la recherche architecturale) et doit continuer à fonctionner, il est essentiel de renforcer ce dispositif. L'enseignement en arts plastiques sous tutelle du MCC a lui aussi l'intention d'associer la recherche. L'enseignement en musique n'est pas très comparable, la recherche n'y est guère présente car on forme avant tout des interprètes. L'Ecole nationale du Patrimoine pour sa part, en tant qu'école d'application n'associe pas directement la recherche à la formation.

M. MENU rappelle qu'il n'y a pas de formation supérieure spécifique des scientifiques (spécialistes d'instrumentation, d'analyses physico-chimiques, des sciences de la nature, etc.) indispensables aux laboratoires de conservation. Les écoles doctorales bénéficient d'allocations de recherche mais pas les services scientifiques du MCC. Les UMR constituent des lieux de regroupement qui permettent de développer les compétences.

Pour J.-M. LUCAS, il manque une vision globale de l'enseignement supérieur en relation avec le monde de la culture.

A. BRUSTON rappelle que le ministère de la culture qui conduit des politiques culturelles est légitime pour bénéficier des moyens d'allocations de recherche alloués par le ministère de la recherche (600 KF par thésard).

I. PALLOT-FROSSARD et M. MENU estiment qu'il conviendrait de favoriser l'intégration des services du MCC dans les écoles doctorales et de renforcer encore les UMR.

J.-M. LUCAS rappelle que dans la proposition de loi relative aux établissements publics de coopération culturelle qui concerne notamment les écoles d'art et autres établissements culturels d'enseignement supérieur (avec 2 formes prévues : EPA ou EPIC), la recherche n'est pas prise en compte et qu'il revient au MCC de la définir dans les domaines de la création artistique. Il ne lui semble pas sérieux d'imaginer, à l'heure de l'Europe, des établissements d'enseignement supérieur isolés de la recherche.

P. MURGIER indique que la DAP souhaite lier recherche et création artistique. (6 écoles nationales, 44 autres). Les statuts des enseignants des écoles nationales (entrée en vigueur en 2002) comprendra des tâches de recherche, incluant une année sabbatique ; il est prévu également un conseil scientifique d'évaluation par les pairs.

Par ailleurs, les écoles vont devenir des EPA (le CNAP va disparaître), avec un développement envisagé de 3èmes cycles. L'Ecole supérieure de l'image d'Angoulême proposera en 2002 un 3ème cycle co-habilité avec l'université de Poitiers.

Si le MCC a une politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche, les directions seront plus crédibles face aux autres ministères. La DAP a besoin de moyens pour renforcer la recherche dans ses écoles.

E. LENGEREAU (DAPA / BRAU) indique que dans les écoles d'architecture, la recherche a sa place et que la DAPA souhaiterait aller vers des EPSCP (Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel). Les obstacles sont connus : le ministère de l'Education nationale s'y oppose car il estime que les établissements sous tutelle du MCC n'ont pas la taille critique requise. La DAPA attend un soutien de la DAG à ce sujet.

Selon J.-M. LUCAS, la MRT devrait assurer une expertise pour accompagner la transition enseignement supérieur / recherche. Cela permettrait d'introduire de la cohérence dans un milieu très hétérogène et complexe.

E. FLEURY (DAP / ENSAD), évoque la situation particulière de l'ENSAD.

J.-P. DALBERA rappelle que la MRT n'est pas chargée de coordonner les enseignements supérieurs sous tutelle et qu'il existe des sous-directions chargées des enseignements dans les directions.

Selon E. LENGEREAU, il s'agit de rassembler des moyens pour peser sur le ministère chargé de l'enseignement supérieur, la DAG devrait s'organiser pour que les directions n'aillent pas en ordre dispersé négocier avec ce ministère.

J. SAUTEREAU (DAPA / BRAU) insiste sur le manque de liens entre création et recherche. Il s'agit d'ouvrir un chantier de réflexion pour approfondir le sujet. Le modèle de l'IRCAM est à étendre.

Pour J.P.NIOCHE, on ne peut appliquer un modèle unique d'établissement supérieur et de recherche, il faut l'adapter à chaque situation.



A. BRUSTON rappelle que lorsqu'il est question de recherche, il faut préserver un temps permettant de se dégager des obligations professionnelles. On pourrait avoir des bourses de recherche à attribuer aux écoles sous tutelle du MCC (exemple des bourses des écoles du Ministère de l'Équipement).

M. MENU souligne qu'il existe au MCC un problème d'harmonisation des statuts des personnels scientifiques.

J.-M. LUCAS juge nécessaire d'identifier les enseignements supérieurs du MCC en y accrochant des problématiques de recherche car il en résultera des besoins d'expertise et de moyens. Il rappelle que sur le thème de la " culture et du territoire ", il n'existe pas de formation supérieure.

#### **Normes et expertises**

Pour J.-M. LUCAS, il faut que le MCC s'efforce, en priorité et en concertation avec les acteurs, de produire des normes pertinentes comme c'est déjà le cas pour les constructions de bibliothèques ou de musées.

Dans les domaines en relation avec ses champs de compétence, il lui faut produire des connaissances utiles à la communauté nationale: normes, critères d'autorisation, prescriptions, documentation, référentiels, travaux méthodologiques.

M.-F. CALAS (présidente de l'atelier 3) ajoute que les logiques de conservation (avec des institutions " lourdes " comme le CNC, la BNF, l'INA), et les questions nouvelles posées par la conservation des documents électroniques nécessitent que la MCC soit actif, notamment au niveau européen. Il s'agit de faire avancer les réflexions techniques, comme les réflexions juridiques sur les données publiques notamment autour du dépôt légal.

M. MENU se demande comment faire valoir les avancées normatives des institutions françaises au niveau européen.

Pour J.-P. DALBERA il est indispensable de mettre en place des structures d'intervention externes (GIP, GEIE ) pour pouvoir agir au niveau européen ; les grands pays voisins se sont organisés alors que les institutions françaises n'en ont pas encore perçu l'importance.

I. PALLOT-FROSSARD indique qu'une initiative vient d'être prise par des laboratoires italiens visant à la création d'un comité européen de normalisation dans la conservation des biens culturels.

J.-C. BLANCHET rappelle que, pour la carte archéologique, un projet de GIS est envisagé mais que des normes précises ne sont pas encore établies pour sa réalisation.

Face aux problèmes juridiques et d'exploitation économique de la carte, J.-M. LUCAS suggère la possibilité de créer un label " Confidentiel Archéologie ".

M. FLORENZANO soulève la question des prescriptions réglementaires. Les données liées aux ZPPAUP ne peuvent qu'émaner de travaux de recherche. Il faut s'appuyer sur ces règlements que le MCC doit appliquer pour construire les programmes.

A. BRUSTON rappelle que les normes européennes doivent être adoptées au niveau national et que dans certains cas, elles peuvent être moins contraignantes. Comment alors défendre la position française ?

J.-P. NIOCHE pense que jusqu'à présent, le MCC a produit des connaissances et appliqué des réglementations. Mais d'autres fonctions nouvelles ont pris une importance croissante (régulation du marché, de la gouvernance, utilisation des normes). Il estime également que vis à vis de l'Europe, le MCC a besoin de disposer de moyens et de structure.

Pour J.-M. LUCAS, les travaux sur les normes sont politiques et stratégiques. Le MCC doit être organisé pour encadrer ce type de travaux.

Selon A. BRANDT (MRT), les normes doivent aussi servir à améliorer la compétitivité des entreprises du patrimoine.

A. BRUSTON poursuit le débat en prenant l'exemple des normes liées à l'habitat et au logement. Celles-ci tiennent à l'existence du CEBTP, au CSTB. Dès lors, il faut s'interroger sur la détermination des secteurs stratégiques du monde culturel à s'organiser : les industries culturelles et la société de l'information, la conservation des biens culturels ?

Pour J.-P. DALBERA, le seul moyen pour le MCC d'intervenir efficacement à ce niveau est de s'associer à des partenaires intéressés par les mêmes sujets car le MCC n'a pas la taille critique dans la plupart des domaines scientifiques et techniques, ce qui pose la question de l'externalisation de certaines activités (agence, GIP, UMR, UMS, GEIE, ...)

M. MENU approuve la coordination par la MRT des activités des laboratoires situés dans les territoires, et souligne l'importance de leur articulation avec l'Europe. Mais, de quelle légitimité dispose l'Etat pour intervenir sur ces sujets en l'absence de loi à appliquer ?

Pour A. BRUSTON, il s'agit de convaincre en vue d'accroître les procédures d'évaluation au niveau central.

I. BALSAMO juge les prescriptions ou les circulaires plus efficaces que les normes. La circulaire sur le tri à destination des services techniques des archives en fournit un bon exemple, dans la mesure où elle permet des adaptations locales.

A. MOREL s'interroge sur l'efficacité des évaluations. Ne s'agit-il pas plutôt d'aller plus avant dans la recherche impliquée ?

Le schéma va devoir organiser la période de transition, il devra permettre, selon J.-M. LUCAS, d'affiner les trois secteurs d'intervention de la recherche : finalités, contenus, évaluation en avançant par étape. Les politiques publiques ont maintenant à se justifier. Il faut faire rentrer l'évaluation dans une stratégie de négociation.

Pour A. BRUSTON, les échelons territoriaux ne semblent pas encore tous capables d'aborder les recherches. Comment favoriser leur acculturation ? La situation de transition ne conduit pas à déconcentrer les crédits de recherche. Il s'agit d'ouvrir et de créer un lieu

national de convergence mais en terme de scientificité du travail, de garantie appuyée sur l'expertise scientifique.

En conclusion, J.-M. LUCAS estime que les enjeux des politiques culturelles dans les modes de gouvernance des territoires pourraient être aidés et éclairés par ce type de travaux. Il faut faire avancer les connaissances sur les modes de gouvernance et promouvoir la présence de chercheurs dans des expérimentations culturelles en région.

Il remercie les participants de leur contribution et clôt la séance.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22/06/2001 DE L'ATELIER B :**

***“ Organisation de la recherche et ressources ”***

(Président : Jean-François Marguerin)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22/06/2001 DE L'ATELIER B :

### *“ Organisation de la recherche et ressources ”*

**Président : Jean-François Marguerin**

#### **Présents**

DAG : Jean-François MARGUERIN (chargé de mission pour la modernisation de l'Etat)

DMF / C2RMF : Eliane BONHERT

DAG / DEP : Gilbert LABELLE

DAG / SDAFG / BC : Sylvie COUTURES

DAG / SPAS : Marie-France HERAULT

DAG / SPAS : Dominique LANGLOIS

DAG / BBAF : Jean-François CANET

DDAT : Manuel BAMBERGER

DAPA / SDRHAG : Xavier ROY

DAG/MRT, Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU, Marie-France CALAS (Présidente de l'atelier 3 : “ Mémoire écrite, documentaire, audiovisuelle et orale ”), Claude ROUOT, Jean-Pierre NIOCHE (Consultant) et Arthur B. GILLETTE (vacataire)

---

Après un tour de table de présentation des participants, le président propose à J.-P. DALBERA de rappeler la méthode retenue pour élaborer le schéma stratégique.

J.-P. DALBERA indique que ce nouveau schéma répond à la demande du Directeur de cabinet, Monsieur Jacques VISTEL et doit proposer, pour les quatre prochaines années, les grandes orientations des activités scientifiques et technologiques du MCC.

Si le ministère compte 600 emplois d'ingénieurs et de techniciens de recherche, inscrits au budget civil de recherche et développement (BCRD), le nombre réel d'agents pratiquant des activités scientifiques y est bien supérieur (près de 1200 personnes). Les finalités de leurs travaux sont de contribuer à l'avancée des connaissances fondamentales et appliquées dans les domaines de compétences du ministère et de mener des études quantitatives et qualitatives pour aider à prendre des décisions en matière de politique culturelle.

La préparation de ce nouveau schéma coïncide avec la relance du débat sur la décentralisation (en particulier de l'inventaire qui un des principaux services scientifiques du MCC) et d'internationalisation de certains types de recherche.

La première phase de la réflexion s'est déroulée au sein de cinq ateliers thématiques. Ces discussions ont été complétées par des entretiens, par des contributions des syndicats et de groupes de chercheurs. Chaque atelier thématique a été conduit par un président choisi par la MRT et validé par le Cabinet. Un rapporteur par atelier a été désigné en son sein. Deux consultants ont aidé la MRT à tenir les délais imposés par le cabinet où Sylvie CLAVEL, conseillère technique suit les questions de recherche. Les documents produits par les ateliers thématiques sont disponibles à la MRT, ils seront prochainement mis en ligne.

Quatre ateliers transversaux constituent la deuxième phase d'un processus qui doit être finalisé durant l'été.

Outre cet atelier B, les autres ateliers se sont réunis en juin 2001 :

Atelier A : “ Finalités de la recherche et priorités scientifiques et technologiques ” (président : Jean-Michel LUCAS)

Atelier C : “ Réseaux européens et internationaux ” (président : Patrick OLIVIER)

Atelier D : “ Valorisation, diffusion, numérisation ” (président : Jacques CHARPILLON)

Selon le Président J.F. MARGUERIN, cet atelier B doit s'interroger sur la façon dont les missions de recherche sont conduites au MCC. Les questions principales auxquelles il faut tenter de répondre concernent, d'une part, l'environnement évolutif de la recherche au MCC dans un contexte de décentralisation et de déconcentration ; d'autre part le fonctionnement des instances de pilotage de la recherche face aux attentes des Parlementaires et des directives d'organisation des actions publiques. Le MCC lui-même devrait devenir un objet de recherche, et se penser comme tel pour mieux situer le devenir de son action.

Le MCC est un ministère de l'offre, il ne s'est pas constitué pour répondre très clairement aux demandes de la nation même si certains champs d'actions y correspondent comme la lecture publique ou les enseignements artistiques. Au cours des années, son offre a-t-elle évolué face à la société, ou s'est-elle stabilisée, voire calcifiée ?

Le MCC est confronté à des demandes pressantes des Parlementaires et de l'opinion publique qui se traduiront par la mise en place de nouvelles modalités de gestion budgétaire déterminées non plus par poste de dépenses mais par des objectifs à atteindre, des moyens disponibles et des indicateurs adaptés.

A la différence d'autres ministères (comme par exemple le ministère chargé de l'équipement), ce type de démarche sera difficile à atteindre car le MCC n'est pas, le plus souvent, un prestataire direct ; il fait faire ou soutient une activité extérieure.

#### *Evaluation et indicateurs*

Pour J.-F. MARGUERIN, la nature des politiques culturelles conduit à une part non négligeable d'activités difficilement objectivables par des indicateurs. Les indicateurs devront être de résultat ou de performance, mais on peut prévoir des difficultés au regard des résultats qui sont propres au milieu culturel. Certains dispositifs pourront être considérés comme dépassés, face à la nécessité de rendre publiquement des comptes. Ainsi, les bourses d'écriture du Centre National des Lettres qui n'obligent pas les bénéficiaires à produire un document final constituent un exemple de ces actions qui ne peuvent plus se perpétuer, sans indicateurs.

Il faudra dorénavant prendre en compte “ le coût complet ” des activités, c'est à dire inclure les coûts de personnels. Dans le même temps, il s'agira de mettre en place les outils de pilotage financier des actions publiques. En 2003, toutes les dépenses de l'Etat seront assorties d'indicateurs. La recherche au MCC devrait aider à y répondre.

La conception, l'impulsion, le contrôle et l'évaluation seront les missions des administrations centrales. Dans ce contexte, comment recentrer une administration en fonctionnement dont les méthodes sont différentes ? La recherche devrait s'immiscer dans ce processus pour fournir des outils de changement.

De plus, la globalisation des crédits est liée à la responsabilisation croissante des services déconcentrés. Le changement engendré va être considérable. Ainsi, un directeur régional des affaires culturelles aura une masse de moyens de fonctionnement à gérer qui pourront être répartis entre postes distincts.

Il disposera d'un nombre d'emplois et d'une masse d'indices qu'il pourra répartir à son gré. Cela pourrait entraîner des contractions d'emplois au bénéfice des moyens de fonctionnement.

J.-P. DALBERA rappelle la nature très morcelée de la recherche au MCC qui s'est construite par strates successives. L'organisation administrative est affaiblie et fragilisée par un trop grand nombre de services d'affectation des personnels et de centres de dépenses des crédits.

La majorité des personnels de recherche (600 emplois budgétaires) dépend de multiples directeurs, ils sont dispersés sur tout le territoire, affectés dans des services centraux, à compétence nationale ou déconcentrés et non dans des établissements publics comme c'est le cas dans d'autres ministères disposant de crédits inscrits au budget civil de recherche et développement (BCRD).

Cette situation particulière au MCC fragilise son secteur scientifique, car elle bloque les regroupements de moyens et les évolutions structurelles souhaitables. Dans un tel contexte les capacités réelles de pilotage des programmes de recherche du MCC ne peuvent qu'être limitées.

Par ailleurs, en terme de gestion des ressources humaines, la mobilité des personnels de recherche entre services est rendue difficile par la spécialisation scientifique et le nombre restreint d'affectations possibles eu égard aux besoins.

Issus en majeure partie de campagnes de stabilisation de vacataires au cours de la décennie 80, les personnels de recherche pratiquent des métiers très différents : archéologues, historiens, historiens de l'art, musicologues, ethnologues, sociologues, économistes, statisticiens, physiciens, architectes, chimistes, géologues, mycologues, informaticiens, administratifs, photographes, documentalistes autant de métiers qui ne sont pas facilement interchangeables.

D'une manière générale, il faut souligner qu'une partie des moyens de recherche provient du BCRD, mais que des crédits importants et des emplois (conservateurs, contractuels, enseignants des écoles d'architecture par exemple) relèvent du budget propre du ministère.

Si le secteur scientifique et technique du MCC est difficile à cerner avec précision en raison de son immersion dans une administration centrale, il est néanmoins important et occupe près de 1200 personnes. C'est pourquoi, les syndicats ont émis l'idée d'un département de la recherche et de l'enseignement supérieur au MCC, chargé notamment de coordonner l'ensemble au-delà des moyens du BCRD. A l'évidence, la mise en œuvre d'une telle

proposition poserait de nombreux problèmes de frontières avec les directions actuelles et nécessiterait de profonds changements dans les organigrammes.

J.-F. MARGUERIN rappelle que l'action publique doit plus que jamais devenir un objet de recherche. Quelle organisation faut-il prévoir ? Quel nouveau périmètre mettre en place ?

Selon X. ROY (DAPA), la DAPA représente (hors moyens de la Cité des sciences et de l'industrie) plus de la moitié des moyens de la recherche du MCC, les deux tiers des emplois et elle dispose de services scientifiques en propre. C'est pourquoi elle avait envisagé de mettre en place une sous-direction de la recherche. Celle-ci aurait été en concurrence avec la MRT et l'idée a été abandonnée mais la DAPA doit pouvoir assumer ses responsabilités, même en DRAC.

En se référant aux propos préliminaires de J.F. MARGUERIN sur la globalisation des moyens dans chaque direction régionale et sur la responsabilisation de son directeur, J.P. DALBERA souligne la difficulté de considérer les emplois scientifiques en région sous tutelle de la DAPA; dans un tel contexte, il s'interroge sur les possibilités futures d'un pilotage fin de la recherche au sein des DRAC.

En raison de la diversité et de l'importance des matériaux et de problèmes techniques que l'on rencontre dans le patrimoine culturel, X. ROY estime que les moyens scientifiques du MCC sont insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins de conservation et même pour élaborer des cahiers des charges destinés à des sous-traitants.

A. BRANDT rappelle qu'elle anime pour la MRT le comité scientifique "analyse, conservation et restauration des biens culturels" dont le rôle est la coordination de l'ensemble des services du ministère et de leurs partenaires travaillant dans ce secteur. Ce comité s'interroge notamment sur la manière de suivre les activités des laboratoires au moyen d'indicateurs ; une étude dont les résultats ont été appréciés par les membres du comité a été menée sur ce sujet, elle fournit d'ores et déjà des éléments de réponse pour la quantification des objectifs et des résultats.

#### *Politique des personnels*

M.-F. HERAULT (DAG / SPAS) rappelle qu'en termes de politique des personnels de recherche, il n'existe pas de référentiels de compétences. La question de la mobilité de ces agents reste difficile en raison de spécialisations professionnelles très pointues notamment au département des études et de la prospective (DEP) ou dans les laboratoires.

Pour G. LABELLE (DEP), la mobilité de ces agents ne peut être rendue possible que dans un cadre interministériel.

M.-F. HERAULT rappelle que le Service du Personnel (SPAS) ne gère que les statuts des agents, tandis que la MRT gère les avis de vacance et les affectations.

Pour M.-F. CALAS (présidente de l'atelier 3), le ministère a besoin de généralistes (conservateurs ou ingénieurs) mais également de spécialistes pointus. Comment faciliter le passage entre les corps et élaborer les profils de compétences indispensables pour organiser les formations nécessaires ?



Pour C. ROUOT (MRT) et M.-F. CALAS, seule des pratiques régulières d'évaluation permettent de réorienter les activités des services sur des bases claires et de redéployer des moyens. Il convient de distinguer un Etat gestionnaire et un Etat garant qui sont complémentaires, sachant que le second va prendre le pas sur le premier.

M. BAMBERGER (DDAT) est conscient des difficultés rencontrées pour inciter des agents très spécialisés à la mobilité. Mais il rappelle que les objectifs de politique culturelle peuvent être chiffrés en s'efforçant par exemple d'en mesurer finement les effets sur le public. L'analyse de l'action publique a besoin d'avoir des objectifs les plus précis possibles ce qui n'est pas toujours le cas. Ainsi, des indicateurs manquent lorsque des orientations politiques sont annoncées. Il cite en exemple le cas des "Espaces Culture Multimédia" autour desquels aucune analyse fine n'a été réalisée (mesure des connexions, de la pénétration par classe d'âge, etc.). Les indicateurs d'offre existent, mais on ne dispose pas toujours de ceux relatifs aux résultats. On pourrait mieux utiliser les TIC pour réorganiser le travail, le MCC n'est pas le plus avancé dans cette voie.

En bref, pour M. BAMBERGER, deux objectifs sont essentiels : construire grâce à la recherche des indicateurs pertinents (des études intermédiaires sont indispensables) et transformer les méthodes de travail des services grâce à un meilleur usage des TIC.

A. BRANDT souligne que le MCC fournit moins de prestations que d'autres ministères, il donne les moyens de les faire à d'autres, ce qui complique l'élaboration d'indicateurs et rend les relations difficiles avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MEFI).

J.-P. NIOCHE (consultant) souligne, à propos des indicateurs, qu'il ne faut pas se limiter à des indicateurs d'activités (par exemple le nombre de monuments restaurés) mais rechercher des indicateurs d'efficacité et de résultat. Toutefois, les indicateurs peuvent être contradictoires et même être déstabilisants car les acteurs dont les activités font l'objet d'indicateurs vont transformer leur stratégie pour mieux atteindre les résultats et ainsi rendre ceux-ci inopérants.

G. LABELLE mentionne le travail réalisé par le DEP autour de l'élaboration d'indicateurs sur les retombés économiques de la culture (des comparaisons internationales ont été effectuées), et de l'amélioration des outils d'évaluation. Par ailleurs, le DEP poursuit ses travaux de longue durée sur les pratiques culturelles.

S. COUTURES (DAG / Bureau de la comptabilité) explique que le bureau de la comptabilité a mis au point l'outil de suivi Quadrille des crédits du titre IV du MCC (16 000 bénéficiaires). Quadrille ne permet pas d'élaborer des indicateurs, mais constitue un moyen de connaissance très riche. Le DEP utilise, pour une part, des données de Quadrille.

Pour J.-F. MARGUERIN, il est indispensable de tenir une conférence périodique sur les besoins d'étude et de recherche au-delà des phases de programmation des moyens. Qui fait la synthèse au sein du MCC ? Une instance de globalisation des débats serait la bienvenue.

Selon D. LANGLOIS (DAG / SPAS ), lors d'une formation récente de personnels de la DMDTS, on s'est interrogé sur les raisons des politiques culturelles et sur ce qu'elles privilégient : s'agit-il du public, des œuvres ou des créateurs? Certains débats ont lieu sur ces

sujets qui interrogent sur la place du MCC au sein de la société française. Par ailleurs, il manque, au MCC, des études d'impact, qui contrairement aux évaluations, font surgir des questions inattendues et sont limitées dans le temps.

Il faudrait mesurer, en collaboration avec le DOSI, l'impact des TIC sur la productivité et les modes de travail, ce qui permettrait de chiffrer les besoins de formation et de déterminer les référentiels de compétences.

G. LABELLE et J.P. DALBERA soulignent que les ingénieurs, les chercheurs ou les conservateurs se forment souvent seuls dans des colloques, des écoles d'été ou des séminaires, ce qui, à tort, n'est pas comptabilisé dans la politique de formation.

D. LANGLOIS rappelle que, dans ces cas, les crédits de formation ne peuvent être utilisés en raison du refus de Monsieur le Contrôleur financier. Par contre, les formations techniques à la numérisation ou à l'utilisation de logiciels sont prises en charge de manière régulière par le bureau de la DAG. Il regrette que la formation continue ne soit pas valorisée, en particulier dans l'avancement de carrière.

A. BRANDT rappelle que les efforts de formation sont pris en compte lorsque les agents présentent des concours internes.

E. BONHERT et X. ROY rappellent que leurs directions (DMF, DAPA) mettent en œuvre également leurs programmes de formation, ce dont il doit être tenu compte.

#### *Partenariats*

J.-F. MARGUERIN propose de passer à la question des partenariats.

Pour J.-P. DALBERA, il s'agit de s'interroger sur l'organisation des recherches et sur la manière de les mener en partenariat sur des sujets importants pour le MCC. Il existe des outils administratifs qui ont fait leurs preuves : unité mixte de recherche, unité mixte de service, convention de partenariat, appel à projet ministériel ou interministériel, échanges de personnels, bourses, allocations, etc. et qui sont à même de faciliter la réalisation de travaux.

C. ROUOT rappelle les succès du programme interministériel Culture / Ville. Ce programme permet à la DAP de travailler en commun avec la DAPA notamment sur l'art dans la ville et dans les politiques urbaines.

Toutefois, rappelle J.-F. CANET (DAG / BBAF), les moyens humains et financiers étant limités, il ne sera possible dans l'avenir d'impulser des actions nouvelles qu'en nombre restreint. C'est pourquoi, les priorités nouvelles de recherche devront être resserrées et être accompagnées d'indicateurs pour avoir une chance d'être retenues par les décideurs.

C. ROUOT rapporte les propos de l'atelier thématique présidé par A. BRUSTON qui estime important de faire appel à des chercheurs ayant mené des travaux en sciences sociales et humaines consacrés à la culture. Ils pourraient contribuer en tant qu'experts à la réflexion sur les objectifs et à l'évaluation des politiques publiques.

En conclusion, J.-P. DALBERA pense que les travaux prioritaires 2002 devraient de préférence porter sur l'évaluation des politiques publiques culturelles dans tous les secteurs sensibles où le MCC apparaît fragile et où les collectivités locales revendiquent sa place. Pour y parvenir, les compétences internes mais aussi celles de ses partenaires (université, CNRS) devront être mises à contribution.

J.-P. NIOCHE estime que les débats montrent une prise de conscience des transformations du rôle du MCC, il regrette que les discussions n'aient pas porté davantage sur les priorités à retenir.

Les travaux se sont davantage rapprochés d'un exercice de prospective que de stratégie. Il faudrait dans l'avenir considérer la recherche sur le domaine culturel ou artistique non seulement comme un outil de la politique culturelle ou un élément de la politique culturelle mais comme un champ scientifique ayant sa dimension propre.

D'autre part, il estime que le MCC est bien obligé d'utiliser des indicateurs, mais qu'il existe deux types d'indicateurs. Les indicateurs internes aux organisations et ceux qui leur sont extérieurs. Les premiers, manipulables par les acteurs sont à utiliser avec prudence. Enfin, il conviendrait de créer un observatoire universitaire, qui permettrait de dialoguer avec les arguments et les vocables du MEFI, en prenant davantage en compte l'impact économique des politiques culturelles.

J.-F. MARGUERIN remercie les participants de leur contribution et clôt la réunion.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21/06/2001 DE L'ATELIER C :**

*“ Réseaux européens et internationaux ”*

(Président :Patrick Olivier)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21/06/2001 DE L'ATELIER C :

### *“ Réseaux européens et internationaux ”*

**Président : Patrick Olivier**

#### **Présents**

Président : : Patrick OLIVIER (Inspecteur Général de l'administration)

DAI : Philippe AVENIER

Relais Culture Europe (RCE) : Claude VÉRON

DAF : Catherine DHÉRENT

DLL : Florence PONCÉ

MSH : Marie-Thérèse CERF

DAP : Evelyne PIERRE

DAG / MRT : Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU, Claude ROUOT et Arthur B. GILLETTE (vacataire)

**Excusée** : Claudie VOISENAT

-----

Après un tour de table de présentation des participants, le président propose à J.-P. DALBERA de rappeler la méthode retenue pour élaborer le schéma stratégique.

J.-P. DALBERA indique que ce nouveau schéma répond à la demande du Directeur de cabinet, Monsieur Jacques VISTEL et doit proposer, pour les quatre prochaines années, les grandes orientations des activités scientifiques et technologiques du MCC.

Si le ministère compte 600 emplois d'ingénieurs et de techniciens de recherche, inscrits au budget civil de recherche et développement (BCRD), le nombre réel d'agents pratiquant des activités scientifiques y est bien supérieur (près de 1200 personnes). Les finalités de leurs travaux sont de contribuer à l'avancée des connaissances fondamentales et appliquées dans les domaines de compétences du ministère et de mener des études quantitatives et qualitatives pour aider à la décision en matière de politique culturelle.

La préparation de ce nouveau schéma se situe à un moment de débat pour accroître la décentralisation (en particulier de l'inventaire) et d'internationalisation de certains types de recherche.

Cinq ateliers thématiques ont eu lieu et ont été complétés par des entretiens, par des contributions des syndicats et de groupes de chercheurs. Chaque atelier thématique a désigné un président et un rapporteur. Deux consultants ont aidé la MRT à tenir les délais imposés par le cabinet où Sylvie CLAVEL, conseillère technique suit les questions de recherche. Les documents produits par les ateliers thématiques sont disponibles à la MRT, ils seront prochainement mis en ligne.

Les ateliers transversaux constituent la deuxième phase d'un processus qui doit être finalisé durant l'été. Les autres ateliers sont :

Atelier A : " Finalités de la recherche et priorités scientifiques et technologiques " (président : Jean-Michel LUCAS)

Atelier B : " Organisation de la recherche et ressources " (président : Jean-François MARGUERIN)

Atelier D : " Valorisation, diffusion, numérisation " : (président : Jacques CHARPILLON)

*La création d'une structure favorisant la participation aux projets européens*

En ce qui concerne les programmes de recherche européens, A. BRANDT (MRT) rappelle le rôle de la MRT qui est point de contact de l'action-clé " ville de demain et patrimoine culturel " avec l'appui de " Relais Culture Europe ". Elle mentionne les difficultés rencontrées par les laboratoires du MCC ou les institutions scientifiques pour piloter des programmes européens dans leurs domaines, faute de structures administratives adaptées et souples. Le recrutement de personnels pour renforcer les équipes contractantes est impossible même si par le biais des fonds de concours de l'administration centrale, des crédits peuvent être perçus. Le statut de service à compétence nationale n'a apporté à ce titre aucune amélioration.

Ainsi, dans les consortiums européens constitués pour mener des recherches en conservation des biens culturels ou mettre au point des systèmes d'information numérique, les partenaires français ne sont presque jamais coordinateurs et reçoivent des subventions minimales. Le besoin de disposer d'une agence (les pays du Nord en ont créé plusieurs pour agir au niveau européen) ou d'un groupement se fait pressant. Enfin, elle rappelle que la DAPA a commandité une étude à ce sujet.

P. OLIVIER observe que dans l'ancien schéma stratégique (1997-2000) il était prévu de mettre en place une cellule d'information sur les recherches sur le patrimoine culturel, ce qui a été réalisé et qu'il faut dépasser ce stade pour améliorer le dispositif avec une structure opérationnelle comme l'a évoqué A. Brandt.

Selon C. VÉRON (Relais Culture Europe), la Commission Européenne reproche à l'administration française d'être trop présente au détriment des collectivités locales ou des entreprises lorsqu'il s'agit de réaliser des projets culturels, une nouvelle structure risquerait de renforcer encore cette présence de l'Etat. Pour sa part, l'association " Relais Culture Europe ", qui est subventionnée par le Département des Affaires Internationales du MCC pour assurer une fonction d'information et de coordination, n'a pas vocation à mener elle-même des recherches ; conformément à ses statuts, elle ne peut se transformer en opérateur. C. VERON indique que la Commission réfléchit actuellement aux modes de gouvernance des différents secteurs dont elle soutient le développement et notamment aux besoins d'agences spécialisées.

C. ROUOT souligne qu'en matière de recherches sur les politiques de la ville (en particulier dans le cadre du Programme interministériel Ville / Culture), plusieurs groupes de chercheurs l'ont contactée pour lui demander de répondre conjointement à des appels d'offres du 5<sup>ème</sup> Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD).

P. AVENIER (DAI) estime qu'en matière de coordination, la création d'un Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) semble la solution la mieux adaptée pour constituer un consortium permanent reconnu par la Commission Européenne.

J.-P. DALBERA indique, qu'à la demande de la MRT, la sous-direction des affaires juridiques a étudié une telle éventualité et que rien ne s'oppose à cette création. Toutefois, des précautions sont à prendre car les objectifs d'un GEIE doivent être précis et tous les membres du Groupement doivent être intéressés par les mêmes thèmes de recherche. Comme deux domaines de la recherche européenne sont prédominants pour le MCC : les recherches en conservation des biens culturels et les applications des TIC, il lui semble difficile pour un même consortium permanent d'être compétent sur les deux thématiques à la fois.

A l'interrogation de C. VERON, sur les risques de distorsion de concurrence (article 133 du Traité) qui pourraient exister avec un GEIE trop ambitieux, A. BRANDT répond que les GEIE fonctionnent comme des entreprises privées, avec un Directeur responsable et un Conseil d'Administration.

C. DHÉRENT (DAF) remarque que la DAF participe à des programmes européens par divers biais. Ainsi sa direction fait partie de plusieurs forums (DLM Forum par exemple) mais n'a pas encore déposé auprès de la Commission des projets de recherche. La création d'un GEIE pourrait être utile notamment pour le projet de portail généalogique, car il permettrait de progresser dans la recherche de solutions matérielles.

A. BRANDT souligne que dans le 6<sup>ème</sup> PCRD, les recherches sur la ville et le patrimoine culturel risquent de ne plus faire l'objet d'une action-clé car les priorités de la Commission sont moins nombreuses que par le passé. Par contre le développement de la société de l'information (programme IST) reste une des grandes priorités. Elle relativise néanmoins les moyens de l'Europe en matière de recherche.

M.T. CERF (MSH) rappelle que le 7<sup>ème</sup> appel IST n'est pas spécifiquement consacré à la recherche fondamentale mais qu'il entend favoriser le rapprochement entre le public et le privé, ce qui, selon A. BRANDT, peut poser des problèmes dans le monde culturel où les entreprises sont peu nombreuses en raison de l'étroitesse du marché.

J.-P. DALBERA évoque les mêmes contraintes qui existent en France, par exemple dans le programme RIAM (recherches et innovation pour l'audiovisuel et le multimédia) géré par le CNC et soutenu par les ministères chargés respectivement de la culture, de la recherche et de l'industrie.

C. DHÉRENT ajoute que dans un secteur comme celui de l'archivage des actes authentiques électroniques, où des problèmes très complexes se posent en matière de conservation, des programmes de recherche européens associant tout particulièrement la Chambre des Notaires et la DAF seraient très utiles.

#### *La mise à disposition des données culturelles*

P. AVENIER souligne que la mise à disposition des données culturelles publiques européennes passe par des programmes de recherche et par des actions de numérisation de grande ampleur. La Commission s'y intéresse activement et s'efforce de mieux connaître les

politiques de numérisation des Etats-membres afin de favoriser l'interopérabilité et d'harmoniser les contenus.

Le but de la Commission (par l'intermédiaire du bureau dirigé par Bernard Smith) est de faire un bilan des programmes nationaux de numérisation, d'en organiser le suivi, de diffuser les bonnes pratiques, de faire connaître les critères retenus. J.P. DALBERA rappelle que le MCC est bien placé sur le plan européen, car il mène depuis plusieurs années des programmes de numérisation. L'annuaire des fonds numérisés réalisé par la MRT en collaboration avec les directions et établissements concernés a été développé sous logiciel libre (plate-forme XML). L'objectif de la MRT est de le donner en exemple et de le diffuser en Europe aux pays intéressés. Il est envisageable que la CE finance les développements nécessaires pour rendre l'annuaire multilingue et généralisable.

A. BRANDT souligne l'importance de la valorisation économique des recherches patrimoniales et plus largement des données publiques. Des études sont menées à ce sujet par le département des études et de la prospective (DEP). De nombreuses questions sont ressorties de l'atelier D à propos du "Plan de numérisation du patrimoine culturel" : à quel public s'adresse-t-il ? Quelles sont les données essentielles ? Quelles sont les données qui peuvent être commercialisables ?

#### *Développer les transversalités et la veille technologique*

Pour F. PONCÉ (DLL), les questions de normalisation doivent être traitées au niveau international. Il faut, sur ce point, développer les approches transversales au sein du MCC (livre, archives, musées, patrimoine, art contemporain) car les besoins sont semblables dans plusieurs directions.

A ce sujet, la DAF fait partie de groupes internationaux comme RLG (Research Libraries Group) dans lesquels le MCC devrait s'impliquer davantage (la BNF participe également à cette association). RLG pilote des programmes de recherche sur l'interopérabilité des données qui vont avoir des conséquences très importantes dans l'avenir. Le MCC a des atouts puisque figurent en son sein toutes les directions concernées par ces sujets mais il ne les valorise pas suffisamment en raison des frontières qui perdurent entre directions.

Il convient, selon P. AVENIER et C. DHERENT de faire l'inventaire des réseaux agissant dans ces secteurs et de procéder à un recensement des actions internationales scientifiques menées au sein des directions du MCC. De même, l'existence de comités techniques et professionnels internationaux hébergés dans les directions devrait être mieux connue.

C. VÉRON rappelle que le RCE dispose d'un fichier contenant 250 réseaux professionnels agissant dans le monde de la culture.

C. DHERENT souhaite la mise en place d'une cellule de veille qui puisse analyser les travaux de recherche en cours, alerter les directions sur les évolutions des normes, éviter les doublons et recouper les informations. J.P. DALBERA estime que ce genre de travail pourrait être sous-traité faute de personnels compétents et disponibles au sein du MCC.

Pour C. ROUOT, il faut prendre en compte dans certains domaines les besoins, attentes et expériences régionales.



F. PONCÉ souligne la nécessité de mieux mettre en évidence le label “ ministère de la culture ” qui permettrait d’être plus visible au niveau international car les experts du ministère interviennent soit à titre individuel, soit au nom de leur direction.

J.-P. DALBERA estime que l’Ecole nationale du patrimoine (ENP) pourrait peut-être assurer cette fonction de veille si elle étendait ses missions à l’information professionnelle, au suivi technique de la normalisation et des activités des programmes internationaux. Les formations dispensées par l’ENP pourraient largement bénéficier de cet apport d’autant plus qu’elles s’adressent à des conservateurs territoriaux, des restaurateurs et à tout professionnel du patrimoine concerné.

A ce sujet, M.T. CERF (MSH) rappelle que le programme national de numérisation pour l’enseignement et la recherche (PNER) a trois grands domaines d’activités : les questions de droit, de normes, d’usages. Un colloque de restitution des travaux sur les logiciels libres et la structuration des données est prévu à la rentrée. Il peut également jouer un rôle moteur en concertation avec le MCC.

### *Les propositions des ateliers thématiques*

A. BRANDT évoque les questions internationales abordées dans les ateliers thématiques. L’atelier n°1 sur l’archéologie n’en a guère traité en raison de la priorité accordée à la réorganisation nationale de l’archéologie préventive. Les ateliers n°2 et n°3 sur le patrimoine ont davantage discuté de partenariat international. Plusieurs projets de recherche en conservation, production de connaissances, valorisation des résultats pourraient faire l’objet de collaborations européennes car il existe de nombreux réseaux issus de programmes menés ces dix dernières années par les laboratoires. Une initiative vient d’être prise par des laboratoires italiens visant à la création d’un comité européen de normalisation dans la conservation des biens culturels.

La représentante de la DAP constate que sa délégation a besoin d’études internationales pour pouvoir comparer les politiques, les législations, les pratiques ou encore les méthodes de conservation des œuvres électroniques car la circulation des œuvres et des artistes est mondiale. Il s’agit aussi de s’intéresser aux critères d’homologation des diplômes en Europe. Par ailleurs, l’hétérogénéité des bases de données en art contemporain pose de nombreux problèmes. La DAP mène des actions internationales mais essentiellement dans le domaine artistique. Les difficultés rencontrées récemment par l’ENSCI dans le montage d’un programme européen montrent qu’il faut former les agents des administrations centrales ou des établissements aux modes de gestion de ce type de programmes.

C. ROUOT rappelle que les représentants des organisations syndicales ont proposé d’articuler l’enseignement supérieur avec la recherche pour mieux harmoniser les actions du MCC et lui donner davantage de poids au sein de la communauté nationale et internationale.

Selon C. VÉRON, on peut regretter la faiblesse des champs de recherche en politique culturelle au niveau européen même si, indique J.-P. DALBERA, le MCC est bien placé dans Eurostat grâce aux initiatives du DEP dont les compétences sont reconnues. Pour le MCC, il s’agit de rester présent dans ces programmes et de peser au sein des débats sur les normes.

C. VÉRON propose que Relais Culture Europe soit chargé de faire un bilan complet des activités internationales dans les directions afin d'analyser la situation actuelle et d'en tirer les conséquences pour d'éventuels regroupements de moyens.

P. OLIVIER remercie les participants de leurs contributions et clôt la réunion.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20/06/2001 DE L'ATELIER D :**

*“ Valorisation, diffusion, numérisation ”*

(Président : Jacques Charpillon)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20/06/2001 DE L'ATELIER D :

*“ Valorisation, diffusion, numérisation ”*

**Président : Jacques Charpillon**

### **Présents**

Président : Jacques CHARPILLON (Inspecteur général de l'administration)

DAPA / SDEDI : Christophe DESSAUX

DAPA/ BRAU : Anne LAPORTE

DAPA / MPE : Christine LANGLOIS

DLL / BPD : Laure CEDELLE

DAF / CHAN : Florence CLAVAUD

DAF / Service technique : Joël POIVRE

DMF / BIR : Laurent MANŒUVRE

CNRS Editions : Pascal ROULEAU

DRAC Aquitaine : Jean-François SIBERS

DAG/MRT : Jean-Pierre DALBERA, Astrid BRANDT-GRAU, Claude ROUOT, Alain MAULNY, Marie-France CALAS (Présidente de l'atelier 3 : “ Mémoire écrite, documentaire, audiovisuelle et orale ”), Jean-Pierre NIOCHE (Consultant) et Arthur B. GILLETTE (vacataire)

-----  
**Après un tour de table de présentation, le président propose à J.-P. DALBERA de présenter le cadre de cet atelier.**

J.-P. DALBERA rappelle que l'élaboration de ce nouveau schéma répond à la demande du Directeur de cabinet, Monsieur Jacques VISTEL.

La préparation de ce nouveau schéma se situe dans un contexte de débat pour une décentralisation accrue ce qui conduit à repenser les rôles respectifs des administrations centrales et des services à compétence nationale. La modernisation du fonctionnement des services implique pour cet atelier de réfléchir au développement des outils numériques afin de mieux répondre aux attentes du public. Par ailleurs, l'inscription européenne met en évidence la faiblesse structurelle des acteurs culturels français et leur difficulté à être pilotes de programmes européens dans les domaines concernés par cet atelier.

Cinq ateliers thématiques ont eu lieu et ont été complétés par des entretiens, des contributions des syndicats et d'autres groupes de réflexion. Chaque atelier thématique a désigné un président et un rapporteur. Deux consultants ont aidé la MRT à tenir les délais souhaités par le cabinet au sein duquel Madame Sylvie CLAVEL, conseillère technique auprès de la Ministre, est chargée de la recherche.

Les quatre ateliers transversaux constituent la deuxième phase d'un processus de travail collectif qui doit être finalisé avant le 14 juillet prochain.

Les autres ateliers sont :

Atelier A : “ Finalités de la recherche et priorités scientifiques et technologiques ” (président : Jean-Michel LUCAS)

Atelier B : “ Organisation de la recherche et ressources ” (président : Jean-François MARGUERIN)

Atelier C : “ Réseaux européens et internationaux ” (Président : Patrick OLIVIER)

L'ensemble de leurs débats doit mettre en valeur les questions transversales liées à l'existence et au mode de fonctionnement de la recherche scientifique et technologique au MCC.

J.-P. DALBERA évoque quelques sujets pour cet atelier. Pour évaluer les demandes de financement pour des publications scientifiques, quels critères doit-on appliquer ? Comment introduire les nouveaux supports de publication électronique ? Comment prévoir et préconiser l'interopérabilité entre les systèmes d'information, en particulier dans un contexte de décentralisation ?

J. CHARPILLON ajoute quelques enjeux centraux, repérés dans les comptes-rendus des ateliers thématiques. 1) Le MCC est contraint de partager ses tâches et missions et de ne plus faire seul nombre de ses travaux. Cette évolution était prévisible, mais il n'en avait pas nécessairement eu conscience. 2) Le gouvernement souhaite faire entrer la totalité de l'administration dans la société de l'information. 3) Il demande également à chaque service de fournir un plan qualité. 4) La mission confiée à Monsieur Ory-Lavollée (partage entre le public et le privé dans l'exploitation des données) et le nouveau schéma directeur de l'informatique du MCC vont permettre de revoir l'organisation et les prévisions.

J. CHARPILLON évoque ensuite quelques points du schéma stratégique de la recherche 1997-2000. Celui-ci abordait les publications, les méthodologies et conditions d'interopérabilité des systèmes d'information, les outils informatiques de production et de diffusion des données. Ce sont là des balises pour les réflexions de cet atelier.

J. CHARPILLON propose également une lecture transversale des ateliers thématiques.

Pour l'atelier 1, les questions relatives à la carte archéologique sont centrales comme la politique de publication scientifique des résultats de la recherche archéologique.

Des travaux de l'atelier 2 sortent quelques priorités de diffusion comme une information multimédia sur le patrimoine campanaire, l'édition de référentiels, de normes descriptives, ou la valorisation de protocoles techniques. Le statut du document (gratuité, accès payant, droits) a besoin d'être approfondi.

Au sein de l'atelier 3, ont été soulignés l'importance de la normalisation documentaire, de la pérennisation des standards et des supports électroniques, des questions relatives aux hauts débits, de l'avenir des bases Mistral, du chantier juridique, du partenariat avec l'Europe.

Dans l'atelier 4, les préoccupations ont porté sur l'appropriation des TIC par les artistes, de la création de centres de ressources, d'outils de valorisation,

Dans l'atelier 5, les questions d'interopérabilité ont été mises en avant comme les recherches à mener sur les usages professionnels, culturels et sociaux des TIC.

Enfin, il faut rappeler les nombreuses questions juridiques qui se posent (les problèmes de droit sur des images de la grotte Chauvet, ou sur les reproductions d'oeuvres d'art contemporain de Videomuseum en constituent des exemples). La prise en compte de normes et les questions techniques sont centrales dans le mode de fonctionnement des futurs systèmes d'information.

#### *Les questions juridiques*

A propos des questions juridiques L. MANŒUVRE (DMF) souligne que la DMF et la DAP rencontrent des difficultés de diffusion en matière d'art contemporain en raison des droits exigés sur les images. Comment procéder : payer des droits souvent très élevés ou s'abstenir de diffuser des images des oeuvres faute de moyens suffisants ? Une rémunération forfaitaire devrait être envisagée.

L. CEDELLE (DLL) rapporte que les discussions entre la BNF et le Syndicat national de l'Édition ont été difficiles (le coût pour 10 ans de consultation en interne à la BnF de 3500 documents numérisés est de 400 000 F). Les tarifs de reproduction ne sont pas unifiés, les propriétés des notices (émanant d'établissements territoriaux), des phototypes (réalisés avec des aides de l'Etat), des fichiers numériques (financés sur le plan de numérisation de l'Etat) sont autant de sujets de discussion.

Dans les archives, selon J. POIVRE (DAF) et F. CLAVAUD (DAF), l'exploitation des documents reproduits par des tiers pose de nombreux problèmes. La protection de la vie privée et du droit à l'image sont également des points sensibles, comme le montre le cas du portail généalogique que la DAF envisage de réaliser. Les extractions de grandes quantités de notices par des utilisateurs sont de plus en plus fréquentes. Le souhait d'une doctrine commune au MCC est émis ainsi que l'établissement de grilles tarifaires nationales.

M.-F. CALAS évoque, en tant que Présidente de l'atelier 3, quelques sujets abordés. L'exploitation électronique des documents déposés dans le cadre du dépôt légal (BNF, CNC) est complexe car on dépasse le contexte de la simple consultation sur les lieux de conservation. L'acte de numérisation pourrait générer des droits nouveaux.

Selon A. MAULNY (MRT), ce dernier problème peut être évité si les contrats sont suffisamment précis.

En Aquitaine, comme J.-F. SIBERS (DRAC Aquitaine) l'explique, tous les problèmes se posent en même temps car le projet de "Banque du savoir" concerne tous les secteurs culturels et éducatifs.

Les conventions signées dans ce cadre, comportent une mention qui précise que les droits sont apportés par les partenaires. Mais quels sont les rôles des services de l'Etat quand ils travaillent avec des collectivités sur leurs propres collections, et lorsque celles-ci apportent 80 % du financement des projets ? Le CNC joue un rôle interprofessionnel dans le domaine du cinéma. Mais quel est le statut exact de la recherche au ministère et quel mode d'association avec des partenaires faut-il privilégier?

J.-P. NIOCHE (consultant) mentionne le problème du risque juridique et de la complexité qu'il engendre. Il faut pouvoir y faire face en disposant de compétences techniques, économiques et managériales. Il faut construire des règles du jeu, mais on reste sous la menace du juge qui peut renverser les normes et dénoncer des contrats signés. Les questions de la reproduction des objets à diffuser et de la réalisation de produits secondaires sont liées.

J.-F. SIBERS souligne l'importance d'examiner les questions de droit en Europe.

C. LANGLOIS (DAPA / MPE) explique qu'à l'issue d'une convention de recherche ethnologique (500 rapports de recherche ont été écrits en 20 ans d'appels à propositions en ethnologie), les droits de reproduction sont cédés par les auteurs pendant 2 ans à l'administration, mais il reste des incertitudes sur les droits de diffusion et de numérisation.

C. DESSAUX (DAPA / SDEDI) remarque que le MCC doit payer pour pouvoir disposer du cadastre numérique pour les fonds de plan. Cette situation ne lui semble pas acceptable.

J. CHARPILLON estime, en conclusion de cette partie que c'est le dispositif de négociation opérationnelle qui est déficient. Il faudrait qu'une doctrine commune se dégage au sein du ministère. La mission confiée à M. Ory-Lavollée devrait permettre de répondre à certaines questions et indiquer comment assurer la sécurité juridique (loi, bonnes pratiques). Le but est d'établir les règles du jeu, c'est à dire de distinguer ce qui relève des droits d'usage des documents primaires et des droits des produits secondaires. Un vademecum mis à jour de manière permanente apparaît indispensable.

#### *Les technologies de production et de diffusion*

Selon A. MAULNY (MRT), l'avenir du logiciel Mistral est posé, mais il faudra le remplacer par un outil aussi performant notamment pour ce qui concerne la gestion des hiérarchies des termes.

L. MANŒUVRE estime que peu de bases de données comprennent autant de notices que Mistral et qu'il n'existe pour le moment aucun outil comparable au sein du Ministère.

Pour C. DESSAUX, le numérique et la décentralisation conduiront les données à être dispersées. Il faut trouver des solutions pour maintenir un système documentaire national cohérent.

Pour J.-P. DALBERA, il s'agit de s'interroger d'une part sur l'avenir et le rôle du service informatique du ministère pour la gestion de la documentation scientifique, d'autre part sur la nature du système informatique national à mettre en place dans un contexte de territorialisation de l'inventaire des biens culturels et de la création de portails d'informations culturelles.

Pour L. MANŒUVRE, les bases de données régionales ne disposent pas d'une légitimité scientifique. Il est nécessaire que ces bases puissent être reversées après validation dans un système national.

Mais, selon J. CHARPILLON, la collecte des données patrimoniales régionales pour alimenter les bases de données nationales risque d'être mise en cause avec les évolutions des missions des services patrimoniaux des DRAC. Il n'y aura pas demain la même organisation. En effet l'Etat sera un partenaire parmi d'autres. La question principale est la suivante : comment être suffisamment convaincant pour maintenir les priorités documentaires face aux exigences de la gestion informatique des données ?

F. CLAVAUD souligne que pour les archives, dont les services départementaux ont été décentralisés, il s'agit maintenant de récupérer les données dans un ou des portails nationaux. La DAF envisage d'apporter des éléments de normalisation par thème (état-civil, cadastre, etc.).

J. CHARPILLON rappelle que les musées ont réussi à maintenir le versement dans les bases nationales grâce à des outils logiciels compatibles. Ainsi une cohabitation entre bases nationales et territoriales semble possible dans certains cas.

L. CEDELLE rappelle que les bibliothèques ont réussi à faire le catalogue collectif national mais il ne porte pas sur les fonds anciens. Cette opération a été réalisée en collaboration, notamment avec les bibliothèques universitaires. En revanche il existe de nombreuses préoccupations quant à la rétroconversion des catalogues existants. Quels devraient être les formats des notices?

F. CLAVAUD souligne un élément qui doit faciliter les projets de numérisation. On retrouve dans les services d'archives départementaux des documents aux statuts similaires. Ainsi il est possible d'uniformiser les documents selon des logiques thématiques.

Pour L. MANŒUVRE, l'administration centrale doit avoir un rôle de normalisation des inventaires.

J.-F. SIBERS précise qu'en Aquitaine dans le cadre de la " Banque du savoir ", il n'y a pas de remise en cause des systèmes nationaux de documentation. Aucune inquiétude n'est à avoir sur des oppositions entre l'Etat et les collectivités à ce sujet. Bien au contraire, les collectivités sont intéressées à participer à l'élaboration de ces normes et souhaitent les utiliser.

F. CLAVAUD note qu'il existe des vocabulaires sectoriels. Dans les archives, la norme ISAD G comme la structure de description des fonds EAD commencent à être utilisées mais il manque un système descriptif global.

J.-P. DALBERA estime qu'il est indispensable d'organiser dans les prochains mois des groupes de travail, des séminaires ou des colloques autour de la question des normes. L'Ecole nationale du patrimoine et la BnF pourraient jouer un rôle important à ce sujet.

J. POIVRE estime que l'Ecole nationale du patrimoine pourrait prendre l'initiative de réunir toutes les disciplines et les collectivités publiques sur la normalisation documentaire.

L'objectif pourrait être, selon J. CHARPILLON, de débattre des manques à combler, des travaux prioritaires à mener, des thèmes transversaux lors d'états généraux. Il faut prendre



des précautions pour ne pas heurter les collectivités et organiser de telles rencontres en coproduction avec elles car les compétences sont aujourd'hui souvent en région.

J. POIVRE et J.-F. SIBERS signalent l'utilité d'un travail sur les outils linguistiques. Mais il serait utile de travailler au niveau européen pour éviter les éventuels blocages régionaux liés aux problèmes politiques.

Enfin, F. CLAVAUD estime qu'il faudra relier normes et outils pour faciliter l'harmonisation des systèmes d'information.

J.-P. DALBERA souligne que le format XML pour la structuration de données normalisées ainsi que l'utilisation des logiciels libres sont des voies à emprunter pour progresser rapidement dans cette recherche et convaincre de l'intérêt de maintenir une cohésion nationale.

#### Les publications scientifiques

F. CLAVAUD souligne qu'il manque au MCC des solutions techniques pour diffuser en ligne des documents.

J.-P. DALBERA note le besoin de rechercher des manières de coupler la production des publications sous forme papier et sous forme électronique (l'expérimentation sur les bilans scientifiques régionaux de l'archéologie montre que des solutions existent avec des logiciels libres).

Pour P. ROULEAU (CNRS-Éditions SA), les publications électroniques doivent apporter une valeur ajoutée aux publications traditionnelles. L'expérience de CNRS-Éditions montre qu'une seule publication électronique coûte 25% de plus qu'une publication papier. C'est pourquoi CNRS-Éditions reste prudent à ce sujet.

J. CHARPILLON s'interroge sur les besoins d'un regroupement des éditions scientifiques du ministère. Une étude pourrait être demandée pour faire un bilan des publications (thèmes, objectifs, coûts, moyens, amélioration des conditions de diffusion, multilinguisme,...) et proposer des solutions permettant de faire des économies d'échelle.

A. LAPORTE (DAPA/ BRAU) et C. LANGLOIS sont favorables à ce qu'une étude sur ce thème soit réalisée.

P. ROULEAU souligne que CNRS-Éditions a suivi cette démarche ; sa création a permis de regrouper de nombreux centres de publications dispersés au sein du CNRS et de donner une image unifiée de ces productions.

J.-F. SIBERS suggère de mener un travail de recherche sur les publications sur papier et électroniques afin de mieux percevoir les différences d'usage et les conséquences de ces choix. Il faudra à nouveau travailler sur les relations public-privé afin de prendre en compte les dimensions commerciales potentielles le plus tôt possible et ne pas lancer des programmes qui risquent d'être incomplets dans quelques années.

J. CHARPILLON rappelle que la MRT attend toutes suggestions, remercie les participants pour leurs contributions et clôt la réunion.

**REFLEXION SUR L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE  
AU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

**CAP DES INGENIEURS DE RECHERCHE**

Avril – juin 2001

## Réflexion sur l'organisation de la recherche au ministère de la culture et de la communication

(propositions des représentants à la CAP des ingénieurs de recherche.  
Document de travail avril - juin 2001)<sup>1</sup>

---

Les élus de la CAP des ingénieurs de recherche ont pris l'initiative de se réunir pour étudier la possibilité d'une contribution des personnels au nouveau schéma stratégique (2001-2004) du développement de la recherche au ministère de la culture, schéma demandé pour cet été par la Ministre, au cours du conseil ministériel de la recherche du 25 janvier dernier.

Ce schéma, établi à la demande de l'administration, est en cours de préparation dans des ateliers de réflexion associant les directions sous l'égide de la mission de la recherche et de la technologie. Il concerne, dans l'esprit de l'administration, principalement la politique du BCRD (budget civil de recherche et développement). Mais il est une opportunité, pour tous les personnels scientifiques du ministère de la culture, personnels de recherche du BCRD, personnels de conservation et personnels de recherche des écoles d'architecture, de faire le point sur les problèmes vécus dans les services, que ce soit en centrale, dans les laboratoires, dans les services nationaux et déconcentrés, et de mener une réflexion sur l'avenir des missions scientifiques et sur l'évolution des professions.

Ce texte, tout d'abord préparé par les élus de la CAP des ingénieurs de recherche pourrait évoluer, être modifié et aboutir à un compte rendu collectif des propositions de l'ensemble des représentants des différents corps scientifiques, sur l'avenir de la recherche au ministère de la Culture. Le but de ces réflexions est de remettre un texte à la Ministre qui lui montre la volonté des personnels de faire progresser positivement et concrètement la recherche dans toutes ses composantes.

### 1) Une situation nouvelle pour la recherche développée avec le BCRD (budget civil de recherche et développement alloué à la Culture par le ministère de la recherche).

Dans les documents préparatoires aux ateliers du schéma stratégique qui ont été remis aux directions (le 12/04/2001), les enjeux stratégiques identifiés sont la modernisation de l'Etat, la décentralisation/déconcentration et le rôle de l'Etat, et l'inscription européenne accrue.

Les objectifs du schéma de la recherche sont ainsi formulés :

- positionner et légitimer l'action scientifique et technique du ministère et de ses agents (spécificités de la recherche au ministère)
- augmenter la lisibilité pour les partenaires internes et externes,
- accroître la capacité de pilotage stratégique,
- améliorer la coordination entre des acteurs hétérogènes

---

<sup>1</sup> (1) Membres du groupe de travail : Bernard Callède, Elisabeth Fleury, Jean-Marc Fontaine, Marie-France Noël, Evelyne Pierre, Jean-Marc Vallet.

Les éléments à prendre en compte sont ainsi décrits :

- Enjeux politiques du MCC
- Définition collective des actions scientifiques prioritaires
- Organisation d'ensemble à mettre en œuvre (MRT, correspondants recherche, conseil ministériel de la recherche, conseils sectoriels, réseaux, UMR, établissements)
- Adéquation des objectifs avec les ressources disponibles et ou envisageables
- Procédures d'évaluation (experts, conseils)
- Capacité de mise en œuvre d'actions émergentes

Nous nous proposons d'apporter notre contribution sur l'un des éléments à prendre en compte : "Organisation d'ensemble à mettre en œuvre"<sup>2</sup>

## 2) Notre constat

### Une répartition des personnels chargés de la recherche en plusieurs corps

Sont considérés par l'administration comme corps scientifiques du ministère de la culture, les personnels de recherche de la mission de la recherche et de la technologie, fonctionnaires dont les emplois sont inscrits au BCRD, les conservateurs actuellement formés à l'école nationale du patrimoine, les personnels de recherche en écoles d'architecture.

Il semble que la réflexion sur la recherche, si nous la poursuivons dans la perspective d'une note à remettre à l'administration, devrait associer ces différents corps.

En l'absence de définition d'une politique globale de la recherche pour l'ensemble du ministère de la culture, une dispersion des crédits consacrés à la recherche.

Le financement de la recherche provient pour partie du ministère de la recherche. Ce "budget civil de recherche et développement (BCRD)" est géré par la mission de la recherche et de la technologie et la répartition des crédits entre les directions et les services du ministère est décidée annuellement par le conseil ministériel de la recherche, présidée par le ministre. L'objectif du schéma stratégique (20012004) en préparation est de définir des priorités pour trois ans.

La recherche est également financée sur les crédits propres du ministère de la culture (pour un montant supérieur à celui du BCRD). Ces crédits sont attribués à certains services pour leurs missions scientifiques. En l'absence d'une politique générale de la recherche pour le ministère de la culture, leur affectation demeure sectorielle.

En ce qui concerne le BCRD, la politique de recherche au ministère se traduit chaque année dans un document dont la mission de la recherche assure le secrétariat. Il est la juxtaposition des projets des recherche que chaque direction soumet à l'approbation du conseil ministériel de la recherche. Il n'existe pas actuellement d'évaluation des projets des directions qui ont été financés (sur les titres III études, V et VI), ni même souvent de rapport d'activité énonçant ce qui a été réellement engagé parmi les projets proposés l'année précédente.

---

<sup>2</sup> (2) La documentation sur le schéma stratégique peut être demandée à evelyne.pierre@culture.gouv.fr

Chaque direction est en principe aidée dans le choix des projets qu'elle soumet au conseil ministériel, par un conseil scientifique spécifique composé de membres de droit et de membres nommés, extérieurs au ministère. Ces conseils ont des efficacités variables.

Cet état de fait a le plus souvent pour résultat une reconduction des crédits de subventions alloués année après année à chaque direction, indépendamment du programme proposé, indépendamment de la présence ou non d'un programme nouveau incitatif ou d'un champ nouveau de recherche ouvert par un service.

Les crédits sont accordés prioritairement aux grandes directions quelle que soit l'importance de leurs missions de recherche. Ces crédits sont estimés dans des instances où celles-ci y présentent leurs projets et sont à la fois juges et parties.

#### Un positionnement hiérarchique de la recherche qui est insuffisant pour faire valoir une politique auprès de l'administration.

L'instance hiérarchiquement la plus élevée qui traite de la recherche au ministère de la culture (et qui n'existe que pour le BCRD) est, au "niveau 2", la mission de la recherche et de la technologie. Au cabinet du ministre, c'est traditionnellement le conseiller technique chargé du budget qui représente la recherche auprès du ministère de la recherche (Il est arrivé qu'il ne soit pas présent aux débats interministériels sur la recherche). Il n'existe aucune instance de débat sur les orientations générales d'une politique de la recherche au ministère de la culture, instance qui énoncerait des priorités pour l'ensemble du ministère, en harmonisation avec les orientations nationales de recherche et permettrait de justifier les demandes de mesures nouvelles spécifiques. Ce rôle est statutairement dévolu (pour le BCRD seulement) au conseil ministériel de la recherche dont le mode de fonctionnement ne permet pas de remplir cette mission.

Ainsi l'absence d'information et de concertation sur les priorités scientifiques et les programmes à mettre en oeuvre (qui peut parfois conduire à des doubles financements de mêmes opérations), prive le ministère d'une valorisation de ses moyens et de ses résultats de recherche, en interne comme auprès des grands partenaires de recherche nationaux et internationaux.

#### Une situation particulière de la recherche dans les DRAC <sup>3</sup>

Une grande partie des personnels de recherche du BCRD sont mis à la disposition des DRAC. Les DRAC ne gérant pas de crédits de subventions de recherche n'ont pas de programmes à définir ni de maîtrise d'ouvrage de recherche à exercer. Les personnels participent aux missions d'ensemble de la DRAC, essentiellement dans le domaine de la documentation scientifique sur le patrimoine du territoire.

L'évolution des relations Etat/collectivités territoriales en matière de politique culturelle conduisent à repenser les missions, les rôles voire les statuts des personnels de recherche en DRAC. Les menaces pour la recherche sont d'autant plus lourdes que celle-ci n'est pas portée

---

<sup>3</sup> (3) Le groupe de travail, rédacteur de ce texte, ne dispose pas de données suffisantes pour développer davantage ce paragraphe.

en tant que telle par les DRAC et que s'y substituent les missions de gestion des collections ou les missions régaliennes d'autorisations d'aménagement etc. Le temps imparti à la recherche, pour tous les personnels du ministère de la culture, est de plus en plus limité.

### Une absence de gestion des ressources humaines

L'absence de politique concertée en matière de recherche s'accompagne corrélativement d'une absence de gestion des ressources humaines. Celle-ci devrait en effet, en fonction de cette politique concertée, en fonction des grandes orientations et des programmes pluriannuels prioritaires, prévoir les spécialités scientifiques requises; prévoir le renouvellement des personnels en fonction de la pyramide des âges, les formations à mettre en place et, bien sûr, l'établissement de plans de carrière pour les agents des différents corps.

### 3) Des propositions

Les propositions qui suivent concernent l'organisation de la recherche au sein du ministère de la culture. En l'état, elles s'appuient sur les données connues des rédacteurs de ce texte. Il semble que, dans le contexte actuel de la décentralisation et du développement de la collaboration avec les collectivités territoriales, dans le contexte de la mise en place de programmes de recherche, régionaux et européens, seule une structuration forte de la recherche au ministère, dans sa spécificité et dans la valorisation de ses savoir-faire spécifiques, peut assurer sa survie et son développement.

Face à l'isolement de certains personnels de recherche, face au risque de démantèlement des équipes dispersées sur le territoire sans rattachement à des programmes de recherche, face à la diminution, principalement dans les DRAC, du temps imparti à la recherche au profit des missions régaliennes (gestion du patrimoine), seule la constitution d'un réseau de recherche peut apporter une dynamique et conforter les travaux entrepris.

La proposition qui est faite est d'organiser la recherche culture au niveau national sous la forme d'une entité identifiée, composée d'unités spécifiques organisées en réseau. Cette tête de réseau, sous tutelle du ministère, institution publique autonome, aurait pour mission, appuyée sur un conseil d'orientation et d'évaluation de la recherche, de définir la politique de recherche du ministère (appliquer le schéma stratégique), d'affecter l'ensemble des budgets de recherche (BCRD et culture), d'harmoniser et de gérer l'ensemble des ressources humaines affectées à la recherche.

Cette structure aurait pour effet de :

Faire reconnaître la recherche au ministère de la culture dans sa spécificité.  
En faire, en Europe, un pôle d'excellence dans le domaine de la culture.

Elle aurait notamment pour mission de coordonner les recherches existantes dans les laboratoires, dans les DRAC et de les rapporter aux orientations définies nationalement et dans le cadre des politiques Etat/Collectivités. Des unités en région, avec des missions territoriales de service, participeraient, par leur recherche sur le territoire, à un programme thématique qui dépasserait le territoire.

La structure devrait avoir un statut qui lui permette de passer des contrats de recherche, avec les collectivités, avec la communauté européenne et avec les entreprises, sans pour autant être un établissement à but commercial.

La mise en place de cette structure concerne l'ensemble de l'activité recherche des personnels scientifiques, y compris de ceux qui sont affectés dans des services administratifs. Concernant ces derniers, il est nécessaire de distinguer leurs activités de service de leurs activités de recherche et de leur préserver un temps significatif consacré à la recherche.

Cette proposition prend donc en compte à la fois la contribution aux missions régaliennes de l'Etat et l'enrichissement de la recherche nourrie par le travail de "terrain" que sont les travaux de proximité des services déconcentrés.

L'organisation en réseau aurait pour avantage de structurer l'existant et d'affirmer, notamment auprès des collectivités territoriales mais aussi de l'Europe, l'importance et la spécificité de la recherche dans le domaine de la Culture. Elle permettrait à du personnel isolé ou à des équipes dispersées, de se regrouper et/ou de se recentrer, au sein d'une "unité de recherche culture", sur des thématiques de recherche communes, avec la possibilité d'associer des chercheurs de la culture d'horizons différents.

Ce réseau "d'unités de recherche culture" qui conserveraient leur localisation, pourrait également dialoguer efficacement avec le CNRS, les universités et les différents partenaires de recherche, et par une mise en commun de moyens constituer des sortes d'instituts fédéraux de recherche.

Dans le domaine de la culture, en tenant compte de ses acquis et de son potentiel humain de recherche, ce réseau pourrait donner une grande visibilité à ses travaux et à ses équipes et ainsi constituer une sorte d'observatoire européen de la culture.



**POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DE LA RECHERCHE  
DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
(MCC)**

**Contribution du syndicat SUD Culture**

Juin 2001

## **Pour une véritable politique de la recherche du Ministère de la culture et de la communication (MCC)<sup>4</sup>**

### **Contribution du syndicat SUD Culture**

#### **1. Constats**

Un premier constat s'impose, s'agissant de la politique en matière de recherche telle qu'elle est conduite aujourd'hui au MCC, c'est que ses moyens ne sont pas à la hauteur de ses ambitions. Mais ce n'est là, faudra-t-il s'en étonner ?, qu'une des nombreuses et néfastes conséquences sur son fonctionnement interne du peu de poids dont pèse ce ministère aux yeux des dirigeants politiques qui nous gouvernent..

Pourtant chacun sait que, en cette époque de mondialisation marquée par les profonds bouleversements technologiques, économiques, culturels et sociaux que connaissent les sociétés capitalistes développées, la culture reste – et doit rester – une des priorités essentielles à la fois pour combattre les processus de décomposition sociale et fournir l'outillage intellectuel nécessaire pour ouvrir la voie de l'émancipation sociale de l'humanité. C'est du reste cette ambition qui a toujours présidé à la mise en œuvre de toutes les politiques culturelles affichées par les ministres successifs de la culture, par le passé, qu'il s'agisse de l'action culturelle, pierre angulaire de la politique d'André Malraux – définie comme un ensemble d'institutions et de pratiques chargées de diffuser le patrimoine artistique et de contribuer à la production d'une culture contemporaine -, du développement culturel, au fondement de la politique de Jacques Duhamel, de la culture globale et de la création culturelle chère à Jack Lang, qui constituent autant de variétés historiques d'une même ambition : fonder une politique culturelle.

Or, force est de constater qu'il ne reste pas aujourd'hui grand chose de cette volonté politique. On peut même affirmer, sans craindre de jouer les Cassandre, que nous sommes passés “ De Malraux à Lang, de l'invention à la dissolution ” de la politique culturelle<sup>5</sup>.

Que reste-t-il en effet en 2001 de ce projet ?

Certes, la production de valeurs symboliques partagées, l'aménagement du lien social, la réduction des inégalités culturelles, restent autant d'ambitions qui, loin d'être balayées, scintillent toujours au fronton des politiques affichées.

Pour SUD Culture, la démocratisation culturelle doit demeurer l'un des objectifs centraux du Ministère de la culture. Quel que soit le ministre, l'objectif doit rester celui qui était proclamé à l'acte de naissance du ministère, à savoir: de “ rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la

---

<sup>4</sup> Pour alléger la lecture, on utilisera de préférence le sigle “ MCC ” pour “ Ministère de la culture et de la communication ”.

<sup>5</sup>Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, Comité d'histoire du ministère de la culture, Paris, La Documentation française, 1996, p. 325. La double thèse développée par l'auteur – que nous pouvons reprendre pour une grande part à notre compte - est la suivante : en premier lieu, “ ce que l'on peut raisonnablement appeler une “politique culturelle” a été inventé en 1959, avec la création d'un ministère chargé des affaires culturelles, et se dissipe depuis le début des années 1990 ” ; en second lieu, “ la singularité de cette invention réside dans l'opposition, que la majeure partie du ministère a manifesté, entre l'idée de projet et celle d'institution ” (p.9).

plus vaste audience au patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent"<sup>6</sup>. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour que la véritable portée de cette orientation politique ne reste pas limitée, en pratique, dans la vie de tous les jours, à une minorité.

Car c'est là que réside le vrai problème : la culture qui devait être offerte au plus grand nombre afin de mettre un terme à l'injustice que constitue un accès trop limité socialement à ses valeurs, à ses œuvres, à ses pratiques, ne l'est toujours pas ou trop peu.

Nous pensons qu'il ne fait aucun doute que la création du ministère confié à A. Malraux marque une triple rupture avec toute l'histoire antérieure : " idéologique, avec l'affirmation, au niveau de l'Etat, d'une philosophie de l'action culturelle ; artistique, avec le façonnage d'un secteur artistique professionnel subventionné [...] ; administrative, avec, outre l'autonomie budgétaire, la formation d'un appareil administratif et l'invention de mode d'action spécifiques"<sup>7</sup>.

La création du ministère des affaires culturelles fut considérée, il ne faut pas l'oublier, comme la victoire de la culture contre l'éducation (et aussi contre l'Éducation populaire)<sup>8</sup> : la question des insuffisances de l'éducation sur le plan de la sensibilité sera un des enjeux de la politique culturelle mise en œuvre en 1959.

Bref, à la naissance de la Ve République, la mise en place d'un ministère de la culture et l'élaboration d'une politique volontariste ne seront ni le fait du hasard, ni le fruit des circonstances, comme on en trop souvent accredité l'idée, mais la manifestation d'une volonté politique qui cherchait des supports symboliques d'identification et de rassemblement<sup>9</sup>. La politique culturelle fut une mesure d'accompagnement nécessaire des transformations sociales et économiques considérables qu'a connu la France, durant ce qu'on a appelé les Trente Glorieuses. C'est cette volonté politique-là qui manque cruellement aujourd'hui.

La réaffirmation du projet de démocratisation comme priorité du ministère de la culture doit (re)placer la question des publics au centre des réflexions sur la politique culturelle. De ce fait, non seulement les études de public mais aussi (et surtout) la recherche fondamentale et les établissements d'enseignement supérieur qui dépendent du ministère doivent, plus qu'hier encore, apporter des éléments de bilan sur la politique culturelle de ces quarante dernières années mais aussi éclairer l'avenir en intégrant les grandes évolutions (technologiques, démographiques, économiques, sociales...) qui parcourent la société et transforment nos rapports à l'art et à la culture.

La multiplication ces dix dernières années d'initiatives en matière d'études et de recherche au sein des directions du ministère, des établissements publics sous tutelle et de nombreux équipements culturels a

---

<sup>6</sup>Décret du 24 juillet 1959 portant création du Ministère des affaires culturelles.

<sup>7</sup>Philippe Urfalino, *op.cit.*, p 18. Et l'auteur d'ajouter : " C'est la conjonction de ces trois ruptures qui confèrent à la période Malraux, du moins jusqu'en 1968, la cohérence et l'assise d'une fondation. " (p. 18).

<sup>8</sup>Voir également " La culture et l'Etat ", allocution prononcée le 19 janvier 1960 lors de l'inauguration de la maison de la culture de Béthune, dans laquelle Gaëtan Picon déclarait : " Si, comme je le crois, la création d'un ministère de la Culture est pleinement justifiée, c'est qu'il existe un domaine essentiel qui n'est ni enseignement, ni divertissement, ni création artistique. " (cité par P. Urfalino, *op. cit.* p. 42).

<sup>9</sup> La mise en oeuvre de cette volonté politique s'est traduite à ses débuts dans l'*action culturelle*, laquelle s'est fondée au plan théorique sur une extension de la notion de culture - au delà de celle réduite aux Beaux-Arts, en empruntant notamment les schémas et les méthodes de l'anthropologie culturelle.

entraîné une production importante de travaux scientifiques – souvent de référence -, sans qu'existe de véritable confrontation des savoirs ni de capitalisation des expériences. Le moment semble venu de faire le bilan, pour mieux préparer l'avenir.

2. Affirmer une politique de recherche cohérente et articulée

1. Si le syndicat SUD Culture ne peut que faire le même constat – mais constat ne signifie ni approbation ni résignation - que J.-P. Dalbéra, chef de la Mission Recherche et Technologie (MRT) :

a) sur les grandes problématiques qui doivent être prises en compte dans le nouveau schéma stratégique et, en conséquence, les profonds changements qu'au cours des prochaines années le MCC va connaître :

- future globalisation des crédits et des personnels,
- évolution de la décentralisation et de la déconcentration,
- création de nouveaux établissements : Musée du quai Branly, du musée de Marseille, INHA/Etablissement d'archéologie préventive, Cité de l'architecture et du patrimoine, nouvelles écoles parisiennes d'architecture, etc.,
- inscription européenne de la recherche française,
- nécessité pour la recherche et les agents (titulaires ou non) qui en ont la charge de se placer dans le moyen terme.

b) Sur l'objectif de ce schéma, à savoir :

- rappeler (au ministère des finances et à celui de la fonction publique notamment) qu'il existe une communauté scientifique au ministère et qu'elle est indispensable à son fonctionnement ;
- faire émerger les axes prioritaires (incluant notamment de manière plus forte qu'auparavant les sciences sociales) relevant de la responsabilité de l'Etat face à des collectivités territoriales qui vont prendre en charge de plus en plus de secteurs d'activités dans le domaine culturel.

2. En revanche, le syndicat SUD Culture :

a) considère que la participation des syndicats, essentielle au bon déroulement du processus d'élaboration du schéma stratégique de la recherche, doit non seulement passer par l'expression et la contribution des différentes organisations syndicales à chaque bilan d'étape, mais également par l'association des syndicats aux ateliers et groupes de travail transversaux mis en place par la MRT.

b) Plus généralement, nous pensons qu'est à l'ordre du jour, au vu de l'analyse présentée et des grandes priorités scientifiques et orientations stratégiques définies dans le cadre du processus rappelé plus haut, une totale refonte de l'actuelle organisation de la recherche au sein du ministère de la culture et de la communication.

En effet, avec le rattachement des écoles d'architecture<sup>10</sup>, la création de l'INHA et la reconnaissance du niveau "enseignement supérieur" des écoles nationales d'art (auxquelles viennent d'être confiées des missions de recherche) qui viennent s'ajouter aux nombreuses structures déjà existantes<sup>11</sup> – qu'on songe qu'il

---

<sup>10</sup> Il conviendrait que le ministère se préoccupe enfin, en terme d'évaluation, des retombées de la recherche sur l'enseignement de l'architecture, notamment en 3<sup>ème</sup> cycle et sur les travaux personnels de fin d'études (pour les étudiants) ainsi que sur l'encadrement des mémoires de 4<sup>ème</sup> année.

<sup>11</sup> Même si, force est de le constater, un certain nombre d'entre elles, tels les conservatoires nationaux supérieurs de musique (CNSM) n'ont de "supérieur" que le nom et que, malgré les déclarations (qui se veulent) rassurantes du ministère, les diplômes délivrés par les CNSM n'ont toujours aucune équivalence avec les diplômes universitaires. De plus, il n'existe aucune activité de recherche, à proprement parler, dans les CNSM. Néanmoins, il est vrai qu'à la faveur des renouvellements des deux directeurs des CNSM il y a un an, un certain nombre de projets de recherche proposés par des enseignants ont été repris officiellement par les établissements et font l'objet de demandes de mesures nouvelles. Il est même envisagé la création d'un comité scientifique à l'échelle des deux établissements, ce qui pose, encore une fois, le problème de la

y a déjà au sein de la seule direction de l'administration générale deux structures à vocation d'études et de recherche : la MRT et le département des études et de la prospective (DEP)! -, c'est environ un quart des personnels qui est en passe d'être lié à la recherche et à l'enseignement supérieur au sein du ministère.

Paradoxalement, chacun peut constater la place mineure qu'occupe la recherche au sein du MCC. Il y manque une volonté de dégager une véritable politique de la recherche, en dépit des efforts de la MRT.

- c) Il faut donc réfléchir sérieusement à la mise en place d'une instance interne et transversale au ministère, regroupant les différentes structures éparpillées et parfois concurrentes, capable de porter en son sein comme au dehors une véritable politique de la recherche.

Sans préjuger de la forme retenue (mais qui doit cependant être d'un niveau important : direction, sous-direction, etc.), cette instance permettrait :

1. de disposer d'un interlocuteur unique, reconnu d'égal à égal, engageant l'ensemble du ministère dans les rapports avec la communauté scientifique comme dans les rapports avec les autres ministères (à commencer par ceux de la recherche et l'enseignement supérieur, mais pas seulement). Grâce à cette structure, le MCC pourrait s'intégrer davantage au monde de la recherche et poursuivre dans de meilleures conditions sa collaboration avec le CNRS et les universités ainsi que son partenariat avec d'autres organismes publics (autres ministères, régions, villes, etc.)

En outre, une telle visibilité politique permettrait certainement de favoriser la circulation et les passerelles entre chercheurs d'une administration à l'autre, du MCC vers les autres ministères, des autres ministères vers le MCC. L'horizon des champs de la recherche au MCC s'en trouverait probablement considérablement enrichi et élargi grâce à l'apport d'expériences et de cultures scientifiques nouvelles.

2. de surmonter les tendances centripètes et les tensions entre directions au niveau de l'affectation du budget civil recherche développement (BCRD) en s'orientant résolument vers une réelle et tangible animation d'ensemble de la recherche se substituant à l'actuel conglomérat d'intérêts particuliers qui tient lieu de politique. Ce défi, qui consisterait à faire coopérer ensemble de manière permanente l'ensemble des services et agents du ministère producteurs de recherche tout en respectant les souhaits et les demandes des équipes ou des structures administratives (sectorielles, transversales ou régionales), présenterait de nombreux avantages en termes d'efficacité et de globalisation des résultats. Grâce à la synergie ainsi déployée et à la circulation d'échanges et d'informations générée par celle-ci, le ministère disposerait alors, d'un véritable réseau interne de recherche<sup>12</sup>. Dans un tel dispositif, le Conseil ministériel de la recherche (CMR) verrait son rôle et ses compétences renforcés : on ne s'y contenterait plus d'entériner des décisions déjà prises ; on y débattrait

---

coordination de ces initiatives avec la politique d'ensemble du ministère en matière de recherche.... qui fait toujours défaut.

<sup>12</sup> C'est là une des propositions les plus fécondes des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche. Le Document de travail " Réflexion sur l'organisation de la recherche au ministère de la culture et de la communication " (avril-juin 2001) qu'ils ont rédigé, et dont nous pensons qu'il devrait être joint à l'ensemble des contributions, précise en effet d'une part que : " seule une structuration forte de la recherche au ministère, dans sa spécificité et dans la valorisation de ses savoir-faire spécifique, peut assurer sa survie et son développement" et d'autre part que : "seule la constitution d'un réseau de recherche peut apporter une dynamique et conforter les travaux entrepris" (p.4), et conclut à la nécessité "d'organiser la recherche culture au niveau national sous la forme d'une entité identifiée, composée d'unités spécifiques organisées en réseau", la mise en place de cette structure concernant bien évidemment "l'ensemble de l'activité recherche des personnels scientifiques, y compris de ceux qui sont affectés dans des services administratifs" (p.4).

réellement des grands choix stratégiques en matière de recherche et des arbitrages nécessaires à rendre dans ces conditions. Il va de soi que les compétences de ce nouveau CMR seraient élargies à une bonne partie du champ de recherches couvert aujourd'hui par le Conseil Ministériel des Etudes.

Le nouveau CMR, devenu en quelque sorte comité d'orientation stratégique auprès de la structure Recherche-Etudes-Enseignement Supérieur évoquée plus haut, pourrait alors légitimement fonctionner comme instance de recours en cas de différend interne (choix de thèmes de recherche, choix d'équipe de recherche, choix d'affectation budgétaire des crédits recherche, etc.).

Le nouveau CMR serait en outre le garant de l'autonomie de la recherche au MCC, dans l'hypothèse que nous croyons nécessaire encore une fois, de la création d'une structure forte chargée de la recherche, des études et de l'enseignement supérieur au sein de l'administration centrale. Il est nécessaire de préserver une indépendance des chercheurs, une reconnaissance et une liberté d'actions.

3. de disposer d'une vision horizontale, transversale (inter-directionnelle voire supra-directionnelle) des programmes de recherche du MCC et ainsi de mieux adapter les moyens budgétaires aux nécessités du service public. Serait alors mis fin à l'état de désorganisation existant : organisation verticale de la recherche, reconduction chaque année des mêmes moyens (en réalité amputés des annulations budgétaires) sans réelle évaluation des résultats et des nouveaux besoins, autonomisation (qui ressemble fort à du bricolage) des outils et des moyens qui empêche toute collaboration scientifique digne de ce nom entre les directions (sans parler des DRAC !)...

d'avoir une vue synthétique de l'ensemble des agents (et de leurs statuts) qui mènent une activité de recherche (qu'elle soit reconnue statutairement en tant que telle ou non), et d'ouvrir ainsi à réelle prise en considération des carrières et de l'avenir professionnel de ces agents.

En effet, les métiers de la recherche au sein du MCC sont très diversifiés et souvent mal cernés. Par exemple, un certain nombre d'agents sur statut recherche occupent des postes purement administratifs, sans aucun lien avec la recherche, tandis que d'autres (titulaires et non titulaires), sans être reconnus officiellement comme agents œuvrant à la politique de recherche du MCC, remplissent cette fonction avec efficacité (souvent en raison de leur cursus universitaire) pour le plus grand bien de l'administration.

Face à l'éparpillement des moyens et à l'insuffisance – pour ne pas dire la carence totale - de gestion des ressources humaines des personnels de recherche ( mais ce ne sont pas les seuls malheureusement à détenir ce privilège !) au sein du MCC, la division du personnel de recherche en plusieurs corps est préjudiciable et entraîne une mauvaise lecture de leur situation professionnelle. Seule, nous semble-t-il, une structure (de type direction) de la recherche, des études et de l'enseignement supérieur (trois départements ?) au MCC permettrait de faire avancer les choses dans ce domaine.

Cela permettrait en tout cas au ministère de pouvoir s'appuyer sur les personnels chargés de mettre en œuvre cette politique de recherche et de rompre radicalement avec la gestion actuelle des ressources humaines des personnels de recherche qui consiste à :

- a) un tarissement des recrutements ou même une absence de recrutement dans certains domaines (ethnologie en particulier) en ce qui concerne les personnels de conservation, de recherche mais aussi de documentation (ces derniers sont devenus des personnes-clés avec l'arrivée des nouvelles technologies).
- b) ce que les emplois des personnels de recherche de la carte archéologique aient été initialement financés hors BCRD dans lequel ils ont été intégrés par la suite. Le suivi de l'avenir de ces personnels sera un bon

test de la capacité du MCC à doter les services régionaux de l'archéologie des compétences et des postes n'imposant pas aux chefs de services l'obligation de fait de détourner de la carte archéologique ces renforts en postes de titulaires pour faire fonctionner leur administration. C'est là, du reste, une pratique constante du ministère qui consiste à détourner régulièrement les personnels de leurs missions principales pour palier les carences générales en moyens et en personnel des services d'affectation ou de résidence des postes de recherche.

- c) pour les documentalistes, comme pour les conservateurs, il existe des insuffisances de recrutement sur certains profils non pris en charge par l'Ecole nationale du patrimoine (ENP). Les formations des universités ne correspondent pas toujours aux attentes et besoins du MCC.

\*\*\*

En tout état de cause, la pénurie d'emplois maintes fois dénoncée par les organisations syndicales (régulièrement lors des séances du CMR ou lors des Assises de la recherche organisées par le ministère en 1996) constitue l'un des handicaps majeurs pour l'avenir du service public de la recherche, générant un appauvrissement de celle-ci. A long terme, cette appauvrissement risque de provoquer une grave sclérose du potentiel scientifique du ministère. Et ce ne sera pas alors le recours à des organismes extérieurs (recours fort coûteux au demeurant) - et qui ne saurait se confondre avec l'intensification souhaitable de la politique de partenariat existante aujourd'hui avec le CNRS et certaines universités -, voire à la création d'une fondation sous tutelle du ministère qui réglerait l'affaire.

Bien que SUD Culture ne partage pas la philosophie qui sous-tend l'actuelle politique de réforme de l'Etat, laquelle implique entre autres le recentrage de son intervention sur quelques grands domaines auxquels la politique de recherche est intimement mêlée, il nous semble, à tout le moins, que la moindre des cohérences avec la logique qui prévaut actuellement serait de donner à la recherche au MCC toute la place qui lui revient.

Il en va de la crédibilité de l'action du ministère de la culture.

**Contribution de l'UNSA/Syndicat national des services culturels  
(ex Fen-Culture) au schéma stratégique de la recherche -  
2001/2004**

Juin 2001



### **Contribution de l'UNSA / Syndicat National des Services Culturels (ex Fen-Culture) au Schéma stratégique de la recherche 2001/2004**

L'élaboration du schéma stratégique de la recherche sur la période 2001/2004 est l'occasion pour notre organisation de mettre en avant un certain nombre de points pouvant contribuer à améliorer le traitement de la recherche au Ministère de la Culture et de la Communication.

Il est regrettable que sur la période précédente (1997-2000), il n'y ait pas eu de vrai bilan. Même si des actions non prévues ont été réalisées, il n'en demeure pas moins que des actions prévues n'ont pas été menées ou n'ont pas abouti. Ce qui à l'évidence pose le problème de l'évaluation.

Notre organisation ne peut que déplorer que l'expérience des assises de la recherche ne soit pas renouvelée. Ce fut un lieu d'échange et de concertation très profitable. Comme cette expérience ne peut être réitérée faute de moyens, il serait alors judicieux de se servir de l'instance existante, le Conseil Ministériel de la Recherche, pour faire le point à la moitié du parcours, dans la nouvelle période 2001/2004.

D'une manière générale, il faut assurer l'existence de la recherche au Ministère de la Culture et de la Communication. Depuis plusieurs années on ne peut que constater l'absence d'une politique volontariste de la recherche, ce qui conduit le Ministère de la Culture et de la Communication à être le parent pauvre du Budget Civil de Recherche et de Développement. Il y a selon nous une dispersion des programmes et de fait des crédits. La direction qui emploie le plus de personnels de recherche est la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, qui est un exemple d'inorganisation sur ce secteur. Pas de mise en réseau suffisante, ou dans certains cas inexistante, pas de communication entre les différents services et par exemple au sein de la même sous-direction (l'archéologie) il y a trop de "combats personnels et de comportements individualistes" qui consomment de l'énergie et des crédits pour des travaux identiques sans aucune capitalisation pour la recherche (archéométrie, CNP,...).

Il est aussi indispensable d'attirer l'attention sur le cas de l'Ethnologie qui est oubliée et qui est le premier pas d'un transfert de compétences au profit des régions car il n'y a souvent en DRAC qu'un correspondant( voir la loi sur la Corse en cours d'adoption). Le deuxième de ces services est bien sur l'Inventaire qui souffre de n'avoir pu être un service réglementaire.

Il n'y a pas non plus de politique des personnels, blocage du corps des techniciens de recherche, peu ou pas d'avancement pour les assistants ingénieurs et peu d'avancement pour les ingénieurs d'études. Le choix "d'intégrer" les personnels de la carte archéologique dans les corps de recherche (35 postes en 2001, 35 postes en 2002) se fait au détriment des autres services et d'autres personnels dans le même cas (Inventaire). La Mission de la Recherche a eu beaucoup de mal à mettre en place en 2001 un concours interne pour le corps de recherche (TR, AI, IE), il est à craindre qu'il soit impossible d'en mettre un en place pour 2002, par manque de postes.

En clair il faut mettre impérativement de l'ordre dans la recherche, pour que notre Ministère soit considéré comme un partenaire crédible du Ministère de la Recherche et obtenir l'attention de Bercy lors des arbitrages budgétaires. Le Ministère de la Culture et de la Communication doit se donner les moyens d'une vraie politique de la recherche en terme de moyens financiers et de postes budgétaires et surtout qu'il ait une position ferme sur le

transfert de compétences au profit des régions pour ne pas abandonner la recherche, prérogative de l'Etat, aux régions (cf. loi sur la Corse).

On peut se poser la question du rôle de la Mission de la Recherche. Instituée par l'arrêté du 25 juin 1990 relatif à la D.A.G, la MRT est chargée de coordonner et de développer les activités de recherche des directions, services et établissements dépendant du Ministère de la Culture ainsi que de l'évaluation, la diffusion et la valorisation des résultats de ces activités.

Elle assure la liaison avec les instances concernées et notamment avec les Ministères chargés de la recherche et de ces deux comités.

A cette fin, elle assure la collecte et la synthèse des programmes de recherche, des rapports d'activités et des rapports d'évaluation de chacun des services et établissements concernés.

Nous pensons que la MRT est au bon endroit, dans la DAG, par rapport aux missions qu'elle doit exercer. Par contre la MRT n'a ni les moyens financiers, ni les moyens humains de ses missions, de ce fait elle ne peut assurer le rôle de coordination et de développement des activités de recherche des directions.

Un exemple, quand un inspecteur général se rend dans un service de recherche, la MRT n'en est pas informée et ne pourra qu'à posteriori donner un avis uniquement sur un bilan. Dans des cas de blocages tant au niveau fonctionnel qu'au niveau du travail des agents des corps de recherche, la MRT n'est pas au courant et il est plus facile aux directions et aux sous-directions de camoufler des dysfonctionnements et des comportements particuliers encourageant de fait "les recherches personnelles" alors que nous sommes dans le service public.

Un second exemple : la MRT n'a jamais eu les moyens depuis 15 ans de visiter un centre de recherche délocalisé de la DAPA à la tête duquel trône depuis 22 ans le même conservateur présent quelques heures par an et qui confie les reines du service à une secrétaire Technicien de Recherche. Notons que ce service - mais est-ce un hasard - n'est quasiment jamais inspecté...

Il conviendrait donc, pour une vraie politique de la recherche, que la MRT, au sein de la DAG, puisse avoir les moyens d'exercer ses fonctions dans l'intérêt de la recherche et des personnels.

Il y a un volet, qui bien que statutaire fait l'objet d'un tabou, c'est l'évaluation.

Il convient d'imaginer l'évaluation au sens large. Il faut d'abord évaluer les centres et les laboratoires dans leur rôle et leur fonctionnement (sous d'autres formes que de simples rapports) avant d'évaluer les personnels. L'évaluation - seule - des personnels peut s'avérer faussée ( exemple : on ne peut évaluer de la même manière les personnels des laboratoires, des DRAC, pour simplifier les personnels de spécialités différentes ) préjudiciable ( ou ressembler à une juridiction d'exception )

Aujourd'hui, il demeure normal de juger - à défaut d'évaluer - les personnels ( notation, primes, avancement...), sans évaluer au préalable les services, les centres ou les laboratoires dans lesquels ces agents exercent. Ce qui laisse libre cours aux abus et aux incohérences et génère forcément des disparités d'appréciation voire de déroulement de carrière.

.En d'autres termes, il faut prendre en compte les ressources humaines ( expression répétée mais ignorée au ministère) dans l'évaluation des services. L'évaluation des programmes et des personnels bien sûr. Notre organisation syndicale souhaite que l'on en parle. C'est statutaire et il serait bon que le dialogue s'instaure pour que l'on puisse avancer sur ce sujet de manière positive. Pour les programmes ce pourrait être du ressort du CMR. Une séance annuelle étant insuffisante, mais on revient toujours aux moyens.

Pour les personnels c'est dans le statut des personnels de recherche, mais il faudrait clarifier les situations. Pour notre part tous ceux qui ont un emploi pour lequel il existe un corps relevant du statut général doivent être rebasculés dans ces corps (administratifs, documentation..) en prenant les précautions pour qu'en masse salariale les agents n'y perdent

pas. A ce titre nous espérons que l'étude menée par AED et la MRT ne restera pas sans suite.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que bon nombre de personnels en particulier dans le corps des Techniciens de Recherche et dans le corps des Assistants Ingénieurs n'ont plus de perspective de carrière et qu'il est plus qu'urgent de trouver une solution c'est à dire de se battre pour des créations de postes en nombre suffisant pour débloquer le système.

En ce qui concerne la réalité de l'évaluation des personnels, il est absolument impératif qu'une concertation soit mise en place avec la parité syndicale pour faire avancer le sujet dans l'intérêt des personnels.

L'architecture est revenue au Ministère de la Culture et de la Communication, c'est au sein des écoles d'architecture que se pratique la recherche et là il y a bien du travail à effectuer vis à vis des enseignants chercheurs, qui n'ont pas encore un statut correspondant et aucune prime en compensation. D'autre part le BRA (Bureau de la Recherche Architecturale) a souffert de l'absence prolongée d'un responsable et l'instance paritaire CCRA (Comité Consultatif de la Recherche Architecturale) devrait être renouvelée rapidement car cette instance arrive en fin de mandat et devient obsolète. Il est vraiment urgent de prendre tous ces problèmes au sérieux.

Des ateliers ont été mis en place et sur un certain nombre de sujets notre organisation syndicale vous livre ici ses premiers éléments d'appréciation suite à la communication des premiers travaux de ces ateliers.

### **Atelier 1 : Patrimoine archéologique**

Les travaux menés dans le cadre de cet atelier doivent tenir compte des bouleversements dans le monde de l'archéologie. Le nouvel EPA qui se mettra en place d'ici la fin de l'année va modifier les pratiques. Notre organisation s'est toujours prononcée pour un renforcement des services de l'Etat. Le Ministère de la Culture et de la Communication n'a pas donné une place suffisante aux SRA et l'AFAN se retrouve dans une position de monopole qui conduit à la création d'un EPA ce qui va créer des problèmes de co-existence avec les SRA.

Même si les services de l'archéologie sont des services réglementaires il n'en demeure pas moins que l'évolution de la décentralisation et de la déconcentration vont poser des problèmes en particulier sur la volonté de certaines collectivités à intervenir en lieu et place du Ministère de la Culture et de la Communication car se sont eux qui vont financer. Si il ne reste à terme que le contrôle scientifique et technique, se sera pour les services de l'Etat une bien piètre consolation.

Même dans le domaine de la carte archéologique l'exemple de la Corse est à souligner, dans le cadre de la future loi les services de la Collectivité Territoriale transmettrons à l'Etat les indications pour l'établissement de la carte archéologique, le SRA local ne sera plus opérateur. Pour les collectivités locales il leur suffit de travailler en partenariat avec la SAFER qui possède déjà un fond de carte important et précis donc la mise en place est aisée et peu coûteuse avec une contrainte moindre qu'en partenariat avec les services de l'Etat car tous ces organismes sont régionaux.

En ce qui concerne les Centres d'archéologie il est évident que la DAPA et la MRT doivent remettre de l'ordre dans ce secteur qui manque de coordination de dynamisme et qui apparaît comme un cercle d'initié dont le travail et le fonctionnement est peu lisible.

En ce qui concerne le DRASSM l'arrêté de transformation en SCN n'est à notre connaissance pas sorti ce qui est anormal. D'autre part on ne peut que s'interroger sur les conditions du changement de responsable. Est-il normal que la personne chargée d'une inspection dans ce service, se retrouve après la dite inspection à la tête du service. Cela ressemble fort à un aménagement particulier de poste pour des raisons pas bien évidentes.

Dans le domaine de l'archéologie, il est vrai qu'il serait bon de mettre en place des outils méthodologiques (prescriptions scientifiques, modalités de suivi, de contrôle et d'évaluation, diagnostics, rapports avec la programmation scientifique nationale ou régionale, réflexion sur l'évolution des DFS, l'archivage des données et l'amélioration des vocabulaires, l'archéologie du bâti, sub-aquatique, anthropologie, détecteurs ) comme à l'Inventaire, mais est-on dans une logique de service qui permette la création d'un bureau de la méthodologie à la sous-direction de l'archéologie ou faut-il envisager une structure DAPA transversale ? La question se pose de la même manière que celle de l'évolution des services régionaux et du transfert de compétence au profit des régions en rajoutant bien sur les compétences du futur EPA.

Nous étions naïvement persuadés que dans le domaine des publications il y avait au sein d'une Ministère de la Culture une certaine coordination. Une structure s'en occupe et normalement la MRT devrait avoir une influence au titre de la diffusion des travaux scientifiques. Les bilans des SRA font l'objet d'une publication annuelle qui est sur une même maquette, il serait bon de réfléchir à des publications du même type que celles de l'Inventaire mais appliquées à l'archéologie (images du patrimoine, cahiers du patrimoine, itinéraires du patrimoine).

En ce qui concerne l'archéométrie, il serait grand temps que la DAPA soit plus cohérente et plus organisée de façon à ce qu'une même technique ne soit pas mise en œuvre à différents endroits sans contacts et sans concertation.

## **Atelier 2 : Patrimoine mobilier, immobilier et muséographique**

Contrairement à ce que peut penser I. BALSAMO les propositions des organisations ne sont pas beaucoup plus ambitieuses que celles des ateliers mais elles sont plus proche du terrain. En effet il faut que la recherche ait une réelle reconnaissance dans le ministère et pour cela on ne doit pas être dans l'abstraction. I. BALSAMO évoque à l'ENP ses difficultés à faire prendre en compte par les universitaires la manière dont les recherches sont réalisées par les conservateurs, c'est assez compréhensible car les deux secteurs ne sont que peu comparables et quelque fois il faudrait faire revenir les conservateurs du patrimoine à des réalités oubliées. Il est vrai que la qualification scientifique des conservateurs n'est pas toujours lisible, car il y a mélange des genres et des fonctions et de fait leurs emplois ne sont pas exclusivement liés à la recherche. Il faut aussi voir de quelle manière l'école du patrimoine peut s'ouvrir plus vers la recherche et plus près des personnels, en particulier des personnels de recherche et les enseignants des écoles d'architecture. Il faut aussi que lors des stages les personnels soient remboursés des frais de stages plus rapidement sinon c'est un frein à la formation.

## **Atelier 3 : mémoire écrite, documentaire, audiovisuelle et orale**

Dans ce domaine le Ministère de la Culture et de la Communication est-il bien au courant de ce qui se passe dans les régions. Les DRAC ont participé à des financements locaux mais on peut s'interroger sur le suivi en

matière de contenu. Nous ne sommes pas sur qu'il y ait une normalisation documentaire et encore moins d'inventaire connu du Ministère.

Dans ce cas comment conserver, restaurer ou donner accès à des fonds dont on ne connaît pas toujours la nature. La participation financière des services déconcentrés de l'Etat ne doit pas se limiter aux bâtiments il doit y avoir un suivi et un accompagnement ce qui permettrait l'accessibilité au plus grand nombre et favoriserait la connaissance. Cela va de pair avec une mise en réseau sur le territoire national mais nos sommes très loin du compte.

#### **Atelier 4 : Dynamiques de l'enseignement supérieur et de la création artistique et culturelle**

Le secteur des écoles d'art et d'architecture doit être mieux pris en compte au sein du Ministère de manière à ce qu'il soit partie intégrante du secteur de la recherche, ce qui entraîne la mise en place de véritables troisièmes cycles d'enseignement supérieur dans lesquels la recherche permet de produire et de renouveler les savoirs. Ce la suppose une politique d'incitation à la recherche au sein des établissements d'enseignement d'une part et la nécessité de constituer des équipes d'enseignants chercheurs et bien sur de laboratoires de recherche d'autre part. C'est à ce prix que les titres de troisième cycle (DEA,DESS,...) seront reconnus. La recherche doit s'ouvrir aux autres disciplines pour ne pas tomber dans le piège de la mono-disciplinarité qui à termes se révèle stérile. Cette ouverture doit se faire avec les laboratoires de recherche des écoles d'architectures, des écoles d'art ainsi que par l'établissement de liens avec les disciplines à caractère technologique, ou encore avec la philosophie....etc. Pour conclure, dans les écoles d'architecture et d'art plastiques, il est nécessaire que s'opère un rapprochement avec l'enseignement supérieur par la transformation du statut des professeurs des écoles d'architecture et des écoles d'art qui puisse être un statut d'enseignant chercheur.

Par le passé nous avons défendu un statut unique pour tous les établissements, aujourd'hui cette uniformité ne correspond plus au développement de ces derniers. Bien qu'un statut d'EPA puisse être suffisant au fonctionnement de certaines écoles d'architecture, d'autres ont besoin de se rapprocher de l'université ou des écoles d'ingénieurs. Tout en affirmant leur attachement au service public, certaines écoles répondent aux normes ( par leurs dimensions propres, leurs associations à d'autres établissements publics ou par leur capacité de recherche) et de fait pourraient se transformer en Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel Professionnel (EPSCP).

Dans ce domaine la politique du Ministère de la Culture et de la Communication est peu lisible par manque d'ambition et de moyens.

#### **Atelier 5 : Rapports entre organisations sociales, pratiques et productions culturelles**

Les travaux de cet atelier sont à rapprocher des autres car par de nombreux côtés il y des points communs.

Les recherches en sciences sociales doivent bénéficier au sein du MCC d'une structure de coordination active, nous en sommes d'accord mais faut-il développer ce secteur en autonomie nous ne le croyons pas. Ce secteur est pour nous dépendant des autres secteurs et ne pourrait exister que par des actions transversales. C'est pour cela qu'il est difficile de faire passer ces résultats dans l'enseignement supérieur. Comment bénéficier d'allocations de recherche fléchées sur les besoins du MCC ? Si on se pose ce genre de question c'est que nous même au MCC on n'a pas les moyens de notre politique de la recherche et de ce fait il n'est pas utile de multiplier les domaines d'intervention au vu des moyens alloués. Il n'en reste pas moins qu'un travail de recherche doit être effectué sur les productions culturelles et il faudrait revoir le positionnement et les missions du DEP et du CNC dans ces domaines.



## **Contribution à l'élaboration du Schéma stratégique de la recherche du ministère de la Culture et de la Communication**

**de**

**Bernard HAUMONT**

**Directeur scientifique du CRESSAC-CRH (UMR LOUEST)**

**Ecole d'architecture de Paris Val de Seine**

Cette contribution est organisée selon des points complémentaires. Le premier s'attache à des considérations générales mais stratégiques concernant les domaines généraux de la culture, où l'architecture, l'urbanisme et le paysagisme prennent évidemment place. Le second considère quelques questions plus particulièrement tournées vers des interrogations culturelles auxquelles le CRESSAC-CRH participent (sans toutefois évidemment les épuiser puisque notre équipe et l'UMR à laquelle nous appartenons abordent des questions urbaines voire techniques ou politiques qui dépassent le "champ" de la culture). Un troisième point enfin aborde quelques questions institutionnelles.

1. Il convient tout d'abord de reconnaître que les mondes urbains des pays développés comme ceux des pays dits en voie de développement sont aujourd'hui confrontés à un ensemble de questions économiques, sociales et techniques que les sphères culturelles et leurs acteurs ne peuvent ignorer. Ce constat général et quelque peu banal est évidemment à nuancer puisque très heureusement un nombre croissant d'initiatives se développe aujourd'hui ici ou là qui vise à associer aux créations culturelles et artistiques, ainsi qu'à leurs réceptions, des publics jusqu'à récemment tenus à l'écart de ces mouvements ou même socialement (et donc culturellement) marginalisés.

On se trouve ainsi dans une sorte de paradoxe, récurrent diront certains, mais sans doute renouvelé aujourd'hui par les débordements de la question sociale sur celle de la culture, et où s'affrontent notamment des valeurs à prétention universelle (plus ou moins dominantes) et des valeurs moins partagées, parce que s'appuyant sur des communautés partielles, dont quelques unes qui militent pour des valeurs communautaristes.

D'un côté, les cultures savantes voire professionnelles (dont celles de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage) tendent à structurer et à conforter des domaines privilégiés d'intervention ou d'expertise et à construire des disciplines spécifiques ; il y aurait là des volontés plus ou moins partagées de développer une autonomisation des savoirs artistiques, architecturaux et urbanistiques, vis-à-vis de disciplines proches et de champs culturels pratiques ou anthropologiques généralement considérés lorsque rapportés aux pratiques habitantes et urbaines ou à la ville. Il est vrai que ces volontés communes, dans leur projet global d'autonomisation des disciplines, sont fréquemment discordantes parce qu'elles ne sauraient s'appuyer sur les mêmes ressorts : une autonomie de la discipline parce qu'elle saurait élaborer, construire et donc aussi transmettre des savoirs constitués ; une autonomie de la discipline parce qu'elle devrait et saurait s'émanciper des cadres et des adresses antérieures et donc sans cesse innover. Ces volontés concourent simultanément et de fait à l'affirmation de situations professionnelles ou expertes.

D'un autre côté, les cultures citadines et les aspirations collectives tendent à intégrer dans leurs attentes ou leurs revendications une volonté accrue de regard ou même de participation

vis-à-vis des choix qui conduisent à des édifications nouvelles et à des transformations urbaines ou paysagères. Avec ces revendications, s'avance progressivement un véritable droit à la ville et à ses environnements : écologique (santé), habitat (social), architectural et paysager (esthétique), tandis que les droits à la mobilité ou à ceux du logement ont déjà fortement progressés dans les consciences collectives sans avoir cependant totalement abouti : les lois SRU, Chevènement et Voynet vont en ce sens, ainsi que les adaptations qui auront forcément lieu lors de l'adoption définitive de la Loi sur les services locaux et leurs établissements culturels locaux ou encore vis-à-vis de celle envisagée qui instaurera dans les grandes villes des comités de quartier. (Sans évoquer les débats en cours sur la décentralisation, partiellement " plombés " par l'avenir de la Corse).

A cette bi-polarité, plus ou moins récurrente, il convient d'associer aujourd'hui des pôles nouveaux qui se constituent autour des arts de la rue et de la notion tout à fait revisitée de dynamique et d'embellissement urbains d'une part, et d'autre part à partir de l'expression d'identités culturelles, ethniques ou religieuses revendiquées au sein d'un interclassisme ou d'un cosmopolitisme croissant. Se jouent ici tout à la fois les diverses façons dont des spécularités urbaines plus ou moins programmées vont tenir lieu de solutions urbaines globales, et les manières dont des regards ou des attentions " obliques " de la part des habitants vont accepter ces mêmes solutions.

Dans ce sens, un premier axe prioritaire pour le Schéma de la recherche à venir pourrait être de se pencher à nouveaux frais (parce que le monde change, et surtout parce que le socle plus ou moins homogène et antérieur des couches moyennes se trouve aujourd'hui fissuré ou même débordé par le haut et par le bas par les formes actuelles de la culture urbaine) sur les relations complexes qu'entretiennent les cultures savantes et les cultures pratiques<sup>13</sup>. Notamment lorsque ces relations s'inscrivent entre des rôles professionnels ou d'expertise<sup>14</sup> de plus en plus affirmés ou en voie d'affirmation, et des pôles plus diversifiés et communs, et plus banalement partagés. Evidemment, l'architecture, le paysage ou l'urbanisme sont au cœur plus que d'autres spécialités ou expressions artistiques au sein de ces dialectiques entre des experts et des citoyens, puisque il y aura toujours des citoyens ou des usagers qui fréquenteront les édifices élaborés<sup>15</sup>.

Cette question de la dynamique des relations entre des cultures savantes et expertes et des cultures pratiques mais presque toujours réfléchies, mérite d'être revisitée. Ne serait-ce qu'en fonction d'une relative marchandisation de la culture, qui dépasse de plus en plus ce qui a pu être désigné comme les " industries culturelles " ; ne serait-ce également qu'en fonction de l'artificialisation de la ville et de ses lieux (patrimonialisation, décors et arts urbains...) ; ne serait-ce enfin qu'en fonction de très nombreuses situations locales où, selon les observations de F. Dubet et de quelques autres, il n'y aurait finalement de possibilités identitaires et

---

<sup>13</sup>. D'autant que les médias et la télévision tendent à brouiller ces catégories.

<sup>14</sup>. On aura compris que malgré les difficultés matérielles ou de reconnaissance que beaucoup d'artistes rencontrent, on aura classé certains d'entre eux dans ce genre, puisqu'ils sont en quelque sorte des spécialistes de la représentation, et donc des experts du sens à donner à la représentation du monde. Ce par quoi ils s'opposent, ou tout au moins ils s'écartent des façons dont l'action politique entend donner sens à l'action publique, et de la même manière des façons dont le travail scientifique entend également donner sens.

<sup>15</sup>. On va par exemple et selon les cas parler de restructuration urbaine ou architecturale ou d'amélioration des conditions d'habitat et de logement, bien que les programmes d'intervention envisagés soient souvent très proches. Le point de vue est différent et recèle *a priori* les différences qui vont souvent caractériser et les modes de faire et les résultats.



culturelles qu'immédiates et locales ou internationales et mondiales, (d'autant que certains domaines culturels comme l'architecture, l'environnement ou le paysage se trouvent plus que d'autres exposés à ces tensions " globales ").

Ainsi et de façon tout à fait générale, le schéma pluriannuel à venir pourrait-il envisager une grande action de recherche transversale aux " mondes de la culture " portant de façon dynamique et prospective sur les relations qu'entretiennent les cultures savantes et les cultures pratiques dans les différents champs culturels et professionnels dont le ministère s'occupe <sup>16</sup>, Les thématiques des industries ou des exceptions culturelles pourraient en être particulièrement éclairées, autrement que vis-à-vis des particularismes ou des corporatismes à l'œuvre, et cela permettrait en outre de mieux considérer quelques " grandes " questions récurrentes : patrimoine et modernité, création et conservation (des œuvres comme des valeurs qu'elles véhiculent), culture universelle ou universaliste vis-à-vis de propositions plus spécifiques ou communautaires, créations locales et reconnaissances extérieures, publics particuliers et publics généraux, etc.

De plus, une telle action transversale permettrait d'envisager les façons dont d'une part les " nouvelles technologies " viennent transformer des situations antérieures, et d'autre part comment de multiples et divers " référents patrimoniaux " viennent informer les diverses situations actuelles.

Au moment où les lois précitées sont mises en œuvre, ainsi que parallèlement la mise en place d'Établissements culturels locaux, il est en effet de première importance de mieux appréhender ce qui lie aujourd'hui les cultures savantes et les cultures communes ainsi que les cultures locales et les cultures mondiales. En tenant compte d'une part que leurs rapports se différencient fortement, dès lors que doivent être intégrées à ces schémas hâtivement rappelés ici des différences locales et régionales (culturelles, sociales et territoriales (et donc d'habitat)), et d'autre part que les diverses cultures professionnelles sont plus ou moins propres ou ouvertes à l'intégration de ces variations et de ces différences.

2. De façon plus ciblée mais non indifférente aux termes précédemment développés, et en tenant compte des particularités du CRESSAC-CRH et de l'UMR LOUEST dans la géographie générale de la recherche architecturale et urbaine, il semblerait que le Schéma de la recherche doive tenir compte de quelques questions plus spécifiques mais également stratégiques pour le ministère et ses programmes à venir.

Tout d'abord, et au sein de ce qui est appelé globalement le renouvellement urbain, il est souhaitable de mieux distinguer et surtout comprendre ce qui s'inscrit dans les relations entre des transformations architecturales et urbanistiques et des transformations économiques ou sociales. Dès lors que des architectes ou des architecte-urbanistes entendent se consacrer à ces problèmes, il est évidemment question des objectifs qu'ils poursuivent et des modalités qu'ils mettent en œuvre. Leurs actions méritent sans doute une évaluation générale, puisque ces programmes sont menés sans toujours tenir compte des avis des populations concernées, bien que parfois la force de la conception finisse par l'emporter sur les réserves publiques (mais parfois aussi inversement). De plus, entre des actions " programmées " par les divers

---

<sup>16</sup>. Le DEP du ministère de la Culture se livre régulièrement et magistralement à des observations portant sur les comportements (y compris financiers) des Français en matière de culture. Les données recueillies ne permettent pas cependant de distinguer les populations selon leurs affiliations culturelles, qu'elles soient revendiquées ou subies.

pouvoirs publics et des actions “ spontanées ” à l’initiative d’acteurs privés, le “ gap ” reste fort, et sans doute mérite-t-il à l’avenir des analyses plus suivies. D’autant que les mobilités résidentielles semblent indiquer des mouvements tout à fait réfléchis de la part des résidents, en cohérence avec ce que chacun peut attendre de la vie et de ses sociabilités et de ses conditions d’habitat.

Dans ce dernier sens, sans doute faudrait-il envisager de (re)lancer ou de favoriser des enquêtes fines sur les conditions de logement et d’habitat en concertation d’ailleurs avec l’INSEE ou l’INED, puisque actuellement elles ne permettent pas toujours d’analyser les conditions réelles de peuplement qui seraient toutefois susceptibles de nous informer mieux sur ce que les uns ou les autres préfèrent en matière de logement ou d’environnement.

Ensuite, et de façon plus générale il serait bon que le ministère de la Culture s’engage avec quelques autres institutions (INSEE, INED, CNAF...) et quelques équipes de chercheurs sur les conséquences possibles ou attendues en matière de représentation, de production ou de consommation culturelles des 35 heures ou plus généralement des réductions plus ou moins “ à la carte ” des temps de travail. Nous sommes en effet aujourd’hui renvoyés à des sondages qui n’éclairent qu’une partie des changements en cours. Il serait important de mieux connaître les occupations liées à ces temps ainsi libérés, puisque certains pensent que ceux-ci vont être occupés par des tâches familiales et des bricolages domestiques, tandis que d’autres croient que ces mêmes temps pourraient être consacrés à des occupations autres, dont quelques unes de consommation ou de création culturelles. Dans cette perspective, et au sein même d’interrogations générales, on pourrait positivement s’interroger (et autrement qu’en termes d’économie de la construction ou des matériaux) sur les raisons qui ressortent en première approche du bricolage ou de l’auto-construction et sur les façons qui mettent en jeu des conditions d’habitat et en scène les représentations culturelles, individuelles et sociales de l’habitat.

Enfin parce que les politiques publiques ne peuvent être que tout à fait générales ou à l’inverse très ciblées, il paraîtrait raisonnable de lancer ou de relancer des actions visant des sphères sociales ou des publics particuliers : architecture et santé, architecture et sport, architecture et théâtre... dès lors qu’il est accepté que les marchés de l’architecture sont de fait segmentés.

Au delà de ces propositions générales, il conviendrait de développer la recherche architecturale et urbanistique (et les enseignements liés) selon quelques axes déjà existants ou à créer :

- au sein du maquis que constitue le domaine de l’économie de la culture, les questions concernant l’économie de l’architecture ou de l’urbanisme restent insuffisamment explorées, et sans doute serait-il nécessaire de développer d’autres analyses que celles existantes (et souvent convenues) et de favoriser les quelques rares initiatives nées ici ou là, au moment où la loi sur l’architecture va être modifiée et alors que les dimensions patrimoniales des édifices et de la ville deviennent de plus en plus stratégiques ;

- vis-à-vis de ce que d’aucuns appellent “ l’artialisation ” de la ville et d’autres la “ stylisation ” des modes de vie, il conviendrait certainement d’évaluer de façon plus précise ce qui renvoie d’un côté à des responsabilités publiques vis-à-vis des sphères privées, et d’un autre à des préoccupations environnementales ou de santé publique (voire de sécurité physique et matérielle ou sociale) *versus* des préoccupations plus esthétiques et formelles.

Les conditions de la créativité et de la conception architecturales et urbanistiques s'en trouveraient simultanément éclairées et libérées ;

- dans des contextes généraux où l'éphémère et " les vitesses d'usure " s'accélèrent, les notions d'œuvre tendent à se disjoindre entre celles dont une faible durabilité est programmée et d'autres pour lesquelles, au contraire, un passé ou un avenir garantissent *a priori* leur pérennité réelle ou attendue. Cette problématique générale concerne de plus en plus les mondes de l'architecture et de l'urbanisme puisqu'ils sont également touchés par des mouvements auxquels les maîtres d'ouvrage (notamment privés) cherchent sans cesse à s'adapter ou même à les anticiper. Mieux appréhender les termes de cette disjonction pourrait constituer un programme nouveau ;

- étant donné l'affirmation croissante de cultures locales et identitaires, sans doute rapportées à des situations considérées comme insatisfaisantes vis-à-vis de la mondialisation ou de la globalisation en cours, mais sans doute aussi rapportées à des pratiques dominantes, il serait utile de se ré-interroger sur les cadres et les conditions physiques (morphologiques) des situations urbaines à partir desquelles ces revendications particulières ou locales se font jour. C'est autrement dit pousser à développer une meilleure connaissance générale des processus en cours, sans se contenter de renvoyer ces problèmes à des échelles locales ou à ces futurs Etablissements culturels locaux ;

- parce que les systèmes techniques envahissent nos vies quotidiennes, dans des termes domestiques comme dans des termes plus urbains et éventuellement socialisés, la question de la socialisation des techniques et de l'appropriation de celles-ci par les citoyens reste tout à fait d'actualité, notamment vis-à-vis d'un Internet culturel, mais aussi et plus généralement vis-à-vis de réseaux qui nous innervent chaque jour (eaux, déchets, transports...). L'existence de ces réseaux devrait mieux et plus informer les milieux de la recherche architecturale ;

- puisque l'histoire et la mémoire sont des éléments forts de nos sociabilités urbaines et parce que les outils informatiques et médiatiques se développent et se diffusent, il pourrait être important de développer des banques de données ouvertes (textes et images) se rapportant à l'histoire ou à l'état de nos villes. Des efforts importants ont déjà été engagés, mais ils méritent d'être poursuivis et systématisés, notamment sur les conditions d'élaboration et de conception de nos espaces quotidiens, qui ne peuvent se réduire aux bâtiments emblématiques les constituent.

A ces propositions, il conviendrait évidemment d'en ajouter d'autres qui concernent plus spécifiquement les édifices et les lieux de l'habitat, du travail, du loisir ou du transit et de la mobilité, ou encore les effets des techniques électroniques ou informatiques sur les modalités de la conception et de la représentation architecturales et urbanistiques. Outre que ces questions sont déjà présentes dans le Schéma précédent, d'autres que moi sont autant sinon plus à même de les développer et de les présenter lors de la concertation en cours.

Il reste, et les lecteurs attentifs en auront tenu compte, que nos propositions générales ou particulières portent plus sur l'architecture, l'urbanisme ou le paysagisme que sur les architectes et les urbanistes. Il reste vrai que les architectes et les urbanistes disposent et doivent disposer d'espaces de liberté, dans les différents sens du terme, où ils peuvent exprimer leurs capacités d'expression ou de création. Dans ce sens, il est nécessaire de développer des travaux de recherche portant sur les doctrines et leurs évolutions ainsi que sur l'épistémologie de l'architecture ou encore ses représentations.

3. Vis-à-vis de questions plus organisationnelles ou institutionnelles, il convient tout d'abord de rappeler que notre équipe participe d'une UMR, LOUEST, où se mêlent de façon diverse et multiple des enseignants et des chercheurs qui enseignent ou cherchent dans des disciplines

diverses et des institutions différentes (EA de Paris-Val de Seine, EA de Paris-La Villette, Universités de Paris 8, 10 et 12). Cette configuration s'est avérée tout à fait profitable et performante, au delà des quelques difficultés sans doute passagères que cette UMR actuellement rencontre.

Cette situation a en effet permis que des DESS et DEA se développent et que des EAD se construisent sur des bases partagées. De la sorte des doctorants venant *a priori* de disciplines diverses (architecture, urbanisme, géographie, histoire...) se trouvent dans des conditions ouvertes d'accueil et d'encadrement, où ils peuvent tout à la fois approfondir leur thématique et la confronter à d'autres. Plus généralement il est clair que ce type de formation favorise tout à la fois l'interdisciplinarité nécessaire lorsqu'il s'agit de questions "culturelles" ou "urbaines", et les possibilités de développer des travaux plus spécifiques lorsque rapportés à des conditions disciplinaires (et éventuellement de carrière au sein des EA, des Universités ou du CNRS).

A cet égard, et sans préjuger des façons dont la question d'un doctorat en architecture pourra évoluer, il nous semble essentiel que perdurent (ou se multiplient) les organisations de recherche et d'enseignement mêlant des personnes venant des écoles d'architecture, des universités et des grands organismes de recherche. C'est d'ailleurs au sein de ces confrontations que l'architecture et l'urbanisme comme disciplines comprendront mieux ce qu'elles doivent aux autres, et simultanément se construiront et se conforteront. D'ailleurs et contrairement à quelques idées reçues, les doctorats en architecture existants ici ou là dans les divers pays européens ou plus largement dans le monde, sont presque toujours rattachés à des facultés, des écoles ou des structures qui dépassent substantiellement et largement les seuls mondes architecturaux. Il serait de la sorte dommageable de revenir à une conception néo-corporatiste de la recherche architecturale et urbanistique (tentation permanente étant donné les liens existants entre les écoles d'architecture et les équipes et laboratoires de la recherche architecturale), bien que des efforts importants doivent être poursuivis en faveur de l'appréhension de la discipline elle-même.

Il est vrai que nous souffrons en matière de recherche au sein du ministère de la Culture de l'existence d'une double tutelle : celle du BRAU qui gère *a priori* les équipes des écoles d'architecture, et celle de la MRT qui gère parallèlement les accords-cadres avec les grands organismes d'enseignement et de recherche, dont le CNRS. Cette dualité doit et peut être évidemment dépassée, d'autant qu'elle pourrait donner facilement lieu à une sorte d'opposition où les programmes de la recherche architecturale se différencieraient de ceux de la MRT. Nous croyons fermement que finalement les objectifs sont les mêmes, ou en tous les cas convergents.

L'appui de la MRT n'a pas toujours été à la mesure des attentes, ni non plus d'ailleurs celui du BRAU. Si ceux-ci ont pu répondre parfois positivement à des problèmes immédiats de postes et de vacations, ils sont restés en général assez vagues quant à des possibilités de coopération avec d'autres établissements ou d'autres pays. Pourtant cette question des coopérations ou des échanges interdisciplinaires et internationaux est devenue centrale puisque s'y inscrivent de plus en plus aujourd'hui les problèmes comparatifs et ceux de l'évaluation des recherches. Si quelques rares programmes européens de recherche peuvent être envisagés dans le cadre du PCRD, celui-ci ne permet pas ou très mal de développer des relations bi-latérales d'une part, et avec des institutions hors Europe d'une autre.



**SCHEMA STRATEGIQUE A QUATRE ANS DU C2RMF**

<b>SCHEMA STRATEGIQUE A QUATRE ANS DU C2RMF</b>
---

## **I. CADRE GENERAL**

La loi sur les musées souligne le rôle de l'Etat en matière de contrôle scientifique et technique. Le C2RMF assume, dans le cadre de cette mission, les questions relatives à la recherche sur les collections patrimoniales ainsi qu'à la conservation-restauration, qui inclut la prévention, les traitements curatifs et la restauration proprement-dite.

Ainsi dans une stratégie à moyen terme, le C2RMF devra préciser et affirmer ses missions en visant plusieurs objectifs principaux :

*a) développer une politique globale de conservation-restauration pour les collections patrimoniales.*

*Le développement, ces dernières années, d'une approche globale des collections de tout genre – état sanitaire, conservation préventive, traitements curatifs et restauration doit être poursuivie et intensifiée permettant de mieux appréhender leur conservation, compléter voire justifier les seules interventions de restauration*

- Coordonner les méthodes et les modes opératoires en terme de conservation et de restauration, ce qui comprend la conservation préventive.
- Mettre en place des préconisations en conservation préventive qui devront être intégrées à terme dans un cahier des charges ad hoc rédigé pour aboutir éventuellement à une normalisation.
- Coordonner et assurer le suivi des programmes de conservation et de restauration: bilan de l'état de conservation des collections, diagnostic, mesures de conservation préventive et curative, programmes pluriannuels de restauration.
- Contribuer à définir formellement les droits et les devoirs des ateliers régionaux du réseau. Une synergie devra être favorisée.
- Développer la conservation-restauration du patrimoine industriel en s'appuyant sur les recommandations du groupe de travail constitué à l'initiative du C2RMF, auquel participent des représentants des autres directions patrimoniales du ministère de la culture, pour décider d'actions concertées et de choix de priorités. Un colloque national est programmé en mars 2002 à Lewarde.

*b) conforter cette politique des collections par un développement accru de la recherche et en souligner les implications directes dans le domaine de la conservation préventive et de la conservation-restauration*

- Développer les thématiques de recherche dans le cadre d'une étude des matériaux et des techniques artistiques ou archéologiques, en examinant particulièrement les modes de fabrication des œuvres et l'étude du vieillissement des matériaux qui les constituent. Un rapprochement important est à effectuer avec le futur établissement public de l'archéologie préventive dont l'approche archéométrique est complémentaire à celle du C2RMF pour des collections destinées aux musées.
- Favoriser les coopérations entre toutes les unités de recherche du MCC, et des laboratoires du réseau national.
- Poursuivre, voire accroître la participation aux réseaux et programmes de recherches européens

*c) de valorisation, de sensibilisation et de diffusion : intégrer la politique de conservation préventive, de la conservation-restauration et des acquis de la recherche dans ces domaines respectifs dans des politiques de formation*

- Contribuer à la formation des personnels des musées de France et à la diffusion des connaissances : accueil de stagiaires, participation à des enseignements et à des cycles de formation (Ecole Nationale du Patrimoine, Ecole du Louvre, IFROA et DESS de conservation préventive, MST de restauration).
- Sensibiliser des publics.
- Proposer une valorisation des travaux du C2RMF qui doivent continuer à être publiés dans la revue du Centre, Technè et qui pourrait prendre la forme d'une exposition au Grand Palais.
- Protéger et gérer les documents scientifiques uniques liés à la recherche et à la restauration des œuvres ; les mettre à disposition des responsables des collections et du réseau des ateliers de restauration au moyen des nouvelles technologies de l'information ; diffuser sur le site Web du Centre des synthèses en écriture électronique ; renouveler l'exploitation des données anciennes et constituer des dossiers sur l'histoire et l'analyse des œuvres avant étude ou restauration et contribuer à leur synthèse.
- Développer une histoire de la conservation-restauration des œuvres des musées.

## **II. OBJECTIFS PAR DEPARTEMENT**

### **I – Département Conservation-restauration**



**Le C2RMF contribue à la mise en œuvre d'une stratégie de la DMF en matière de conservation et de restauration des collections des musées de France.**

Objectifs à réaliser

- 1.1. Améliorer la documentation rassemblée au cours des interventions, assurer la synthèse des résultats et les diffuser par des publications, expositions, et permettre l'accès contrôlé mais plus ouvert au centre de documentation du C2RMF.
- 1.2. Développer une recherche en conservation :
  - développer l'examen scientifique préalable pour certains types de collections (arts décoratifs et archéologie notamment)
  - mettre en œuvre et développer les examens et analyses préalables in situ (musée ou site archéologique).
  - contribuer à l'élaboration et au suivi d'études et de recherche en conservation dans un contexte interdisciplinaire : processus de détérioration, matériaux de restauration et leur mise en œuvre, etc.
- 1.3. Contribuer à l'élaboration de guides méthodologiques, préconisations, et à leur diffusion :
  - méthodologie du cahier des charges d'une restauration
  - protocole de marquage des œuvres
  - protocole de refixage sur une peinture, une sculpture, etc.
  - méthodologie du constat d'état par typologie des collections
  - traitement d'urgence des peintures endommagées par l'eau
  - préconisations de nettoyage des peintures
  - soin des cuirs, ivoires, argent, etc.
  - plan de prévention des sinistres, plan d'évacuation d'urgence, etc.
- 1.4. Assurer dans de meilleures conditions le contrôle technique de l'Etat en matière de conservation et de restauration : être en mesure d'assurer le suivi et la validation des travaux.
- 1.5. Préciser une déontologie et définir un cadre méthodologique en matière de conservation et de restauration de nouveaux patrimoines (patrimoine technique, scientifique et industriel, collections du Xxe siècle, matériaux synthétiques) ou de domaines abordés jusque-là par les métiers d'art (arts décoratifs).
- 1.6. Contribuer au renforcement de la capacité des professionnels à différents niveaux de qualification :
  - accueil au cours d'une année de spécialisation de conservateurs à l'issue de la formation initiale de l'Ecole nationale du Patrimoine.
  - post-formation des attachés de conservation.
  - formation continue de l'Ecole nationale du Patrimoine, CNFPT, etc.
  - formation initiale de l'Ecole nationale du Patrimoine.
  - année de muséologie de l'Ecole du Louvre, IFROA, DESS Conservation préventive, MST de restauration, etc.
  - post-formation de restaurateurs issus des instituts tels que l'IFROA ou la M.S.T.
  - Ceci suppose la présence de restaurateurs permanents (contractuels) susceptibles d'assurer l'encadrement des jeunes restaurateurs dans les ateliers du C2RMF.
  - Accueil de stagiaires étrangers en collaboration avec le ministère des affaires étrangères.

**2 - Département Recherche**

Le département recherche traite de la connaissance des matériaux et de l'histoire des techniques du patrimoine culturel. En poursuivant des recherches à moyen et long terme, et pour en faciliter l'accomplissement en tenant compte des impératifs liés au caractère spécifique des objets étudiés, le C2RMF devra développer plusieurs axes. Des moyens, des soutiens financiers devront être donnés aux réseaux tels CHIMART (GDR 2114 du CNRS). La participation aux programmes et réseaux européens tels LABSTECH et COST G8 devra être poursuivie.

### 2.1. Domaines auxquels le département Recherche souhaite donner la priorité

#### *2.1.1 - Instrumentation portable d'analyse non destructive et sans contact*

Rendre opérationnels les prototypes en cours de développement (analyseur par fluorescence X, spectrophotocolorimètre, spectromètre Raman) pour être en mesure de réaliser des mesures sur sites (ateliers de restauration, musées, chantiers de fouilles archéologiques, monuments historiques).

#### *2.1.2 - Mesure de la couleur*

Ce domaine couvre la reconnaissance de pigments, l'étude des dommages des conditions d'éclairage, les méthodes d'examen ou de restauration, la caractérisation des papiers et des documents graphiques qui sont parmi les plus sensibles et les plus fragiles.

#### *2.1.3 - Diversification des outils d'analyse par faisceaux d'ions*

La place tenue par AGLAE et la haute compétence de l'équipe permettent d'envisager le développement de l'analyse par fluorescence X induite par PIXE sur cible intermédiaire, de l'analyse PIXE sur cellule de lixiviation (dégradation de matériaux tels que le verre, les émaux) et de l'analyse par luminescence induite par faisceau d'ions (analyses des gemmes et de certains autres matériaux comme l'or).

#### *2.1.4 - Datation par luminescence stimulée optiquement (OSL).*

Définir des protocoles et des champs d'application de l'appareil acquis récemment en complément de la datation par thermoluminescence (TL) des céramiques.

*2.1.5 - Etude des mécanismes physico-chimiques de vieillissement des œuvres et validation de protocoles de vieillissement accélérés (verres, vernis, pigments, composants organiques divers).*

#### *2.1.6 - Etude du verre et des matériaux vitreux*

*2.1.7 - Aborder les problèmes spécifiques de l'archéométrie en ce qui concerne les matériaux : conditions de conservation, de stabilisation, de restauration.*

### 2.2 - Nouvelles disciplines

*2.2.1. - Physico-chimie des matériaux organiques (dont les plastiques) utilisés en matière de patrimoines culturels (archéologie, beaux-arts, arts décoratifs, collections techniques et industrielles, etc.), ou mis en œuvre en restauration et en conservation.*

#### *2.2.2 - Datation par le carbone 14*

La participation active du C2RMF au projet national AMS C14 doit associer les compétences d'un archéologue et d'un technicien supérieur chimiste dédiés à ce projet et travaillant à la fois à Saclay et au Carrousel.

### 2.3 – Coopérations

*2.3.1 - Développer l'UMR 171 et l'associer à deux universités, l'une dans le domaine des Sciences humaines, l'autre dans les domaines de la Physique et de la Chimie (ce pourrait être Paris 1 et Paris 6). Ceci permettrait d'accueillir des enseignants chercheurs et d'être associé aux écoles doctorales.*

2.3.2 – Développer le travail de concertation sur l'archéométrie, avec l'EPAP.

2.3.3 – Accorder un soutien, y compris financier, aux réseaux français (ateliers et laboratoires) et étrangers, en particulier européens.

#### 2.4 - Contributions aux actions d'enseignement

Il serait utile :

- de s'associer notamment aux nouvelles formations telles que celles de l'UTC Compiègne (Génie des systèmes urbains e Ingénierie des industries culturelles) et du projet ARTEM de Nancy (Mines – Beaux-Arts – Commerce), et d'explorer d'autres possibilités.
- de créer et de participer à une formation à l'Histoire des techniques et des matériaux de l'art et de l'archéologie, discipline différente de l'Histoire de l'art et de l'Histoire des techniques.

### **3 - Département Prévention**

Le département de la prévention contribue à la mise en œuvre d'une stratégie de la DMF en matière de prévention des collections.

#### Objectifs à réaliser :

3.1 Intégrer la conservation préventive dans la politique quotidienne des musées au même titre que l'inventaire, les dossiers d'œuvres et d'objets, la présentation ou le conditionnement des collections et en faire un maillon incontournable de la chaîne opératoire de la " gestion des collections "

3.1.1 - Assurer la " connaissance matérielle " des collections par l'établissement d'un état sanitaire des collections et de leurs condition de conservation dans les musées de France

- dans les musées relevant de l'Etat :
  - i. établir un bilan sanitaire des collections et de leurs conditions de conservation
  - ii. préconiser dans le cadre d'un plan des collections des opérations de traitements et de conditionnements adaptés
  - iii. mettre en œuvre des plans de formations des personnels et établir des protocoles de suivi conservatoire des collections
- dans les autres musées de France, mettre en œuvre, par le biais de convention d'objectifs des procédures similaires. Dans les deux cas, le réseau des ateliers de conservation-restauration sera sollicité.

3.1.2 - Inclure des procédures similaires dans toute opération de rénovation ou de transfert des collections (réserves extérieures) : état sanitaire des collections dès l'élaboration du projet scientifique et culturel, préconisations en conservation préventive incluses dans les différentes étapes d'un programme architectural : étude de programmation, études architecturales (APS,APD...)

3.1.3 - Développer les mesures de conservation préventive dans les opérations d'expositions temporaires : constats d'état systématique, connaissance climatique, cahiers des charges et protocoles de manipulation, conditionnement, transport.....

3.1.4 - Développer des protocoles de recherche en matière de conservation préventive concernant le contrôle du climat et de l'éclairage, la poussière, la contamination biologique,

le conditionnement, l'emballage et le transport des œuvres, l'innocuité des matériaux de construction et de présentation sur le plan muséographique.

Autres domaines vierges ou presque : influence des vibrations, génie climatique, et taux de renouvellement de l'air, dégâts microbiologiques, matériaux et procédés de marquage des œuvres (cf. rapport de la cour des comptes), choix des matériaux utilisés en muséographie, simulation et validation des mécanismes de vieillissement...

***Consolider des collaborations avec le CRCDG, le LRMH, le laboratoire du musée de la Musique, le LHVP.***

3.2 - Développer une politique de formation, de sensibilisation et de diffusion en matière de conservation préventive auprès des professionnels, des décideurs et des publics en soulignant notamment les implications patrimoniales et financières d'une telle démarche dans une approche de développement durable.

- Elaborer des guides méthodologiques, des préconisations des normes en ce qui concerne la conservation préventive.
- Mettre en place une pratique de diffusion, en particulier dans le cadre de la formation initiale des professionnels des musées mais aussi dans celui de la formation continue en partenariat avec l'ENP et le CNFPT
- Encourager une politique de diffusion et de communication à partir d'exemples nationaux (Grenoble, musée de peinture) ou internationaux (Plan Delta).

#### **4 - Département Documentation**

4.1 **Mettre en place une chaîne documentaire** (projet SIDON piloté par le DOSI) dans le cadre des activités du Centre, associant les générateurs de documents à l'informatisation des données.

4.2 **Réalisation d'une base de données répartie** à l'usage des conservateurs des musées et à celui du réseau des ateliers de restauration en France. Cette mise en commun des informations liées aux œuvres, saisies sur des sites informatiques individualisés, mais transférées également sur un site central pour leur sauvegarde (site miroir comportant actuellement 3,5 téraoctets), permettra aux responsables des collections de consulter, en mode Intranet, les travaux de recherche et de restauration réalisés en France et actualisés au quotidien par tous les partenaires du réseau.

Constituer, en collaboration avec les experts, une base sur la conservation préventive et les matériaux de restauration.

4.3 Assurer une gestion en ligne de l'ensemble des connaissances acquises par **la saisie et l'indexation de l'archive** (fiche de santé, fiche de suivi, état des restaurations, dossiers de restauration, rapports d'étude et de restauration, procès verbaux des commissions de restauration, etc.).

4.4 Assurer la collecte des données, et le prêt des documents, le marquage, le classement et la conservation des fonds documentaires qu'il s'agisse d'ouvrages, de revues, de clichés photographiques ou radiographiques.

- 4.5 **Numériser** l'ensemble des clichés de la photothèque, en particulier les radiographies et les diapositives des états des œuvres en cours de restauration. Mettre en œuvre la **numérisation 3D** sur les objets afin de conserver une vision panoramique des œuvres avec correction de couleur par calibrage de l'éclairage et élaboration de développés pour faciliter la lecture de décors sur objets en relief..
- 4.6 Développer un **nouveau système de gestion de bases de données relationnelles** de type "Open Source", intégrant les fonctionnalités des nouvelles techniques de l'information (Web client-serveur, avec DTD et gestion XML des rapports, un nouveau standard pour les images de format pyramidal avec compression sans perte, etc.) en collaboration avec la MRT afin que les institutions de recherche au MCC puissent avoir un système commun et ouvert.
- 4.7 Réaliser **des synthèses** des études menées sur les œuvres avec édition électronique des contenus. L'écriture interactive à l'aide de liens hypertextes et la création de pages dynamiques permettra de mettre régulièrement nos travaux sur le futur site Web du Centre.
- 4.8 Développer le secteur de la **recherche documentaire** indispensable à l'élaboration des dossiers qui doivent être constitués avant toute étude et toute restauration en relation avec les responsables des œuvres au C2RMF.
- 4.9 Collaborer aux **programmes européens** IST de Recherche et Développement. Contribuer au développement des technologies de capture d'images et de traitement d'images dans un cadre européen. Le C2RMF est partenaire du projet ARTISTE (janv. 2000, juin 2002) et coordinateur du projet CRISATEL (sept. 2001- sept 2004)  
Des modules de reconnaissance de contenu d'images scientifiques sont en cours d'élaboration avec **ARTISTE**. Ils vont permettre d'identifier automatiquement des éléments constitutifs, des altérations ou des restaurations effectuées sur des œuvres à partir de la banque d'images numériques réalisée depuis 5 ans (140.000 images en haute définition) permettant ainsi d'établir de nouvelles bases de faits.  
Dans le cadre de **CRISATEL**, une camera opérant en ultra-haute définition (12.000x30.000) va permettre d'acquérir 17 bandes spectrales entre l'UV et l'IR afin de procéder non plus à une correction colorimétrique mais une correction spectrale. L'influence du vernis sera mesurée par ellipsométrie afin de simuler l'état d'une œuvre avant suppression du vernis.
- Poursuivre l'élaboration de **vocabulaires spécialisés** et leurs définitions dans le domaine des techniques de fabrication, les phénomènes d'altération et les procédés de restauration, en collaboration avec des institutions en France (le réseau des ateliers de restauration, IFROA, CRCDG, LRMH) et à l'étranger. Etablir des listes de vocabulaires contrôlés pour la gestion des œuvres et des clichés photographiques afin de maintenir une cohérence des systèmes d'information et des inventaires.
- 4.10 Etablir des **collaborations contractuelles** avec des Universités (départements d'informatique de Paris 6 et Southampton, l'UDT de Compiègne) ou des Ecoles d'ingénieurs (ENST de Strasbourg, Ecole Centrale de Lyon) mais également avec des

fabricants de matériel informatique ou électronique (Hewlett Packard) afin d'assurer le renouveau de la recherche dans le cadre des nouvelles technologies de l'information.

### **III - MOYENS EN PERSONNELS**

La réalisation des objectifs de ce programme stratégique implique, sur les quatre années à venir, la consolidation ou le renforcement des effectifs du C2RMF selon les deux axes suivants :

#### 1 - Assurer la continuité du service

1.1 Planifier les départs à la retraite et prévoir le remplacement des agents concernés tant sur le plan du nombre que sur celui des compétences requises.

Pour certains agents clefs du C2RMF, un recouvrement est à prévoir (2 ans souhaités, 1 an minimum), qui permettrait de ne pas voir disparaître pour un temps, un champ d'expertise bien identifié et reconnu par nos partenaires. Le problème à résoudre doit aussi prendre en compte les personnels détachés par le CNRS et le CEA.

1.2 Pourvoir les postes actuellement vacants :

- 1 conservateur au sein du groupe peinture / filière Beaux-Arts 1 conservateur responsable de la filière art décoratifs
- 1 conservateur responsable du groupe ethnographie / filière archéologie
- 1 technicien d'art (spécialité bronzier)
- 1 maître-ouvrier, installateur (site de la Petite écurie du roi)
- 1 ingénieur d'étude physico-chimiste (en remplacement de l'agent muté au CICRP).
- 1 ingénieur d'étude (poste vacant depuis 1998) pour assurer la maintenance des postes informatiques et des serveurs, l'installation des nouveaux équipements, l'informatique documentaire, l'administration des bases et la sauvegarde de la banque d'images, la mise à niveau des logiciels d'application, le calibrage des imprimantes grand format, etc.
- 1 assistant ingénieur (à suppléer depuis 2000) pour compenser un changement d'affectation : spécialiste de thermoluminescence
- 3 postes de secrétaire de documentation pour remplacer les vacataires permanents dont les vacations ont été supprimées après le départ de ces agents en 2000 et 2001.
- 1 poste de secrétaire de documentation en vue de l'intégration d'un vacataire permanent (Anne Bouin).

1.3 Créer des postes de catégories intermédiaires (techniciens des services culturels, techniciens de recherche, secrétaires de documentation, maître-ouvriers), afin de renforcer les capacités de réponse des départements en assurant un meilleur suivi de leurs interventions.

- 3 agents administratifs (1 par site) pour assurer le suivi des activités menées sur les œuvres au sein des ateliers en collaboration avec le régisseur (organisation des prises de vue photographiques, mise en œuvre des procédures de mise en concurrence des restaurateurs), et effectuer la collecte des nouveaux documents.

- 3 techniciens de recherche :

Le département recherche, très bien équipé en matériels, manque cruellement de techniciens supérieurs diplômés DUT ou BTS : il conviendrait de modifier le ratio “ conservateurs + chercheurs + ingénieurs ” / “ techniciens + ouvriers ” qui est actuellement de 3/1 en le ramenant à 1/2, en prévoyant, en priorité, la création de ces trois postes pour assurer :

- l'analyse organique des matériaux (chimie des matériaux)
- la mesure physique pour l'analyse élémentaire : AFX, diffraction X, PIXE, colorimétrie...
- l'instrumentation informatique en temps réel
  
- 1 technicien en informatique indispensable pour gérer et rentabiliser l'ensemble du parc informatique du C2RMF (bureautique et matériel scientifique), compte tenu de son importance en nombre et en complexité.
  
- *1 adjoint administratif assurant la gestion du personnel pour décharger les secrétaires généraux et leur permettre de mener un réel suivi de la politique de gestion des personnels du C2RMF.*
- 1 technicien des services culturels (spécialité maintenance) pour améliorer l'entretien et la prévention des 2 bâtiments (en incluant le suivi du climat) sur le site Carrousel Flore.
  
- *renforcement des postes de secrétariat pour assurer la coordination entre chaque département et faire face à de nouvelles tâches : organisation et coordination de réunions, travail de saisie pour les fiches et de guides....*
  
- 1 secrétaire de documentation, assistant au régisseur (Pavillon de Flore)
- 2 maîtres-ouvriers, installateurs (Pavillon de Flore)

2 - Créer des postes assurant des compétences nouvelles pour répondre aux objectifs d'une stratégie à 4 ans :

#### **Dans le domaine de la conservation-restauration**

- 1 conservateur pour le groupe patrimoine industriel / filière archéologie
- 1 conservateur chargé du mobilier / filière arts décoratifs
- 2 restaurateurs contractuels pour l'élaboration de cahiers des charges en matière de restauration.

#### **Dans le domaine de la recherche**

- 1 ingénieur d'étude (instrumentation + optique) pour la mesure de la couleur- 1 conservateur en spécialité archéologie (pour le projet AMS – C14)- 1 technicien de recherche, chimiste (pour le projet AMS – C14)

#### **Dans le domaine de la conservation préventive**

Transformer les prestations des deux restaurateurs conseils en conservation préventive en CDD à plein temps :- 1 ingénieur d'étude en génie climatique- 1 ingénieur d'étude (microbiologie ou hygiène industrielle) en ressource partagée avec le LRMH

#### **Dans le domaine de la documentation**

- 1 poste de secrétaire de documentation pour la gestion de la base Objets et la réintégration des données des filières du site Petite Ecurie,
- 2 ingénieurs d'étude (ENST, ESE, ENSIMAG, ESIEE, ENSPS) l'un spécialiste en automatisme et mécanique informatique en vue du développement de l'instrumentation, l'autre pour développer des

logiciels de traitement (par exemple l'amélioration de la lisibilité) et d'analyse d'images (par exemple la reconnaissance automatique),

- 1 poste de technicien de recherche, photographe, pour la numérisation des clichés et la capture directe des œuvres.
- 1 poste de chargé d'étude documentaire, bibliothécaire chargé d'assurer la commande, l'indexation des ouvrages, des revues et des périodiques des bibliothèques.
- 1 poste de chargé d'étude documentaire, bibliothécaire adjoint sur le site Petite Ecurie pour assurer le catalogage, l'inventaire et le prêt.



LISTE DES ABREVIATIONS

ACROE	: association pour la création et la recherche sur les outils d'expression
AFAN	: association pour les fouilles archéologiques nationales
AP	: autorisation de programme
BCRD	: budget civil de recherche et développement
BnF (BN)	: bibliothèque nationale de France
BPI	: bibliothèque publique d'information
CEA	: commissariat à l'énergie atomique
CESR	: centre d'études supérieures de la Renaissance
CFHA	: comité français d'histoire de l'art
CICRP	: centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine
CMBV	: centre de musique baroque de Versailles
CMR	: conseil ministériel de la recherche
CNAC-GP	: centre national d'art et de culture Georges Pompidou
CNC	: centre national de la cinématographie
CNL	: centre national du livre
CNMHS	: caisse nationale des monuments historiques et des sites
CNP	: centre national de préhistoire
CNRA	: conseil national de la recherche archéologique
CNRS	: centre national de la recherche scientifique
CNSMDP	: conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
CP	: crédit de paiement
CRCDG	: centre de recherche sur la conservation des documents graphiques
C2RMF	: centre de recherche et de restauration des musées de France
CSI	: cité des sciences et de l'industrie
DAF	: direction des archives de France
DAG	: direction de l'administration générale
DAP	: délégation aux arts plastiques
DAPA	: direction de l'architecture et du patrimoine
DDAT	: délégation au développement et à l'action territoriale
DEP	: département des études et de la prospective
DLL	: direction du livre et de la lecture
DMDTS	: direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles
DMF	: direction des musées de France
DO	: dépenses ordinaires
DRAC	: direction régionale des affaires culturelles
FRE	: formation de recherche en évolution
IMEC	: institut mémoire de l'édition contemporaine
INRIA	: institut national de recherche en informatique et automatique
INPG	: institut national polytechnique de Grenoble
IRCAM	: institut de recherche et de coordination acoustique/musique
IRPMF	: institut de recherche sur le patrimoine musical en France
ITA	: ingénieurs, techniciens administratifs
LAM	: laboratoire d'acoustique musicale
LFI	: loi de finances initiale
LRMF	: laboratoire de recherche des musées de France
LRMH	: laboratoire de recherche des monuments historiques
MAC	: musée des arts et des civilisations
MAN	: musée des antiquités nationales
MCC	: ministère de la culture et de la communication
ME	: ministère de l'environnement
MEN	: ministère de l'éducation nationale
ML	: musée du Louvre
MNATP	: musée national des arts et traditions populaires
MNHN	: muséum national d'histoire naturelle
MPE	: mission du patrimoine ethnologique
MRT	: mission de la recherche et de la technologie
MSH	: fondation maison des sciences de l'homme
RDF	: Resource Description Framework

RISM	: répertoire international des sources musicales
SC	: sciences chimiques (CNRS)
SDA	: sous-direction de l'archéologie
SDEDI	: sous-direction des études, de la documentation et de l'inventaire
SHS	: sciences de l'homme et de la société (CNRS)
SP	: soutien de programme
SPI	: sciences pour l'ingénieur (CNRS)
UMR	: unité mixte de recherche (CNRS)
UMS	: unité mixte de service (CNRS)
UPR	: unité propre de recherche (CNRS)
URA	: unité de recherche associée (CNRS)
XML	: eXtensible Markup Language